



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

PROGRAMME D' ACTIONS



Document du mois de mars 2020
Soumis à la validation du comité de pilotage du PTGE Midour
et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Midouze
Avec la participation financière de :



PREAMBULE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du Midour, porté et animé par l'Institution Adour, est en cours d'élaboration depuis 2016 et doit être validé en 2020. Le territoire du PTGE du Midour est situé au nord-est du bassin de l'Adour. Il est fixé sur un périmètre hydrographique (notion de bassin versant) permettant d'assurer une gestion cohérente des enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques. Il concerne tout ou partie de 81 communes, situées sur les départements du Gers et des Landes, entre les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.



Les projets de territoire pour la gestion de l'eau émanent de l'instruction ministérielle du 4 juin 2015 concernant le financement des stockages d'eau, modifiée par l'instruction ministérielle de 7 mai 2019. Ces démarches reposent sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en veillant à la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Dès son lancement, le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour s'est engagé au-delà du seul aspect quantitatif et de la solution de création de réservoirs ou de retenues déconnectées. Les actions du projet de territoire cherchent à satisfaire plusieurs enjeux :

- anticiper et s'adapter au changement climatique,
- atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation),
- améliorer la qualité des masses d'eau,
- participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels,
- approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

SOMMAIRE

I.	SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE DU MIDOUR.....	7
1.	LE BASSIN VERSANT DU MIDOU(R) EN BREF.....	8
2.	LES MILIEUX NATURELS ET LEUR GESTION.....	10
3.	LA GESTION QUANTITATIVE.....	11
4.	LA QUALITE DE L'EAU.....	14
5.	LA PROSPECTIVE CLIMATIQUE A L'HORIZON 2050.....	15
II.	STRATEGIES ET OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR.....	17
1.	STRATEGIE DE CONCERTATION POUR L'ELABORATION DU PTGE.....	18
2.	FONDEMENTS ET STRATEGIE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PTGE.....	22
3.	STRATEGIE POUR LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PTGE.....	33
III.	PROGRAMME D' ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU MIDOUR.....	36
1.	PROGRAMME D' ACTIONS DU PTGE DU MIDOUR.....	37
2.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	159
3.	SYNTHESE DES COUTS ESTIMATIFS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS POTENTIELS.....	163
IV.	VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU MIDOUR ET PERSPECTIVES.....	169
1.	VALIDATION PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET LA CLE DU SAGE MIDOUZE.....	170
2.	LA REVISION DU SAGE MIDOUZE EN PERSPECTIVE.....	171
3.	ENGAGEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PTGE.....	172

GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS

BV : bassin versant : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire.

Etiage : période de basses eaux ; période de l'année ou la disponibilité en eau, pour les milieux ou les usages, est la plus faible par rapport au reste de l'année.

Débit consigne de gestion : débit règlementaire assigné à la gestion des réservoirs de soutien d'étiage. Des points de contrôle de ces débits sont fixés sur le bassin versant.

Débit réservé : débit minimum obligatoire en pied de barrage pour assurer la préservation des milieux aquatiques. Il correspond au dixième du débit moyen annuel du cours d'eau.

Débit de crise : débit en deçà duquel tout prélèvement en cours d'eau est interdit par un arrêté préfectoral. Il correspond généralement à un débit biologique minimum pour assurer la vie aquatique.

Débit minimum de salubrité : débit nécessaire pour diluer le rejet d'une station de traitement des eaux usées, fixé règlementairement dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du système d'assainissement.

ASA : association syndicale autorisée : personne morale qui regroupe des propriétaires de biens voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien, comme la création et l'entretien de voiries privées, de canaux d'irrigation, de digues contre les inondations...

SHE : système hydro-économe : équipement permettant d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau et de diminuer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel ; il permet donc de réaliser des économies d'eau. En irrigation, les systèmes hydro-économiques peuvent être de différents types : brise jet sur enrouleur, télégestion de matériel de pompage, goutte à goutte, etc.

GG : Matériel de diffusion localisé d'eau au pied de la plante ou directement au système racinaire. Goutte à goutte, dont GGE : goutte à goutte enterré et GGA : goutte à goutte aérien

OAD : outil d'aide à la décision. Ces outils d'aide à la décision contribuent à prendre des décisions objectives sur la base de données mesurées ou factuelles. En irrigation, ce sont des outils qui apportent des informations aux irrigants (mesure sur les parcelles, mesures météorologiques, etc.) qui permettront in fine de réaliser des économies d'eau.

STEU : station de traitement des eaux usées.

REUT : réutilisation des eaux usées traitées, encore appelée réutilisation des eaux de consommation ; procédé consistant à valoriser les eaux de sorties de station de traitement des eaux usées, après un traitement approprié conforme à la réglementation, pour une utilisation en irrigation agricole (ou autres usages) La réglementation fixe les normes de qualité à respecter avant réutilisation de ces eaux. Pratique qui permet de stocker à l'année les eaux issues de la consommation humaine (actuellement simple source de rejet) pour en faire une ressource valorisable et supprimer les prélèvements dans le milieu en période de tension sur la ressource.

ANC : assainissement non collectif ; système d'assainissement spécifique à une habitation, dimensionné selon le nombre d'habitants, et permettant d'épurer les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ou réutilisation.

Substitution : pratique qui permet de prélever l'eau dans le milieu hors période de tension pour la stocker dans une retenue utilisée en été et diminuer d'autant les prélèvements dans le milieu en période d'étiage.

Retenue : stockage de l'eau qui s'écoule de façon gravitaire

Plusieurs types de retenues :

- 1) Retenue collinaire alimentée par ruissellement et déconnectée du réseau hydrographique. Elles peuvent être situées sur des sources ou des rejets de nappes et dans ce cas-là ce sont en réalité des retenues en cours d'eau.
- 2) Retenue en dérivation alimentée gravitairement, la déconnexion avec la rivière est rarement complète.
- 3) Retenue en barrage située sur un cours d'eau.

Réserve : stockage de l'eau par pompage dans la rivière, déconnectée du réseau hydrographique, de type château d'eau.

RSE : réservoir de soutien d'étiage, dont le volume est géré pour subvenir et compenser les différents usages présents sur le(s) cours d'eau situé(s) en aval

Confortement : Pratique qui consiste à assurer le remplissage complet du réservoir par un dispositif de pompage en cours d'eau hors période de tension sur la ressource.

Rehausse : Travaux d'élévation d'une digue ou d'un ouvrage déjà existant permettant l'augmentation de la capacité de stockage du RSE.

Seuil (barrage) : ouvrage fixe ou mobile construit dans le lit mineur d'un cours d'eau et qui le barre en partie ou en totalité. Les seuils de pompage ont été créés spécifiquement pour pouvoir prélever l'eau dans une zone de retenue en amont, pour des besoins anthropiques (souvent agricoles).

Effacement : pour un seuil ou barrage, action de supprimer totalement la présence du seuil en cours d'eau.

MAEC : mesure agro environnementale et climatique

I. SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE DU MIDOUR

L'état des lieux du projet de territoire du Midou(r) a été validé à l'unanimité lors du Comité de Pilotage du 17 octobre 2017.

Cet état des lieux traite des caractéristiques générales du bassin versant, des milieux naturels, de la gestion quantitative de la ressource, de la qualité de l'eau et de la prospective climatique à l'horizon 2050.

1. Le bassin versant du Midou(r) en bref

Situé sur deux régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) et deux départements (Gers et Landes), le bassin versant du Midou(r) couvre pour tout ou partie 81 communes : 55 dans le Gers et 26 dans les Landes.

Ces communes sont regroupées au sein d'intercommunalités appelées Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ou plus couramment « EPCI à fiscalité propre » (en opposition aux EPCI sans fiscalité propre, qui n'ont pas de pouvoir sur le vote des taux de fiscalité, comme les syndicats).

Le bassin du Midou(r) est ainsi à cheval sur 6 communautés de communes (CC) et 1 communauté d'agglomération.

Le bassin versant représente 78 350 hectares et compte 29 000 habitants (hors Mont de Marsan).

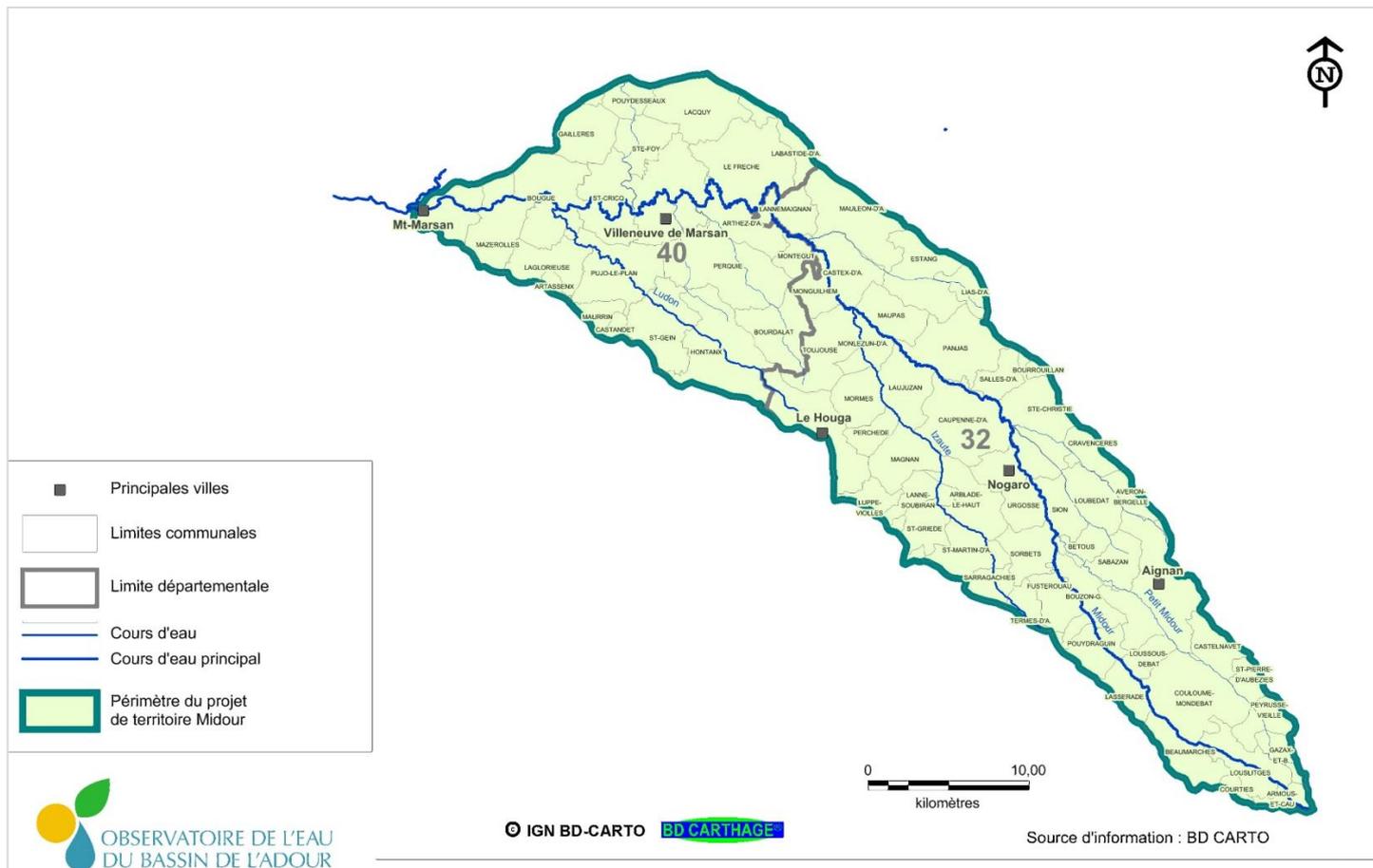


Figure 1 : Périmètre du Projet de Territoire du Midou(r)
Observatoire de l'Eau - juin 2017

Le bassin versant est rural, seulement 1% de sa surface est urbanisée. Il se compose essentiellement de surfaces agricoles et de surfaces boisées.

Zoom sur l'activité agricole :



826 exploitations agricoles ont été dénombrées en 2010 pour une surface agricole utile de 42 038 hectares en 2017.

11% de ces exploitations sont en Agriculture Biologique et 42% sont irrigantes (environ 350 exploitations irrigantes en 2019).

Selon leur orientation technico-économique, trois types d'exploitations agricoles se distinguent :



l'élevage représentant 50% des exploitations, majoritairement en polyculture, polyélevage et élevages hors sol ;



les grandes cultures représentant 30% des exploitations ;



la viticulture représentant 16% des exploitations.

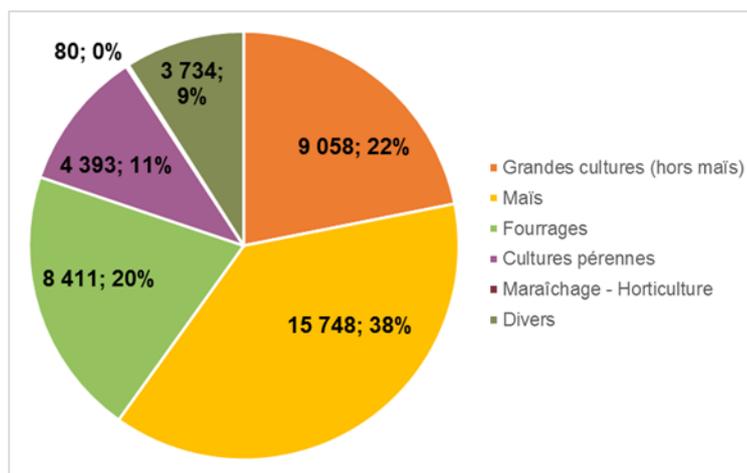


Figure 2 : Répartition des groupes de cultures sur le bassin du Midou(r)

Le maïs ressort comme la culture majoritaire du territoire, elle représente 38% de la surface agricole utile totale du bassin, dont 37,1% est du maïs grain.

Le reste des surfaces en COP (Céréales, Oléagineux, Protéagineux) occupe 22% de la SAU. Ainsi les SCOP (surfaces en COP) occupent 60% de la SAU du bassin.

20% du bassin est occupé par les prairies et fourrages, en lien avec l'activité d'élevage sur le bassin.

Enfin, la vigne représente 10 % de la SAU (production d'Armagnac et de Saint-Mont notamment).

Les jachères représentent près de 8% de la SAU du bassin.

Le bassin versant comporte 965 points de prélèvement pour l'irrigation répartis de manière homogène sur tout le territoire. L'eau est principalement prélevée dans les retenues d'eau, dans les cours d'eau et dans les nappes souterraines.

D'après les chiffres d'Irrigadour (Organisme Unique de Gestion Collective du bassin de l'Adour), 21 Mm³ ont été prélevés en 2016 pour l'irrigation sur le bassin du Midour gersois et Midou landais. La surface irriguée est de près de 12 000 ha, soit environ 29% de la surface déclarée à la PAC (RPG 2016). L'irrigation concerne en particulier le maïs grain et du maïs semence, le soja et le tournesol. De plus en plus de demandes sont formulées pour l'irrigation de la vigne.

Selon les résultats d'études menées localement, l'irrigation permettrait sur le maïs grain irrigué un gain de marge brute estimé à 212 €/ha en moyenne par rapport à du non-irrigué. Au-delà de ce gain, l'irrigation constitue aussi une sécurité en cas de sécheresse. La marge brute totale des cultures irriguées du bassin est de 17 M€.

2. Les milieux naturels et leur gestion

Le bassin du Midour possède un réseau hydrographique dense mais majoritairement dégradé :

- ripisylve souvent absente ou dégradée, non fonctionnelle ;
- lits mineurs érodés et encaissés ;
- nombreux seuils (moulins, pompages, abreuvement, stabilité d'ouvrages), retenues et prélèvements en lit mineur ;
- forte présence de matières en suspension (qualité de l'eau, risque d'eutrophisation, colmatage des substrats) ;

Ces dégradations impactent de fait les habitats et peuplements piscicoles.

Le bassin abrite également de nombreux plans d'eau, pour la plupart artificiels et réalisés afin de constituer des réserves d'eau pour l'irrigation ou de créer des espaces de loisirs (pêche, chasse, agrément paysager), ainsi qu'une surface en zones humides non négligeable mais en régression constante (urbanisation, drainage...) malgré les services écosystémiques rendus par ces milieux (régulation crues / étiages, ralentissement du ruissellement, épuration, biodiversité).

Les pressions impactant ces milieux naturels sont notamment les suivantes :



la présence d'espèces invasives animales (écrevisse de Louisiane, ragondin, tortue de Floride...) et végétales (jussie, renouée du japon, érable negundo, myriophylle du Brésil...) sur le bassin impacte la morphologie et le fonctionnement des rivières et plans d'eau, la stabilité des berges, ou entrent en compétition avec des espèces locales ;



les pratiques agricoles (drainage, utilisation de produits fertilisants et phytosanitaires, labour, absence de couverture végétale des sols, dégradation de la ripisylve...), également à l'origine de l'érosion des sols ;



les perturbations hydromorphologiques (recalibrage, endiguement, seuils, etc.) ;



la qualité de l'eau (pollution diffuse, matières en suspension, rejets industriels et domestiques) ;



la quantité d'eau disponible et les perturbations du cycle hydrologique ;



la pression foncière et l'imperméabilisation des sols.

LES ENJEUX POUR LES MILIEUX NATURELS :

Restauration hydromorphologique des cours d'eau

Écoulements des cours d'eau : meilleure gestion des plans d'eau, disponibilité de la ressource pour satisfaire les besoins des milieux ...

Ralentissement du ruissellement et stockage de l'eau dans les sols : pratiques agricoles, aménagement des parcelles, réseau bocager ...

Qualité de l'eau - rejets diffus (matières en suspension, phytosanitaires, fertilisants) : pratiques agricoles, aménagement des parcelles ...

Qualité de l'eau - rejets industriels et domestiques : traitements, quantité d'eau disponible pour la dilution...

3. La gestion quantitative

Le bassin versant du Midou(r), connaît des débits relativement faibles, avec des étiages marqués, notamment sur la partie amont du bassin versant.

D'un point de vue hydrologique, deux systèmes peuvent être distingués :

- L'amont du bassin versant, avec une pluviométrie relativement faible, réalimenté par trois réservoirs de soutien d'étiage (réservoirs de Lapeyrie, Bourgès et Maribot), et des prélèvements majoritairement réalisés dans les cours d'eau et les retenues individuelles. En période hivernale, les pluies, en lien avec les pentes et le ruissellement plus importants, peuvent impacter localement les fonds de vallée, et avoir de lourdes conséquences en termes d'érosion des sols.
- L'aval du bassin versant, avec la présence de deux réservoirs qui permettent de réalimenter les cours d'eau en période d'étiage : Arthez et Charros, en complément des apports des nappes et des affluents. Le lien entre les nappes souterraines libres et les cours d'eau permet de maintenir des débits plus importants, notamment en étiage et de limiter les inondations. Les prélèvements agricoles sont réalisés sur les cours d'eau (en partie réalimentés par les réservoirs de l'Institution Adour et par les deux réservoirs de Saint-Gein et Saint-Michel sur le Ludon - sauf Midou aval), dans des retenues individuelles et dans les nappes souterraines.

Les ressources en eau existantes sur ce bassin versant sont les suivantes :

- Les réservoirs de soutien d'étiage appartenant à l'Institution Adour sont au nombre de 5 sur le bassin versant du Midour, avec pour fonctions principales le soutien d'étiage (maintien de milieux et d'une vie aquatique en bon état), mais également la compensation des prélèvements à l'aval. La gestion des réalimentations est déterminée en fonction des besoins à l'aval et du respect d'une consigne à tenir sur des stations dédiées (débit cible). Par ailleurs, les réservoirs hébergent des milieux naturels, et représentent un attrait pour la pêche et les usages de loisirs. Cependant, il apparaît que le volume mobilisable à partir de ces réservoirs est insuffisant pour assurer les besoins des prélèvements anthropiques et les besoins des milieux à l'aval. Le remplissage total des réservoirs existants ne peut être garanti chaque année dans les conditions hydrologiques actuelles.
- Les DDT du Gers et DDTM des Landes ont engagé un recensement de toutes les retenues individuelles présentes dans leur département respectif. Sur le bassin versant du Midou(r) il ressort un nombre important de retenues individuelles pour un volume total déclaré de 18,77 Mm³.
- Les eaux souterraines, avec la présence de nappes libres et captives sur l'aval du bassin versant, mobilisées pour la production d'eau potable et l'irrigation.

En termes de prélèvements, la pression exercée correspond à :



Eau potable : 3,4 Mm³ prélevés en 2014, principalement dans la nappe du Miocène Helvétique



Industrie : pas de prélèvements d'eau brute



Agriculture : deux périmètres élémentaires ont été définis dans le cadre de la réforme des Volumes prélevables à usage agricole : PE 152 : Midour amont avec un volume prélevable de 11,93 Mm³ et PE 151 : Midou aval avec un VP de 13,26 Mm³.

- Les autorisations en 2017 correspondent à un volume de 23,9 Mm³ en cours d'eau, nappes d'accompagnement et retenues déconnectées, pour une surface de 11 167,87 ha autorisés à l'irrigation en cours d'eau, nappes et retenues déconnectées.
- Les consommations 2016 sont de l'ordre de 11,92 Mm³ en cours d'eau, nappes d'accompagnement et retenues déconnectées (mais information non disponible pour les retenues individuelles du Gers). Sur les axes réalimentés, la consommation en 2016 a été de 2,45 Mm³.

Les données de déclarations à la CACG, à Irrigadour et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne reflètent la variabilité des prélèvements annuels, des étiages et donc des besoins en fonction des conditions hydroclimatiques. Les prélèvements peuvent être limités par des conditions climatiques favorables : pluies, températures modérées. Mais ils peuvent également être limités par des conditions défavorables, ce qui s'avère être de plus en plus le cas : débits du cours d'eau et de la nappe d'accompagnement naturellement faibles en étiage selon la pluviométrie et les températures, alors que les prélèvements en eau pour usage agricole sont maximaux, et même supérieurs aux capacités des ressources artificielles en débit et volume. Cette situation provoque des difficultés de gestion, et d'éventuelles restrictions en cas de non-respect des débits "cibles".

Deux arrêtés préfectoraux encadrant la gestion de l'étiage sont en application sur le bassin versant :

- Arrêté interpréfectoral fixant les débits seuils de restriction et les débits minimums de salubrité sur les cours d'eau réalimentés des bassins du Midou(r) et de la Douze, du 6 juillet 2004 ;
- Arrêté préfectoral fixant le plan de crise applicable sur le bassin de l'Adour en période d'étiage dans les Landes, du 7 juillet 2017 ;

En complément, en 2019, à la demande du gestionnaire, des arrêtés inter préfectoraux ont été pris pour encadrer et accompagner la gestion par tour d'eau. Ce type de gestion se pratiquait déjà de manière dérogatoire depuis plusieurs années, au travers d'une expérimentation discutée et validée par les services de police de l'eau. Cette gestion a pour objectif d'assurer la réalimentation du cours d'eau le plus longtemps possible durant la saison d'étiage, au bénéfice de tous les usages.

Il est souhaitable que ce type d'arrêtés soit reconduit pour les années à venir, dans l'attente de la résorption des déséquilibres qui sera atteinte grâce à la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PTGE.

Suivi et respect des débits cibles :

Lors de l'étiage 2016 les jours de défaillance sur le bassin versant du Midou(r) ont été plus nombreux sur l'amont du bassin versant. Ceux-ci apparaissent après la fin de la réalimentation (mi-août en général pour l'amont du bassin versant et août-septembre pour la partie aval).

La situation 2016 peut s'expliquer par un étiage marqué qui a mobilisé les ressources disponibles, ressources actuelles non suffisantes pour le respect des débits cibles sur l'amont du bassin. De plus, le respect des débits cibles dépend également de la pluviométrie sur l'amont, alors que sur l'aval du bassin versant, les stations d'Arthez et Villeneuve par exemple bénéficient de la pluviométrie et des réalimentations par les réservoirs mais également par les nappes.

En effet, le débit cible est tenu principalement pendant les périodes de réalimentation par les réservoirs (sauf à la station de Mont-de-Marsan, secteur non réalimenté). Le débit naturel des cours d'eau est suffisant en début d'étiage et jusqu'aux premières réalimentations, mais s'atténue naturellement.

L'objectif de gestion en étiage consiste en priorité à assurer les débits "cible". Or les difficultés de gestion dues aux besoins professionnels, en débit et volume, par rapport aux ressources, ne permettent régulièrement pas de disposer de suffisamment d'eau pour assurer ces débits jusqu'à la fin de l'étiage. Par conséquent, des mesures réglementaires de limitation des prélèvements sont établies par l'Etat. Dans cette situation, l'Institution Adour assure le seul débit réservé depuis les retenues.

Afin d'éviter un arrêt brutal de la réalimentation au mois d'août par épuisement des réserves, des pauses de prélèvements agricoles sont discutées et proposées par les acteurs réunis en commission de gestion. L'objectif est de prolonger le plus longtemps possible la capacité de réalimentation des usages du cours d'eau. Pendant ces pauses, les prélèvements sont arrêtés et la valeur du débit objectif à maintenir est abaissée.

LES ENJEUX LIES A LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE :

Economies d'eau et meilleure utilisation de la ressource pour l'eau potable : diminuer la consommation d'eau potable, diminuer la dépendance aux ressources en eau potable venant de l'extérieur du bassin versant.

Mieux gérer l'existant (et notamment les retenues collinaires) afin de satisfaire les besoins des prélèvements, les débits cibles et les besoins de la salubrité : adapter les débits consignés à des situations de gestion particulières, adapter le volume de la ressource disponible, préserver les zones humides ...

Améliorer la connaissance de la ressource disponible, des eaux souterraines et des prélèvements

Irrigation et agriculture : économies d'eau agricoles, organisation des prélèvements professionnels, mobilisation de ressources en eau, réutilisation des eaux usées des stations d'épuration, capacité de rétention de l'eau des sols, couverture végétale et végétation diversifiée dans le paysage ...

4. La qualité de l'eau

Masses d'eau « rivières » :

Le bassin du Midou(r) compte 19 masses d'eau « rivières », dont la qualité est suivie par 16 stations de mesure. Ces masses d'eau présentent une qualité dégradée, avec un état écologique allant de mauvais (Izaute, Ludon amont) à moyen, le Midou(r) présentant un état médiocre sur toute sa longueur. Seul le ruisseau du Moulin Neuf présente un bon état écologique.

Les paramètres déclassant les plus fréquemment rencontrés sont les teneurs en oxygène, la biologie et les nutriments.

La pollution diffuse est la principale source de dégradation de la qualité des eaux superficielles : matières en suspension (en lien avec l'érosion des sols), nutriments (azote, phosphore) et pesticides (herbicides principalement).

L'état hydromorphologique des cours d'eau (seuils, lit encaissé, instabilité des berges) et les faibles débits aggravent cette situation, et ne permettent pas une dilution correcte des rejets d'épuration des collectivités, dont une large majorité sont aujourd'hui conformes aux normes imposées ou en passe de le devenir (investissements programmés).

Masses d'eau souterraines :

Le bassin compte 10 masses d'eau souterraines : 3 masses d'eau souterraines superficielles (libres) et 7 masses d'eau souterraines profondes et semi-profondes.

Les 3 masses d'eau souterraine libres (Nappes des Sables fauves, Plioquaternaire, Molasses) sont vulnérables aux pollutions de surface et sont en mauvais état chimique (nitrates, pesticides), ce qui pourrait mettre en péril leur utilisation pour l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs si la nappe du Miocène helvétique apparaît en bon état chimique dans l'état des lieux du SDAGE, dans la pratique elle est connectée dans certains secteurs de façon directe avec la Nappe des Sables fauves et pourrait subir la même dégradation de qualité (nitrates, pesticides), obligeant le gestionnaire à diminuer les prélèvements sur certains forages (Artassenx, Saint Gein).

Les nappes plus profondes ne présentent à ce jour pas de problèmes de qualité.

LES ENJEUX LIES A L'ATTEINTE DU BON ETAT QUALITATIF DES MASSES D'EAU :

Améliorer la qualité des ressources pour l'AEP

Maintenir une dilution correcte des rejets

Modification des pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'eau : diminuer les apports en intrants, couverture végétale, amélioration de la stabilité structurale et du taux de matière organique, etc.

Verdir le paysage, aménager le territoire

Collectivités : assainissement

Prévenir la prolifération de cyanobactéries et limiter l'impact des lâchers des réservoirs

5. La prospective climatique à l'horizon 2050

Les hypothèses d'évolution du climat sur le territoire de l'étude Adour 2050 (bassins de l'Adour et des Côtiers Basques) sont l'élément central de l'exercice de prospective de cette étude.

Dans ce cadre, le choix a été fait d'étudier l'impact sur le climat d'un scénario médian d'émissions des gaz à effet de serre, les différences entre les scénarios étant peu marquées à l'horizon 2050. Le scénario ainsi retenu est le scénario « RCP 4.5 » du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

A noter qu'il existe deux principales sources d'incertitude sur l'évolution du climat à long terme :

- les hypothèses d'évolution de la concentration des gaz à effet de serre (GES) ;
- la connaissance imparfaite des phénomènes physiques avec des conséquences sur la modélisation.

Les principaux éléments du scénario climatique sont les suivants :



- Anomalie de température moyenne quotidienne : **environ 1 à 1,5 °C (+ 10 %)**
- **Canicules plus fréquentes** : 10 à 20 jours par an (moyenne actuelle < 10 jours)



- Forte probabilité de stabilité des cumuls moyens annuels de précipitations (+/- 10 %)
- Légère baisse des cumuls estivaux
- **Grande variabilité interannuelle**



- **Augmentation des jours de sécheresse** entre 0 et 5 jours durant la période estivale
- **Sécheresse accentuée des sols**



- Légère augmentation des débits pendant les périodes de pluies printanières
- **Baisse des débits estivaux et prolongation de l'étiage en automne**
- Baisse des débits en hiver (précipitations moins importantes)
- **Des étiages plus sévères**

On peut donc en conclure que le **déficit quantitatif du bassin versant du Midou(r) va se creuser si les besoins en eau restent constants, surtout pendant la période d'étiage, car les apports naturels seront moins importants.**

L'ENJEU QUANTITATIF DU BASSIN DU MIDOUR : UNE EQUATION COMPLEXE A RESOUDRE COLLECTIVEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Midouze, le déficit global du bassin du Midour avait été estimé à 18 millions de m³ à l'échelle du SAGE, dont près de 7 millions de m³ pour le bassin du Midour.

(Bilan Besoins-Ressources - CACG - 2008)

Dans l'objectif de résoudre les enjeux quantitatifs sur son territoire, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a identifié les solutions globales pour retrouver un équilibre quantitatif permettant de satisfaire les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le travail plus opérationnel sur les enjeux quantitatifs à l'échelle des territoires doit se faire de manière plus approfondie dans un nouveau cadre concerté : le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Dans le cadre de l'élaboration du PTGE Midour, le déficit quantitatif sur le bassin du Midour a été précisé au regard de données et outils actualisés. Il est évalué à 5,5 million de m³ à l'horizon 2050
(Evaluation des besoins quantitatifs du territoire et évaluation des impacts sur le milieu et l'adaptation du territoire au changement climatique - IES, HYDROGEN - 2019).

Le PTGE Midour élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire, doit permettre de réfléchir collectivement aux solutions opérationnelles permettant de retrouver l'équilibre quantitatif à l'horizon 2050.

II. STRATEGIES ET OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

1. Stratégie de concertation pour l'élaboration du PTGE

Conformément à l'instruction ministérielle du 7 mai 2019, modifiant celle du 4 juin 2015, une partie des financements publics des Agences de l'Eau, mobilisés pour répondre aux enjeux croissants de gestion quantitative dans le contexte de changement climatique, sont conditionnés à l'organisation de larges concertations locales. Les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sont les outils mobilisés pour cela.

Dans le cadre de l'élaboration des PTGE, une attention particulière est portée sur le déroulé de la concertation qui vise à associer de nombreux acteurs locaux intéressés ou impliqués sur les enjeux liés à l'eau. Leur implication est essentielle pour construire un programme pertinent pour répondre aux enjeux et besoins locaux.



Une large concertation associant de nombreux acteurs locaux et habitants

L'élaboration du PTGE du Midour s'est organisée autour du travail de plusieurs instances de propositions, de suivi, de pilotage ou d'information :

- un comité technique permettant d'élaborer des propositions techniques réalistes sur la base de la concertation des acteurs locaux et des souhaits et besoins exprimés sur le territoire ;
 - le comité technique est constitué de 12 membres
- un comité de pilotage mobilisant les élus et acteurs des territoires pour discuter des propositions techniques et orienter les choix possibles ;
 - le comité de pilotage est constitué de 30 membres
- des groupes de travail ou ateliers de concertation permettant d'associer de manière plus souple d'autres acteurs aux réunions, selon les besoins d'expertise ou les ordres du jour prévus, en plus des acteurs du comité technique et du comité de pilotage ;
 - les ateliers de concertation ont mobilisés un panel de 30 représentants
- les instances du SAGE Midouze, et notamment la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui valide les étapes clés et émet un avis de conformité sur le contenu du PTGE ;
 - la CLE du SAGE Midouze est constituée par arrêté préfectoral de 49 membres
- des réunions publiques ont permis d'informer régulièrement les citoyens du territoire du Midour sur l'avancée du travail sur le PTGE et sur ses conclusions ;
 - une cinquantaine d'habitants ont participé aux réunions publiques
- en plus de ces instances et lieux de débats formellement organisés, de nombreuses rencontres individuelles et interviews ont permis de solliciter des experts ou acteurs locaux sur des points particuliers du travail du PTGE.

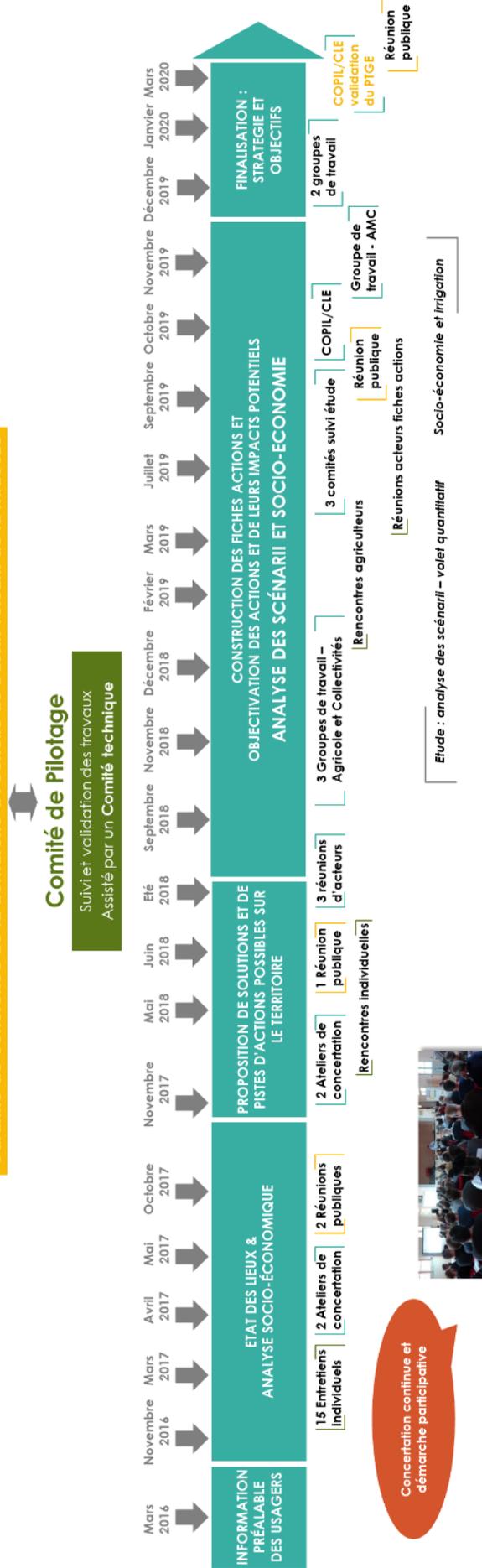
La composition des instances ne représente pas une liste exhaustive des acteurs du territoire mais est représentative du territoire et de ses enjeux à travers un panel d'acteurs variés. Par la mobilisation de toutes ces instances ou personnes, de très nombreux acteurs locaux et habitants ont participé à l'élaboration du PTGE.

Ceci a permis de construire un projet de territoire de manière concertée avec les acteurs locaux concernés par les enjeux traités (quantité, qualité, milieux, etc.) et qui auront un rôle fort à jouer dans la mise en œuvre des actions du PTGE en phase de mise en œuvre. Le programme d'actions du PTGE ainsi construit cherche à répondre au mieux aux besoins et attentes du territoire, en recherchant les solutions les plus adaptées et consensuelles.

L'élaboration du PTGE s'est déroulée de 2016 à 2020. Le schéma ci-dessous résume les différentes phases de l'élaboration et les réunions des instances qui ont été organisées. Il met en évidence l'intensité de la concertation qui a été menée durant ces années d'élaboration.

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Information et suivi de la démarche
Garantie de cohérence de la démarche à l'échelle du bassin versant de la Midouze



Suivi de la démarche par des **garantis** de la neutralité et du déroulé de la concertation

Une concertation de qualité grâce à l'appui d'experts

Afin de mener au mieux la concertation lors de l'élaboration du projet de territoire du Midour, le bureau d'études LISODE a accompagné l'Institution Adour, structure porteuse de l'élaboration du PTGE, pour mobiliser des méthodes et techniques de concertation les plus adaptées, et pour apporter un regard à la fois professionnel expert, mais aussi extérieur et neutre, sur son déroulé. Il s'est également attaché à évaluer le ressenti du territoire sur le déroulé du travail et de la concertation, à travers la diffusion et l'analyse de 2 questionnaires renseignés par les acteurs du PTGE.

Le travail d'accompagnement et d'évaluation de la concertation a été restitué dans un rapport final, disponible au téléchargement :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_Bilan_concertation_LISODE.pdf

Un regard critique neutre en garant du bon déroulement de la concertation

Conformément aux instructions ministérielles, deux garants de la concertation ont été désignés par le Préfet des Landes coordonnateur du bassin de l'Adour, pour suivre d'un point de vue extérieur et neutre la concertation déployée pour l'élaboration du PTGE. Ils ont ainsi participé en observateurs à l'ensemble des réunions organisées.

Au terme de leur travail, les garants ont rédigé un bilan de la concertation qui présente leur avis et appréciation sur le déroulement du processus. Ce rapport est disponible au téléchargement :

[lien à créer à terme.](#)

2. Fondements et stratégie du programme d'actions du PTGE

Préalables essentiels : données et références utilisées et portée du PTGE

Le travail d'élaboration du PTGE a consisté à approcher, dans une vision globale du territoire du Midour et à l'échelle des sous bassins versants, les grands volumes en balance concernant la ressource en eau disponible, les besoins des usages, les besoins du milieu et les déficits en jeu. Cette approche s'est basée sur des volumes estimés pour répondre aux besoins des usages et du milieu aujourd'hui et dans la prospective, à l'horizon 2050, pour tenir compte des effets du changement climatique.

Les paragraphes ci-après présentent les volumes et débits considérés lors de l'élaboration du PTGE pour définir le programme d'actions pertinent pour répondre au mieux aux enjeux quantitatifs d'aujourd'hui et de demain.

Certains débits considérés pour dimensionner les objectifs et les actions sont des débits règlementaires. D'autres sont des débits visés à terme grâce à la mise en œuvre des actions du PTGE, qui sont des débits correspondant à une situation réelle ou souhaitée sur le territoire (pour répondre aux besoins réels du territoire (usages et milieux)), mais qui ne sont pas pour autant définis règlementairement ; ils sont en quelque sorte non obligatoires, mais permettent, s'ils sont atteints, de répondre aux enjeux du territoire.

A noter que dans ce cas d'une absence de débit règlementaire défini pour un sous bassin versant, le débit estimé - et donc les volumes en jeu sur le sous bassin - peuvent s'avérer supérieur aux volumes autorisés en réalité sur ces sous bassins (les volumes autorisés pour l'irrigation ayant été définis dans le cadre de la réforme des volumes prélevables ; ils sont répartis à l'échelle des bassins versants par l'organisme unique de gestion collective (OUGC) IRRIGADOUR).

Dans ce contexte, le PTGE Midour n'a pas vocation à modifier la définition des volumes prélevables pour l'irrigation, les surfaces autorisées pour l'irrigation, ou tout autre volume ou débit règlementaire déjà défini. Ces éléments sont de la compétence de l'Etat.

Le PTGE Midour a vocation à répondre à de grands enjeux quantitatifs, en recherchant à satisfaire des besoins (usages et milieu) dans une vision prospective, tout en respectant les données règlementaires.

Une éventuelle estimation de débits ou de volumes en jeu supérieure par rapport à des données règlementaires doit être nuancée car les données travaillées dans le cadre du PTGE restent des estimations globales à des échelles élargies. Si toutefois elle était avérée à l'avenir sur le territoire, une apparente estimation de débits ou de volumes en jeu supérieure aux données règlementaires permettra :

- d'assurer un débit supérieur aux points consignes (règlementaires ou non) dans l'immédiat ;
- de compenser de manière plus adaptée les effets du changement climatique si les évolutions du climat s'avéraient en réalité plus pessimistes que le scénario climatique travaillé dans le cadre du PTGE (scénario médian RCP 4.5 du GIEC) ;
- de compenser de manière plus durable (c'est-à-dire au-delà de l'horizon 2050) les effets du changement climatique qui s'accroîtront encore à l'horizon 2100, selon les courbes de prospective du GIEC.

Les fondements du PTGE : débits, volumes et enjeux visés

Les orientations et objectifs choisis par les acteurs du territoire visent le retour à l'équilibre quantitatif en satisfaisant les besoins, objectifs ou éléments fondamentaux suivants :

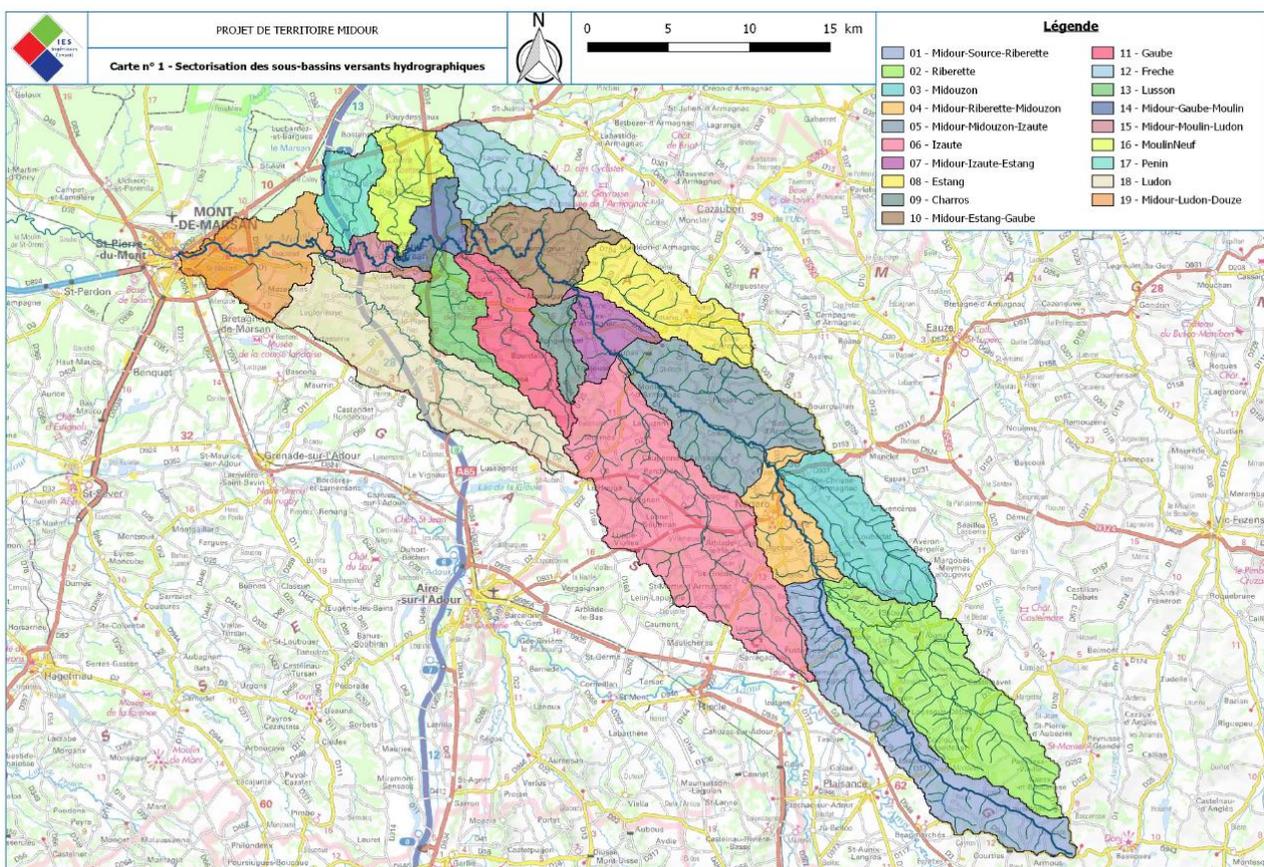
❖ *Des débits cibles pour les cours d'eau*

Des débits consignes sont introduits dans les règlements d'eau pour réaliser la gestion de l'étiage depuis les réservoirs de soutien d'étiage. Ils sont contrôlés en différents points du bassin. Le tableau ci-dessous récapitule les débits règlementaires sur le bassin du Midour, qui ont été utilisés pour les simulations quantitatives :

Type de débit	Cours d'eau	Point de contrôle	Réservoir concerné	Débit objectif (L/s)
Débit consigne de gestion	Maribot	Sorbets	Maribot	30
		Lauzuzan	Maribot	80
Débit consigne de gestion	Riberette	Aignan	Bourgès et	10
		Lauzuzan	Lapeyrie	80
Débit consigne de gestion	Charros	Arthez d'Armagnac	Charros	120
Débit consigne de gestion	Gaube	Villeneuve de Marsan	Arthez	225

D'autres valeurs de débits cibles, non règlementaires, ont été utilisées sur d'autres points du bassin pour travailler globalement à l'échelle du Midour sur l'estimation de la ressource en eau disponible, des besoins en eau, l'identification des secteurs déficitaires et les volumes de déficit, etc., et ce dans le but de dimensionner l'ambition des actions du PTGE.

Ces débits sont estimés au dixième du module des débits naturels reconstitués (hors prélèvements). Ces débits cibles sont estimés de manière prospective pour être atteints à l'horizon 2050. Ils ont été définis pour 19 sous bassins versants du bassin du Midour. Ces éléments sont présentés dans le tableau et la carte ci-dessous :



Type de débit	BV	Débit cible (L/s)											
		Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Débit cible non réglementaire	01	33	33	33	33	33	33	30	30	30	30	33	33
	02	43	43	43	43	43	43	29	17	17	22	43	43
	03	21	21	21	21	21	21	15	9	3	11	21	21
	04	90	90	90	90	90	90	62	36	11	45	90	90
	05	143	143	143	143	143	143	98	89	89	89	143	143
	06	71	71	71	71	71	71	71	68	32	71	71	71
	07	223	223	223	223	223	223	223	164	83	182	223	223
	08	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
	09	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	10	265	265	265	265	265	265	265	265	249	265	265	265
	11	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	12	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
	13	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	14	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313	313
	15	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369	369
	16	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
	17	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
	18	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58
	19	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Les débits du tableau ci-dessus sont les débits minimums qui seront satisfaits à l'étiage (période de juillet à octobre) en 2050 (selon le scénario climatique RCP 4.5) si l'ensemble des actions du PTGE Midour sont mises en œuvre. Ces débits pourront être supérieurs selon les conditions climatiques. Sur la période hors étiage (colonnes grisées) ces débits seront naturellement supérieurs à ces débits minimum indiqués.

❖ Des usages à satisfaire

Les principaux usages préleveurs sur le bassin du Midour sont l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

L'alimentation en eau potable doit être assurée ; un niveau de prélèvement de 3,4 Mm³ au total pour le bassin du Midour doit être maintenu.

L'irrigation se fait depuis des prélèvements en cours d'eau, en nappes ou en réserves. Les équilibres quantitatifs modélisés à l'horizon 2050 par le bureau d'étude et intégrant le changement climatique devraient permettre de répondre à des besoins calculés en fréquence quinquennale à partir des prélèvements de l'année 2016

Ces objectifs sont compatibles avec les volumes prélevables définis sur le territoire du Midour, dont la répartition entre les préleveurs est définie par l'organisme unique de gestion collective IRRIGADOUR.

❖ *La qualité des cours d'eau à assurer*

Des débits minimum de salubrité sont définis pour chaque rejet de station de traitement des eaux usées. Les niveaux de charges polluantes dans les rejets de STEU doivent donc être assurés par le gestionnaire pour pouvoir être dilués convenablement par les débits de salubrité définis. Au besoin, le gestionnaire doit adapter ces équipements pour assurer un niveau de rejet (en termes de charge) adapté aux capacités de dilution des milieux récepteurs.

STEU	Débit de salubrité (L/s)
Aignan	80
Nogaro	160
Panjas	5
Monguilhem	10
Villeneuve de Marsan	400
Mont de Marsan	1000

Après amélioration des traitements prévus sur la STEU de Mont de Marsan

Ces débits de salubrité ne sont pas utilisés pour la gestion de l'étiage par les RSE, mais ils ont été considérés dans le travail sur le PTGE afin d'intégrer pleinement l'enjeu de la qualité des cours d'eau dans les objectifs du PTGE en envisageant d'assurer des débits compatibles avec ces objectifs de salubrité.

A noter qu'en cas d'amélioration du système de traitement et de diminution des charges polluantes rejetées, ces débits peuvent être minimisés. En ce sens, le programme d'actions du PTGE comprend des actions de suppression des rejets des STEU de Mont de Marsan, Villeneuve de Marsan et Nogaro par la mise en place d'un système de réutilisation des eaux usées traitées.

❖ *L'évolution climatique à intégrer*

Le changement climatique va induire des modifications hydrologiques majeures sur le moyen et long terme, qu'il convient de prendre en compte dans les réflexions prospectives pour la gestion des enjeux quantitatifs.

Augmentation de l'évapotranspiration des plantes, augmentation de la sécheresse des sols, disponibilité en eau encore diminuée à l'étiage, étiage plus sévères et plus longs, etc. sont autant d'éléments de contexte majeurs intégrés dans la prospective pour trouver les solutions les plus ajustées et durables dans le PTGE du Midour.

Objectifs globaux, orientations stratégiques et actions

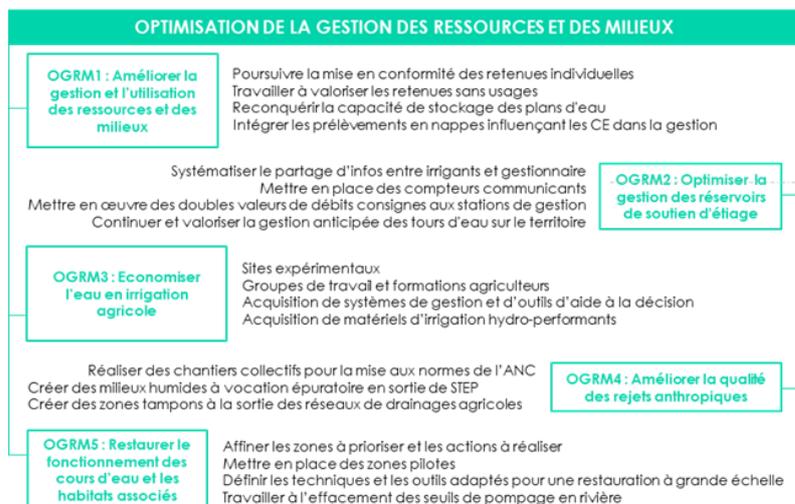
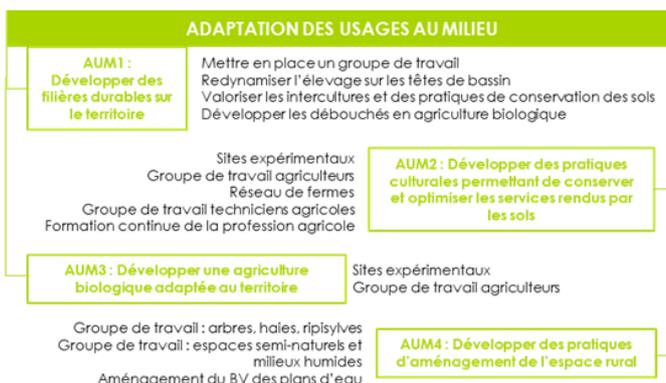
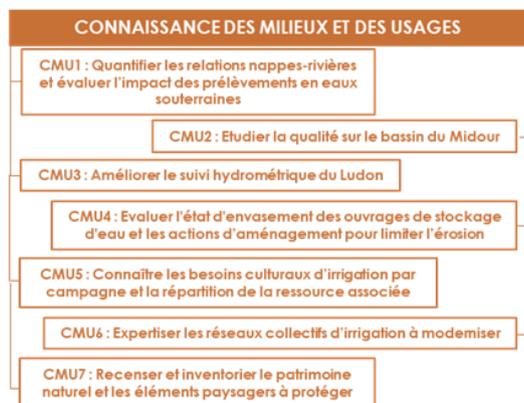
Les instances de pilotage du projet de territoire ont acté la nécessité de constituer un projet de territoire pour répondre de manière transversale à 5 enjeux du bassin versant du Midour :



Les actions retenues pour constituer le programme d'actions du projet de territoire permettant de répondre à ces enjeux sont réparties au sein de 6 orientations stratégiques, toutes liées et complémentaires.



Le programme du PTGE comprend 59 actions réparties dans les 6 orientations stratégiques.



Définition des ambitions et objectifs opérationnels du PTGE

La définition d'un programme d'actions utile et réaliste a nécessité d'appréhender à la fois les enjeux environnementaux et socio-économiques sur le territoire. Afin d'aider les acteurs à définir les actions nécessaires et leurs niveaux d'ambition, leur dimensionnement et les objectifs opérationnels à poursuivre en phase de mise en œuvre, des études complémentaires ont été menées pendant l'élaboration du PTGE.

➔ Evaluation des besoins quantitatifs du territoire et évaluation des impacts sur le milieu et l'adaptation du territoire aux changements climatiques

Cette étude a été menée par le groupement de bureau d'études IES et HYDROGEN.

Lien de téléchargement :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapport_IES_HYDROGEN.pdf

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapport_IES_HYDROGEN_atlascarto.pdf

Estimation des volumes en jeu

En premier lieu, l'étude a permis de préciser l'évaluation de la ressource disponible et des besoins des différents usages sur le territoire du Midour, par rapport à une étude de bilan besoins-ressources menée en 2008 dans le cadre de l'élaboration du SAGE Midouze ; les actualisations utiles ont été apportées et l'accent a été mis sur le changement climatique.

En second lieu, une partie des actions du PTGE a été évaluée de manière plus approfondie, sur les 3 thématiques d'actions majeures du PTGE, les plus emblématiques ou significatives en termes d'économie d'eau et de résilience du territoire et des usages :



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES

Evolutions et modifications de pratiques : optimisation des services rendus par les sols par la mise en place de couvertures végétales, d'intercultures, de diminution ou arrêt du travail du sol, de techniques culturales, d'apport de matière organique, agroforesterie, haies, etc. ;



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX MATERIELS D'IRRIGATION

Economies d'eau en agriculture : diminution des prélèvements par la mise en place d'équipements hydro-économiques ;



ASSAINISSEMENT

Réutilisation des eaux des stations d'épuration pour la valoriser comme une nouvelle ressource pour les besoins agricoles, conformément à la réglementation et aux normes de qualité à atteindre.

Sur cette base de programme simplifié, 2 scénarii ont été constitués - scénario ambitieux et scénario à minima - pour en évaluer l'impact sur le territoire, notamment en terme d'économie d'eau visant à combler le déficit du bassin.

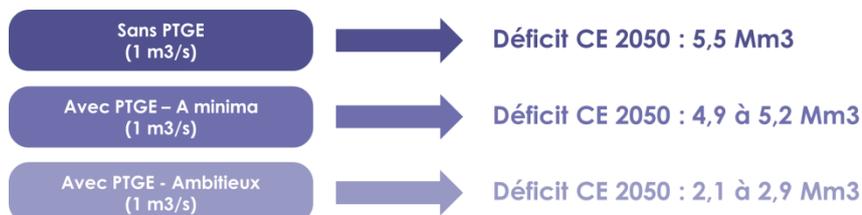


*SHE : systèmes hydro-économiques

*GG : goutte-à-goutte

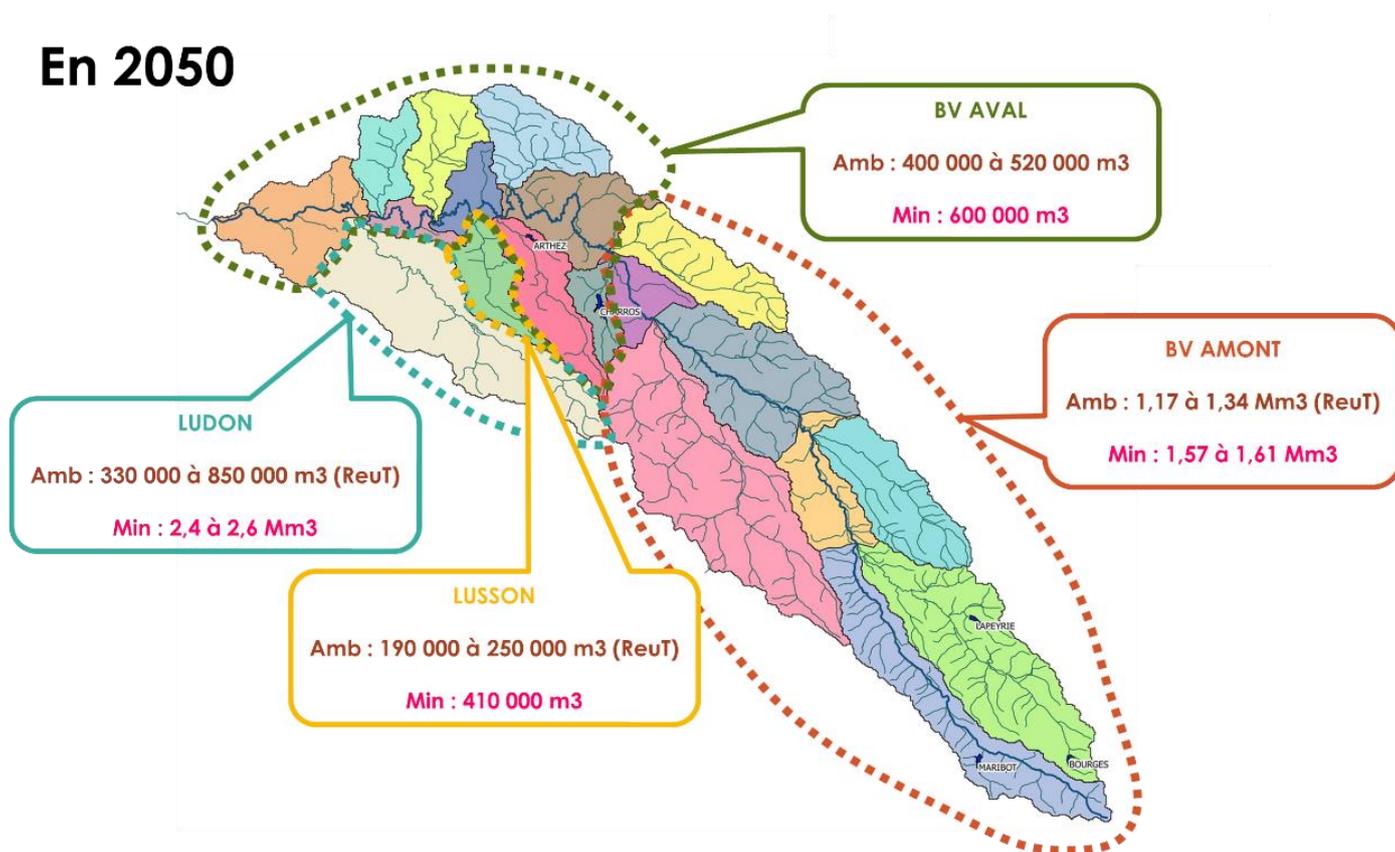
L'étude a mis en évidence, pour chacun des scénarii « a minima » ou « ambitieux », les déficits en cours d'eau résiduels en 2050, en fonction des économies d'eau réalisées grâce aux actions du PTGE qui seront déployées pour chacun des scénarii :

- sans actions du PTGE et en visant un débit objectif de 1 m³/s à Mont de Marsan, le déficit en cours d'eau en 2050 est évalué à 5,5 Mm³ ;
- avec la réalisation des actions du scénario a minima du PTGE, le déficit en cours d'eau en 2050 est estimé à 4,9 à 5,2 Mm³ ;
- avec la réalisation des actions du scénario ambitieux du PTGE, le déficit en cours d'eau en 2050 est estimé à 2,1 à 2,9 Mm³.



Ces volumes de déficits résiduels en cours d'eau ont été évalués par sous bassins versants.

En 2050



De plus, dans la perspective de pouvoir assurer une gestion pluriannuelle de l'étiage, c'est-à-dire une gestion offrant la possibilité de couvrir deux années sèches consécutives, l'étude a mis en évidence la nécessité de considérer un volume à stocker supplémentaire global pour le territoire de 700 000 m³.

Choix du scénario pour le PTGE Midour

Les acteurs du territoire ont fait le choix d'un scénario intermédiaire, proche du scénario ambitieux mais incluant quelques ajustements plus réalistes pour une mise en œuvre effective des actions. Ce scénario choisi est présenté ci-après :



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES

<p>Type de mesures : mise en place de couvertures végétales et/ou d'intercultures, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie, haies....</p>
<p>Cultures ciblées : SCOP et vignes – sur le BV Midour, elles correspondent à 29 500 ha (70% de la SAU)</p>
<p>Objectif au terme du PTGE sur mesures parcelaires 25 000 ha (85% des SCOP et vignes)</p> <p>Priorisation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs volontaires • Secteurs à pente forte et/ou à fort aléa érosion et irrigants passant en GGE • Secteurs en bords de cours d'eau <p>1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)</p>
<p>Objectif au terme du PTGE sur mesures arbres 1 250 km (soit *3 = 375 ha) Arbres, haies champêtres et ripisylves Régénération naturelle privilégiée ou implantation si nécessaire – pas uniquement les terres agricoles Priorisation = acteurs volontaires et ripisylves</p>



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX MATERIELS D'IRRIGATION

<p>Type de mesures : mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion (brise jet, rampe, pivot, abonnement station météo, matériel de pilotage, logiciel d'aide à la décision....) / développement de goutte-à-goutte aérien ou enterré</p>
<p>Cibles : cultures irriguées</p>
<p>Objectif au terme du PTGE 9000 ha équipés avec des systèmes hydro-économes 1000 ha équipés avec du goutte-à-goutte Soit 10000 ha (83% de la surface irriguée)</p> <p>Priorisation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs volontaires • Prélèvements en cours d'eau ne bénéficiant pas de la ReuT • Prélèvements en nappes • Prélèvements en retenues (dt ReuT) <p>1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)</p> <p>ON SE LAISSE LA POSSIBILITE DE FAIRE PLUS EN GG EN FONCTION DES EVOLUTIONS DES FINANCEMENTS ET DES TECHNIQUES.</p>



ASSAINISSEMENT

<p>Type de mesures : Réutilisation des eaux des stations d'épuration de Conte, Villeneuve de Marsan et Nogaro. <i>Important de sensibiliser également les autres collectivités et les industriels comme les caves viticoles sur le sujet car ils disposent également de ressources en eau valorisables</i></p>
<p>Cibles : STEP et irrigants (et industriels éventuellement)</p>
<p>Objectif au terme du PTGE VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION de Conte, Villeneuve de Marsan, Nogaro pour l'irrigation 1235 ha - 2,15 Mm3</p>

Le choix de ce scénario « ambitieux ajusté » fixe les objectifs à atteindre dans la mise en œuvre des actions du PTGE. Il conduit à considérer, comme précisé plus haut, un déficit résiduel en cours d'eau en 2050 estimé à 2,1 à 2,9 Mm3 (fourchettes basses et hautes selon les hypothèses posées dans la modélisation). Le déficit résiduel à traiter est considéré par la suite comme moyen, soit 2,5 Mm3.

De plus, dans la perspective du changement climatique augmentant la probabilité que le territoire soit confronté à plusieurs années sèches consécutives, les acteurs du PTGE et du SAGE Midouze ont validé la nécessité de prendre en compte un déficit supplémentaire de 700 000 m3, qui permettra, à termes, de pouvoir assurer une gestion pluriannuelle de l'étiage (couvrir 2 années sèches consécutives).

Le volume de déficit résiduel à considérer est donc de 2,5 Mm3 + 700 000m3 soit 3,2 Mm3.

Solutions complémentaires d'optimisation et d'augmentation du stockage envisagées

Le choix de ce scénario et l'évaluation des économies qu'il permet de réaliser, minimisant ainsi le déficit en eau sur le bassin du Midour, a permis d'évaluer le déficit résiduel et donc les besoins de ressources complémentaires à mobiliser, tout cela dans le contexte du changement climatique. De ce choix de scénario découlent donc en dernier lieu des solutions pour optimiser et augmenter le stockage de la ressource en eau.

Diverses solutions de stockages (y compris les solutions historiques envisagées dans le cadre du SAGE Midouze) ont été analysées selon des critères de faisabilité technique, réglementaire, financière, selon leur acceptabilité locale, et selon leur pertinence pour répondre de manière optimisée au besoin en eau du territoire sur le volume de déficit restant à combler.

Les solutions de stockage retenues en concertation entre tous les acteurs du PTGE et du SAGE Midouze, permettant de combler le déficit résiduel après les actions d'optimisation des besoins et d'économies d'eau, sont fondées sur le principe de privilégier le maintien et le confortement des infrastructures existantes, et de prévoir en dernier recours des solutions d'augmentation du stockage.

Elles se déclinent ainsi selon les axes suivants :

- ➔ Confortement de 4 réservoirs de soutien d'étiage existants (Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez) pour assurer leur remplissage complet à l'horizon 2050 par des pompages hivernaux à hauteur d'un volume estimé de 2,1 Mm³. Ces pompages seront prévus dans des milieux de capacité suffisante, à l'aide de pompes alimentées en énergie solaire, et sur les périodes de l'année où les débits le permettent. Il s'agit donc de pomper de faibles débits sur une grande partie de l'année pour minimiser au maximum l'impact sur le milieu prélevé. Un débit minimum du cours d'eau sera défini en dessous duquel le pompage sera stoppé pour ne pas impacter le milieu. Les débits de pompages pourront être gradués selon le débit dans le cours d'eau ;
- ➔ Création de retenues déconnectées, dites « retenues château d'eau », qui n'interceptent aucun chevelu hydrographique ; leur remplissage sera réalisé en période de hautes eaux, de la même manière que pour le confortement des retenues existantes décrit ci-dessus ; leurs volumes cumulés seront de 450 000 à 500 000 m³ ;
- ➔ Rehausse des réservoirs existants de soutien d'étiage de Lapeyrie et Maribot pour augmenter le stockage de manière significative à l'échelle du bassin, pour un volume de l'ordre de 650 000 m³.

L'étude a permis d'estimer que le confortement des réservoirs existants permettra de combler 2,1 Mm³ de déficit.

Considérant une valeur moyenne de déficit résiduel de 2,5 Mm³, la création de stockage complémentaire sur l'axe Midour s'élève donc à 0,4 Mm³, auquel il convient d'ajouter un volume supplémentaire de 700 000 m³ pour assurer une gestion pluriannuelle de l'étiage (en cas de 2 années sèches consécutives) comme l'ont validé les acteurs du PTGE.

Au total, la création de stockage complémentaire doit être envisagée à hauteur de 1,1 Mm³ sur l'axe Midour.

Ce volume sera réparti entre les rehausses de Lapeyrie et Maribot et la création de retenues déconnectées selon la faisabilité de chaque partie de la solution. En première approche et selon les capacités estimées de pompage hivernal pour le remplissage complémentaire des retenues, il est envisagé une augmentation de capacité des réservoirs de Maribot et Lapeyrie de respectivement 450 000 m³ et 200 000 m³.

3 à 4 retenues déconnectées complèteront les stockages sur la partie intermédiaire de la Riberette et sur le Midour dans les secteurs de Nogaro et Laujuzan.

Les solutions de stockage hors axe Midour reposent sur une stratégie d'optimisation des réservoirs existants (axe Ludon) et d'étude pour la faisabilité de retenue déconnectée (axe Lusson).

→ **Socio-économie des exploitations agricoles du bassin du Midour - impact de la mise en œuvre du projet de territoire**

Cette étude a été menée par le CERFRANCE.

Lien de téléchargement :

http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/PTGEMidour_rapportCERFRANCE.pdf

En parallèle de l'étude ci-dessus, une analyse de l'impact socio-économique de la mise en œuvre du scénario retenu a été menée, pour mettre en évidence les possibilités pour les exploitations pour effectivement mettre en œuvre les actions et les éventuels points de vigilance à porter sur leur viabilité économique et les besoins de financements qui seront essentiels.

Situation actuelle et mise en évidence de l'enjeu de l'accès à l'eau

L'étude met en évidence la situation actuelle difficile des exploitations du Midour, puisque 43% des exploitations gersoises du périmètre et 35% des landaises disposent de ressources insuffisantes pour investir sans productivité supplémentaire.

L'analyse économique de l'état initial permet également de mettre en lumière la part de l'irrigation agricole dans la performance économique des exploitations et dans la richesse économique produite sur le territoire. En effet, il apparaît que l'irrigation intervient dans la formation de près de 35% de l'excédent brut d'exploitation global à l'échelle du Midour. De plus, seules les exploitations irrigantes (tout comme les exploitations à haute valeur ajoutée) génèrent de l'emploi salarié. Enfin, les données de performances économiques sont meilleures pour les exploitations irriguées.

Aussi, la sécurisation des exploitations existantes par l'engagement dans les actions du PTGE est essentielle, vitale pour elles, pour leur résilience. Il est important de comprendre que, sans ces actions, une partie des exploitations actuellement en difficulté ne seront probablement pas viables en raison des baisses de rendements futurs en lien avec le manque d'eau accru. En témoigne l'état des exploitations non irrigantes qui sont les plus dégradées actuellement, qui donc en prospective liée au changement climatique verront leur état s'aggraver.

Impact socio-économique de la mise en œuvre des actions du PTGE

La mise en œuvre des actions du PTGE, bien qu'essentielle pour la résilience sur le territoire du Midour dans le contexte de changement climatique, génère tout de même des impacts socio-économiques pour une partie des exploitations qu'il convient de considérer, puisqu'elle n'est pas de nature à elle seule, sauf dans le cas spécifique de la REUT, voire d'accès à des cultures contractuelles, à améliorer la situation économique des exploitations, mais uniquement à assurer leur continuité.

D'un point de vue stratégique, il sera nécessaire d'envisager la mise en œuvre des actions du PTGE de manière adaptée et graduée selon les possibilités de chaque exploitation. Le programme du PTGE peut se décliner en une multitude de solutions d'actions à l'échelle d'une exploitation : chacune devra évoluer avec un panel d'actions ajusté et à un rythme soutenable.

De plus, en phase de mise en œuvre, un accompagnement (financier notamment) du monde agricole devra être envisagé pour leur permettre d'assurer la transition vers une stratégie et des pratiques durables et viables économiquement. En ce sens et en complément, les orientations stratégiques de l'adaptation des usages au milieu (AUM) et de l'accompagnement, sensibilisation et valorisation (ASV) développée dans les actions du PTGE participeront à l'accompagnement des acteurs agricoles dans cette transition.

3. Stratégie pour la phase de mise en œuvre du PTGE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour consiste en un programme d'actions à mettre en œuvre sur une durée de 15 ans. Ce programme d'actions a été élaboré de manière concertée par les acteurs locaux du territoire du Midour et il vise à atteindre dans la durée un équilibre entre les besoins de l'ensemble des usages et les ressources disponibles, et ce :

- en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ;
- en préservant la qualité de la ressource en eau ;
- en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Des actions toutes essentielles et complémentaires

Les 59 actions définies pour constituer le programme du PTGE représentent un ensemble cohérent et complémentaire. Comme évoqué plus haut, les objectifs de chaque type d'actions ont été fixés avec un regard transversal à tout le programme et selon les volumes en jeu à l'échelle de tout le territoire du Midour. Les solutions de derniers recours visant à optimiser et augmenter le stockage en eau ont été dimensionnées pour intégrer les économies réalisées par ailleurs grâce aux autres actions du PTGE.

Ainsi, il est essentiel de mettre en œuvre l'ensemble des actions du PTGE, sans priorisation les unes par rapport aux autres. Chaque action considérée individuellement participe à résoudre les enjeux quantitatifs et qualitatifs du bassin, et à assurer la résilience sur le long terme du territoire et des usages.

De ce fait, la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE peut s'avérer être un équilibre fragile. La résilience des usages et du territoire ne sera pas assurée sur le long terme si certaines actions ou orientations stratégiques sont peu déployées en phase de mise en œuvre. De plus, si certaines actions ne sont pas mises en œuvre (pour des raisons par exemple de moyens financiers) alors qu'elles représentent potentiellement des solutions sur une part importante des volumes en jeu, alors l'équilibre global des solutions, tel qu'envisagé à la validation du PTGE, peut se voir remis en cause. C'est par exemple le cas sur les actions de réutilisation des eaux de consommation, représentant des volumes très conséquents, mais pour lesquelles les contraintes liées à la réglementation d'une part et à l'acceptabilité sociale d'autre part devront être levées. De même, pour autre exemple, l'action de développement de systèmes d'irrigation par goutte à goutte peut permettre des économies d'eau conséquentes mais son déploiement fortement coûteux devra être assuré par la mobilisation de financements suffisants.

Si de telles actions n'étaient pas mises en œuvre, le programme d'actions du PTGE devra être re-questionné dans sa globalité.

Des actions visant des effets concrets sur le territoire en termes d'évolution de pratiques

Les objectifs du projet de territoire sont très concrets. Ils doivent effectivement permettre de faire face à des enjeux quantitatifs et qualitatifs majeurs, et doivent donc se traduire par des actions concrètes sur le territoire.

Les orientations stratégiques sur la connaissance des milieux et des usages (CMU) et la mobilisation de ressources complémentaires (MRC) se traduisent par une majorité d'actions opérationnelles (études, travaux, etc.) dont la mise en œuvre apportera des connaissances ou effets concrets.

Les orientations stratégiques sur l'adaptation des usages aux milieux (AUM), l'optimisation de la gestion des ressources et des milieux (OGRM) et l'accompagnement, sensibilisation et valorisation (ASV) sont traduites au sein du programme du PTGE par des actions d'expérimentation, de mise en réseau, de communication, de formation, de groupes de travail, d'accompagnement, etc. Cependant, elles devront se traduire par des évolutions et changements de pratiques (agricoles notamment) concrets et mesurables. Une attention particulière devra être portée en ce sens dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PTGE ; notamment, des indicateurs devront être définis dans le tableau de bord pour rendre compte à la fois de la mise en œuvre d'une action, mais aussi de ces effets sur le territoire.

La gouvernance en clé de voute de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du PTGE

La gouvernance mise en place durant l'élaboration du PTGE a permis de mobiliser de nombreux acteurs locaux dans une dynamique forte pour travailler un programme d'actions pertinent, utile et acceptable pour le territoire. Les instances constituées et l'animation menée ont été essentielles pour conduire ce travail.

Pour la mise en œuvre du PTGE, le maintien des instances de pilotage et d'une concertation importante sera essentiel pour suivre sur le long terme la mise en œuvre du programme. Les instances de pilotage auront un rôle majeur dans la coordination globale et transversale des acteurs sur le territoire pour une mise en œuvre équilibrée et efficace de l'ensemble des actions.

Pour mener tout cela à bien et pour suivre les effets de la mise en œuvre du programme sur les changements de pratiques et les évolutions du territoire, une animation et expertise devra être mobilisée sur le long terme également, à la hauteur des besoins.

Une solidarité des usagers pour le financement des actions « mobilisation de ressources complémentaires » (MRC)

Les coûts d'investissement et de fonctionnement des actions MRC « mobilisation de ressources complémentaires » seront mutualisés entre les usagers et à l'échelle des bassins ; c'est un principe fort du PTGE pour créer une solidarité entre usagers.

La gestion quantitative à l'étiage, assurée notamment par la gestion des ouvrages de stockage, consiste à mutualiser les ressources stockées à l'échelle du bassin versant pour assurer la satisfaction des différents usages dans une gestion coordonnée et efficiente.

Afin de garantir cette mutualisation, la gestion de l'ensemble des stockages structurants sera réalisée par une entité publique : l'Institution Adour. De plus, cette gestion mutualisée de la ressource s'appuiera sur la mutualisation des coûts (amortissement des investissements et fonctionnement), répartis à l'échelle des axes réalimentés entre les différents usages. Ainsi, selon les simulations réalisées dans le PTGE, les principes de répartition entre usagers seront les suivants : 80% irrigants / 20% collectivités.

Concernant les projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), les coûts seront également répartis entre les usagers, pour un équilibre recherché à l'échelle des sous bassins bénéficiant de la REUT. Les coûts restants (après financements publics) seront supportés par les exploitants agricoles et les ménages, dans des proportions dépendants des niveaux d'investissement de chaque entité impliquée dans le projet (Institution Adour, ASA irrigante, régie des eaux).

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A L'HORIZON 2050 : DES SOLUTIONS ADAPTEES POUR LE BASSIN DU MIDOUR

Les acteurs du territoire du Midour ont constitué un programme d'actions variées permettant de répondre aux enjeux quantitatifs à l'horizon 2050 et de préparer le territoire aux impacts du changement climatique. Les solutions proposées permettront d'adapter les usages et de garantir le fonctionnement des milieux aquatiques.

Ces solutions reposent sur plusieurs axes majeurs.

Les actions d'évolution et changements des pratiques agricoles et d'économies d'eau en agriculture prévues permettront de générer des économies d'eau estimées en moyenne à 4,8 Mm³.

Une action phare du projet de territoire consiste à mettre en œuvre des projets de réutilisation des eaux usées traitées pour les besoins d'irrigation agricole. Les volumes de ressource mobilisée sont estimés à 2,15 Mm³. Cette action présente le double avantage de répondre à des problématiques quantitatives tout en réduisant les impacts des rejets d'assainissement sur la qualité de l'eau des milieux récepteurs.

Le déficit quantitatif résiduel sur le bassin du Midour après application des mesures d'économies d'eau grâce aux actions du PTGE est évalué à 2,5 millions de m³ à l'horizon 2050.

(Evaluation des besoins quantitatifs du territoire et évaluation des impacts sur le milieu et l'adaptation du territoire au changement climatique - IES, HYDROGEN - 2019).

Pour combler ce déficit et satisfaire intégralement les besoins des usages et des milieux, des solutions de stockage sont envisagées reposant sur :

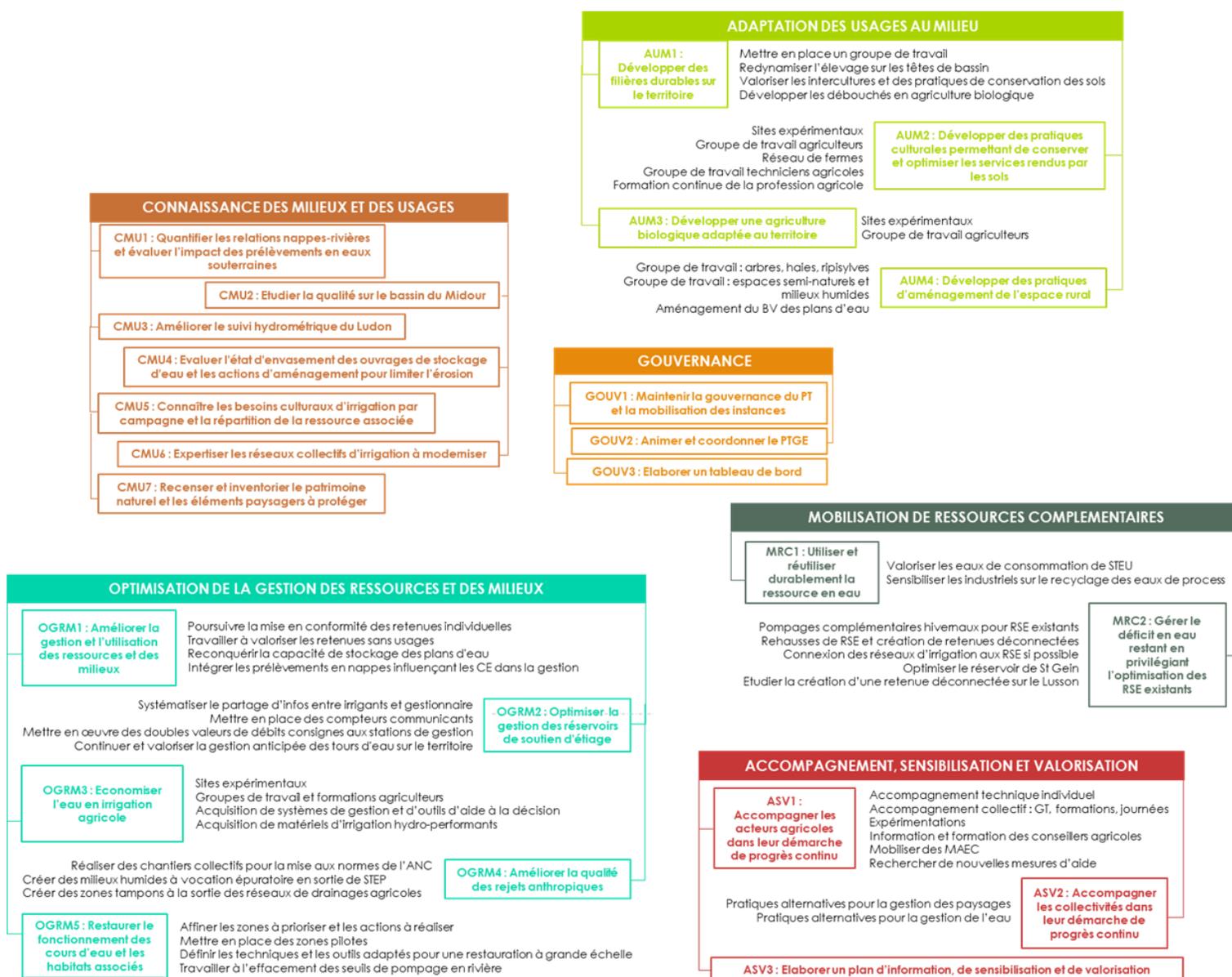
- le confortement par des pompages hivernaux des stockages existants à hauteur de 2,1 Mm³
- l'augmentation des volumes stockés à hauteur de 1,1 Mm³, ce volume permettant d'assurer une gestion pluriannuelle des ouvrages en cas d'années sèches successives (représentant 700 000m³ de stockage supplémentaire).

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PTGE Midour permettra d'atteindre l'équilibre quantitatif à l'horizon 2050 et d'assurer la résilience des usages, des milieux et de l'ensemble du territoire sur le long terme face aux effets du changement climatique.

III. Programme d'actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour

1. Programme d'actions du PTGE du Midour

L'ensemble des fiche actions du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour est présenté ci-après.



1. GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

GOUV 1 : MAINTENIR LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE ET LA MOBILISATION DES INSTANCES

GOUV 2 : ANIMER ET COORDONNER LE PROJET DE TERRITOIRE

GOUV 3 : ELABORER UN TABLEAU DE BORD POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE



MAINTENIR LA GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE ET LA MOBILISATION DES INSTANCES

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

L'élaboration du PTGE, de 2016 à 2020, s'est organisée autour du travail de plusieurs instances de propositions, de suivi et de pilotage :

- Un comité technique permettant d'élaborer des propositions techniques réalistes sur la base de la concertation des acteurs locaux et des souhaits et besoins exprimés sur le territoire ;
- Un comité de pilotage mobilisant les élus et acteurs des territoires pour discuter des propositions techniques et orienter les choix possibles ;
- Les instances du SAGE Midouze, et notamment la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui valide les étapes clés et émet un avis de conformité sur le contenu du PTGE.

La composition de ces instances ne représente pas une liste exhaustive des acteurs du territoire mais est représentative du territoire et de ses enjeux à travers un panel d'acteurs variés.

D'autres réunions ont permis de solliciter ou informer d'autres acteurs non membres des instances formelles : groupes de travail, réunions publiques, interviews, rencontres individuelles, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTGE Midour, les instances formelles seront maintenues. Leur rôle sera de suivre et évaluer la mise en œuvre du PTGE, de maintenir le lien entre les acteurs représentés dans ces instances, de diffuser les informations, de réorienter au besoin les actions à mener, de valider chaque année le renseignement du tableau de bord, de communiquer sur les résultats de la mise en œuvre du PTGE, etc.

Les liens avec les instances du SAGE Midouze, et notamment avec la CLE, seront également maintenus. La CLE est un organe essentiel pour la concertation locale autour des enjeux de l'eau ; elle mènera de plus, dans les premières années de mise en œuvre du PTGE, la révision du SAGE Midouze nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre certaines actions structurantes du PTGE Midour.

LOCALISATION

Les acteurs mobilisés sont répartis sur l'ensemble du territoire du PTGE du Midour.
Les réunions des instances pourront avoir lieu en tout lieu utile sur le territoire du PTGE.

DUREE / ECHEANCES

Mobilisation des instances à maintenir sur toute la durée du PTGE.

1 réunion du comité de pilotage / an à minima - 3 de préférence pour un suivi rapproché et une dynamique de travail satisfaisante.

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans l'animation du PTGE Midour

ENJEUX



COMPOSITION DES INSTANCES

La composition des instances est mentionnée à titre indicatif - elle reflète la composition au moment de la validation du PTGE. Cette composition est susceptible d'évoluer, selon les besoins et les choix des acteurs, en phase de mise en œuvre du PTGE. Par exemple, il pourrait être souhaitable d'associer des représentants de consommateurs ou des acteurs travaillant sur le sujet de la gouvernance alimentaire sur les territoires, afin de travailler au mieux les actions sur le développement de filières, etc.

Comité technique : 12 membres

Institution Adour	IRRIGADOUR	Agence de l'Eau Adour Garonne
Département des Landes	Fédération de pêche des Landes ou du Gers	DREAL Nouvelle Aquitaine
Département du Gers		DREAL Occitanie
		DDTM 40
		DDT 32
		DRAAF Nouvelle Aquitaine
		DRAAF Occitanie

Comité de pilotage : 30 membres

Institution Adour	IRRIGADOUR	
Département des Landes	Chambre d'agriculture des Landes	Préfecture des Landes
Département du Gers	Chambre d'agriculture du Gers	Préfecture du Gers
Région Occitanie	Agrobio des Landes	Agence de l'Eau Adour Garonne
Région Nouvelle Aquitaine	VIVADOUR	DREAL Occitanie ou Nouvelle Aquitaine
Communauté de communes Armagnac Adour	MAISADOUR	DRAAF Occitanie
Le Marsan Agglomération	Arbres et paysages 32	OFB - service départemental 40 ou 32
Syndicat du Midou et de la Douze (40)	SEPANSO Landes	
Syndicat mixte du bassin versant Midour-Douze (32)	Amis de la Terre des Landes	
	Amis de la Terre du Gers	
	ADASEA	
	Fédération des chasseurs des Landes	
	Fédération de pêche des Landes	
	Fédération de pêche du Gers	

CLE du SAGE Midouze :

cf. arrêté de composition de la CLE en vigueur sur le site Internet de l'Institution Adour

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour, porté et animé par l'Institution Adour, a été élaboré de 2016 à 2020. Les projets de territoire émanent de l'instruction ministérielle du 4 juin 2015 concernant le financement des stockages d'eau, modifiée par l'instruction ministérielle de 7 mai 2019. Ces démarches reposent sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant de la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour va bien au-delà de l'aspect quantitatif et de la seule solution de création de réservoirs ou de retenues déconnectées. Les actions du projet de territoire cherchent à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Pour assurer la poursuite du travail engagé depuis plusieurs années, une animation doit être maintenue pour le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du projet de territoire Midour et pour animer les instances de concertation et de suivi du PTGE à maintenir (comité technique, comité de pilotage, groupes de travail et de suivi, liens avec les instances du SAGE Midouze, etc.).

L'animation sera stratégiquement organisée autour de 2 missions complémentaires :

- Une mission d'animation générale et de coordination du PTGE

Cette mission sera assurée par un poste d'animateur basé à l'Institution Adour. Les objectifs de cette animation sont :

- coordonner la mise en œuvre du PTGE,
- maintenir la dynamique du territoire et la concertation en place,
- suivre les actions et les maîtres d'ouvrages locaux,
- mettre en œuvre les actions en maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour,
- établir les liens avec le réseau d'animation agricole complémentaire (ci-dessous),
- construire un tableau de bord de suivi des actions et du PTGE dans sa globalité,
- accompagner les acteurs dans leurs démarches administratives pour la réalisation des actions,
- organiser, préparer, animer les réunions du comité technique et du comité de pilotage ou de toute autre réunion de travail ou de suivi, et en rédiger les comptes rendus,
- assurer veille globale sur tout le contexte agricole, qu'il soit règlementaire, social, économique, etc. dont les évolutions pourront avoir un impact sur la mise en œuvre des actions du PTGE,
- Etc.

- Une mission plus spécifique d'animation agricole

Cette animation pourra être assurée par la mobilisation de ressources humaines basées au sein des structures agricoles du territoire du PTGE, ou par un recrutement ad hoc, à terme si cela s'avérerait souhaitable et faisable. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions agricoles, les acteurs agricoles (chambres d'agriculture 32 et 40, Maïsadour, Vivadour, Agrobio 40 et 32, Bio du Gers) souhaitent mutualiser leurs moyens afin d'assurer cette mission d'animation spécifique à la réalisation d'une certaine partie des actions agricoles du PTGE. Le dimensionnement de cette animation n'est pas arrêté, mais il serait souhaitable, compte tenu de la multiplicité des actions à mener et de l'effort d'animation à déployer, qu'il soit au moins égal à 1 équivalent temps plein.

Les objectifs sont :

- Animation technique territoriale sur des thématiques et des actions spécifiques :
 - Optimisation de la capacité de rétention en eau des sols agricoles : suivi des sites expérimentaux, mise en place et accompagnement d'une dynamique de groupes de travail avec des agriculteurs autour de ces sites, mise en œuvre d'un groupe de travail entre techniciens conseil agricoles
 - Agriculture biologique et diminution du travail du sol : suivi des sites expérimentaux, mise en place et accompagnement d'une dynamique de groupes de travail avec des agriculteurs autour de ces sites
 - Aménagement de l'espace agricole : mise en place de groupes de travail : IAE boisés et IAE humides, suivi des actions tests

- Technicien agricole de terrain - toutes thématiques confondues :
 - Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès au-delà de leurs structures accompagnatrices habituelles
 - Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès qui ne souhaitent pas passer par les structures accompagnatrices habituelles : groupes de travail et formations
 - Proposer des formations pour les conseillers agricoles en fonction des besoins du territoire
 - Animer sur le terrain l'éventuel futur PAEC
- Suivi du capital sol sur le bassin (évaluation de l'impact des actions sur le sol - matière organique, humidité, quantité de sol à la parcelle en lien avec l'érosion)
- Pour toutes les missions, assurer un suivi et en référer à l'animateur et coordinateur du PTGE Midour, partage d'informations, d'expériences, force de proposition pour l'évolution des fiches actions et sur les besoins de formation et d'intervention d'agronomes ou d'agriculteurs extérieurs, etc.

Il est également nécessaire que cette mission d'animation agricole puisse comprendre la mission d'accompagnement administratif des agriculteurs (dossiers d'aides, etc.).

LOCALISATION

L'animation portera sur tout le territoire du PTGE Midour

DUREE / ECHEANCES

Animation pour toute la durée de mise en œuvre du PTGE

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour pour l'animation / coordination générale
Structures agricoles pour l'animation agricole (chambres d'agriculture 32 et 40, Maïsadour, Vivadour, Agrobio 40 et 32, Bio du Gers)

INDICATEURS DE SUIVI

Bilans d'activités annuels
Dimensionnement de l'animation déployée (nb d'ETP) chaque année

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Coût prévisionnel par an : 63 000 € TTC pour 1 ETP animation générale et coordination
60 000 € TTC pour l'équivalent d'1 ETP mutualisé animation agricole

Financements : AEAG : 70% du montant HT // Autofinancement IA ou structures agricoles

ENJEUX



ELABORER UN TABLEAU DE BORD POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN ŒUVRE

Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre et des effets du PTGE, un tableau de bord du PTGE doit être élaboré. Il revalorisera les indicateurs proposés dans le présent document et les adaptera au besoin. Les indicateurs devront être calculés et analysés selon la fréquence définie pour chacun d'eux, et un bilan sera présenté dans le bilan d'activité annuel de l'animation du PTGE.

Au terme des 15 années de mise en œuvre du PTGE, une évaluation doit être menée, sur la base des indicateurs du tableau de bord, pour réviser le programme d'actions. Il conviendra de faire le bilan des 15 années et de réadapter les actions si nécessaire.

Le tableau de bord doit permettre, par des indicateurs précis, de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions du PTGE et de leur effet sur l'atteinte des objectifs.

L'objectif du tableau de bord consiste à faire émerger une compréhension synthétique, globale, transversale des questions relatives à l'eau sur le bassin hydrographique.

Il représente l'outil de pilotage des instances du PTGE mais vise également à informer et faire partager un diagnostic commun avec des publics divers : élus, usagers, associations, grand public, bureau d'études, scolaires, etc.

LOCALISATION

Le tableau de bord portera sur l'ensemble du programme d'actions du PTGE du Midour

DUREE / ECHEANCES

2020/2021 : élaboration du TdB

À partir de 2022 : renseignement du TdB pour le suivi global du PTGE

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans l'animation du PTGE Midour

ENJEUX



2. CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

CMU 1 : QUANTIFIER LES RELATIONS NAPPES-RIVIÈRES ET ÉVALUER L'IMPACT DES PRELEVEMENTS EN EAUX SOUTERRAINES

CMU 2 : ETUDIER LA QUALITE SUR LE BASSIN DU MIDOUR

CMU 3 : AMÉLIORER LE SUIVI HYDROMÉTRIQUE DU LUDON

CMU 4 : EVALUER L'ÉTAT D'ENVASEMENT DES OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU ET LES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LIMITER L'ÉROSION

CMU 5 : CONNAITRE LES BESOINS CULTURAUX D'IRRIGATION PAR CAMPAGNE ET LA RÉPARTITION DE LA RESSOURCE ASSOCIÉE

CMU 6 : EXPERTISER LES RÉSEAUX COLLECTIFS D'IRRIGATION À MODERNISER

CMU 7 : RECENSER ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER



QUANTIFIER LES RELATIONS NAPPES-RIVIÈRES ET ÉVALUER L'IMPACT DES PRELEVEMENTS EN EAUX SOUTERRAINES

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de quantifier l'impact des prélèvements en eaux souterraines sur l'hydrologie des cours d'eau de la zone aval du bassin versant du Midour. Elle permettra de développer un outil de gestion de ces prélèvements capable de prendre en compte les effets du changement climatique.

Cette action se déroulera dans le cadre d'une étude visant à termes à constituer un modèle hydrogéologique servant à la gestion des prélèvements en eaux souterraines pour une exploitation optimale des nappes. L'étude sera menée en plusieurs phases :

1/ Mise en place d'une instrumentation sur la zone d'étude : les données à acquérir pourront porter sur des suivis de niveaux (cours d'eau et/ou nappes), de débits, de prélèvements (nappes et cours d'eau). Un programme de mesures sera établi (campagnes piézométriques, jaugeages différentiels en rivières, pompages d'essai, collecte des données de prélèvements, etc.). L'objectif est ici de pouvoir acquérir les données qui seront utiles pour la compréhension des phénomènes hydrogéologiques et la réalisation d'un modèle ;

2/ Acquisition de données sur les sites instrumentés et mise en œuvre du programme de mesures établi. Cette phase constituera la phase d'acquisition et de capitalisation / centralisation des données ;

3/ Bilan de l'ensemble de l'acquisition et établissement d'un modèle conceptuel du fonctionnement hydro(géo)logique préalable à la réalisation du modèle hydrogéologique : les données seront exploitées et valorisées pour préciser le fonctionnement hydrogéologique de l'ensemble du système étudié. En parallèle de cette phase, des scénarios de gestion des prélèvements et d'exploitation des eaux souterraines devront être établis au travers d'une concertation entre les acteurs locaux. Ce sont ces scénarios qui seront ensuite testés dans le modèle hydrogéologique afin d'en évaluer le caractère durable sur le territoire concerné ;

4/ Construction et calage d'un modèle hydrogéologique du Midour aval intégrant les relations nappes-rivières, puis tests des scénarios d'exploitation dans le modèle et restitution des résultats afin de fournir des éléments techniques utiles à la gestion des ressources en eaux souterraines.

NB: la construction du modèle hydrogéologique pourrait commencer dès la phase 3.

DUREE / ECHEANCES

5 ans, subdivisables en 3 ou 4 phases de durée inégale

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour
Maitre d'œuvre : BRGM

Partenaires techniques : Département des Landes, Irrigadour, SYDEC, autres préleveurs éventuels...

INDICATEURS DE SUIVI

Avancée de l'étude - rapports bilans de chaque phase

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : De l'ordre de 500 k€ HT sur 5 ans. Le coût sera à préciser et notamment dépendant de la répartition des tâches entre partenaires sur le volet instrumentation et acquisition de données.

Financements : Possibilité d'un apport de 20% du BRGM dans le cadre de sa dotation d'appui aux politiques publiques. Subvention de l'AEAG. Participation du Département des Landes via l'Institution Adour. Région Nouvelle Aquitaine à solliciter

LOCALISATION

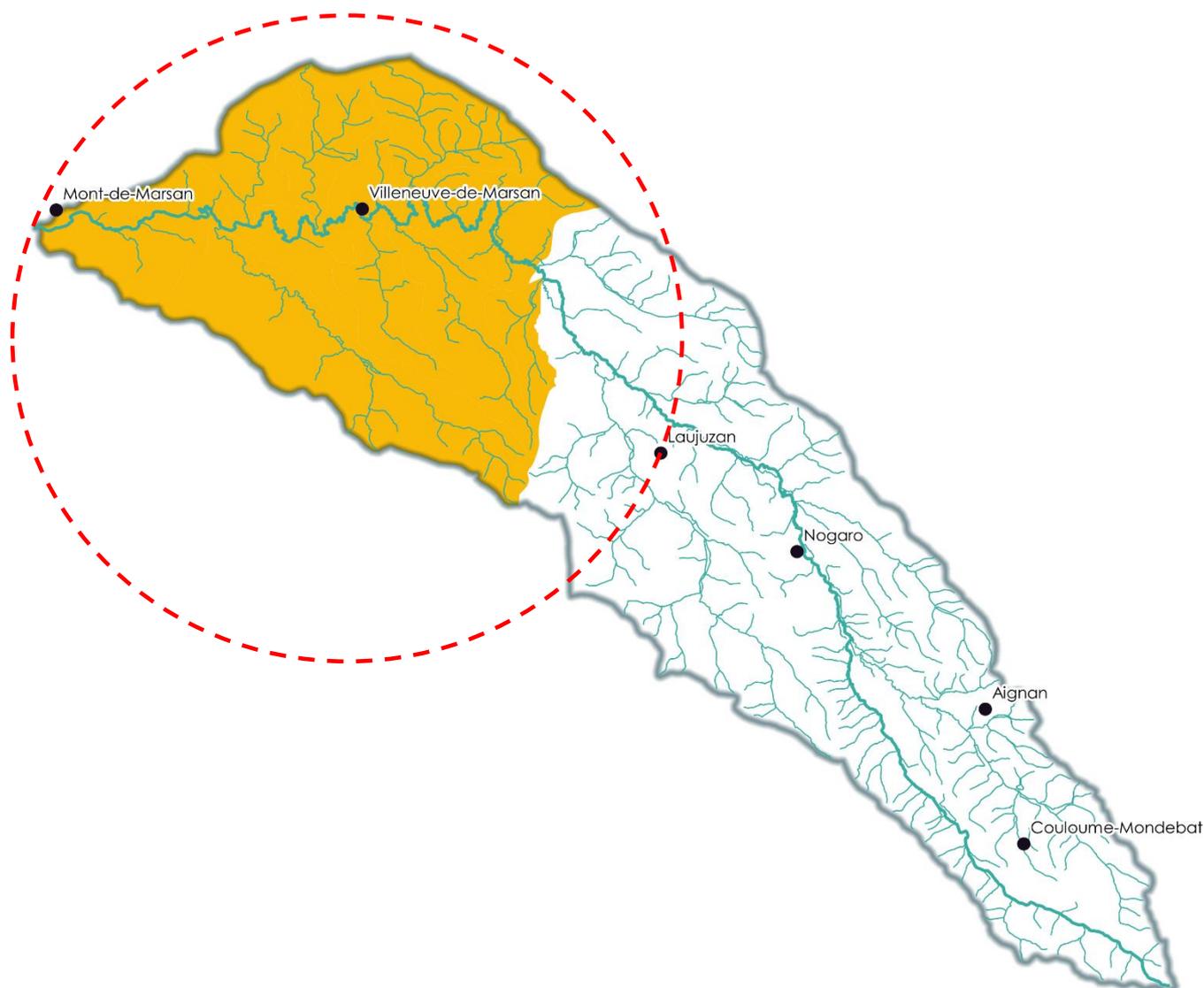
Les nappes concernées par l'étude sont celles :

- des calcaires de l'Aquitainien, situées notamment dans la partie nord de la zone d'étude ;
- des calcaires de l'Helvétien, qui sont utilisées pour l'eau potable dans le bassin versant du Ludon ;
- des sables fauves, de moindre productivité mais en lien hydrodynamique avec les calcaires helvétiques;
- des alluvions du Midour, d'extension limitée mais intervenant dans les relations entre les nappes et ce cours d'eau.

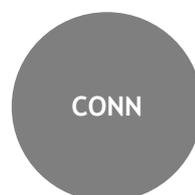
La zone concernée par l'étude sera centrée sur le secteur du Midou landais, mais elle sera établie sur un périmètre plus élargi, concernant les ressources hydrogéologiques aux périmètres différents des bassins versants de surface.

Ainsi, l'étude (notamment la phase d'acquisition de données) sera probablement étendue vers le sud et le sud-est du territoire cartographié ci-dessous, pour garantir la faisabilité d'un modèle hydrogéologique pertinent et fiable.

L'emprise exacte sera établie au cours de la phase 1 de l'étude.



ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

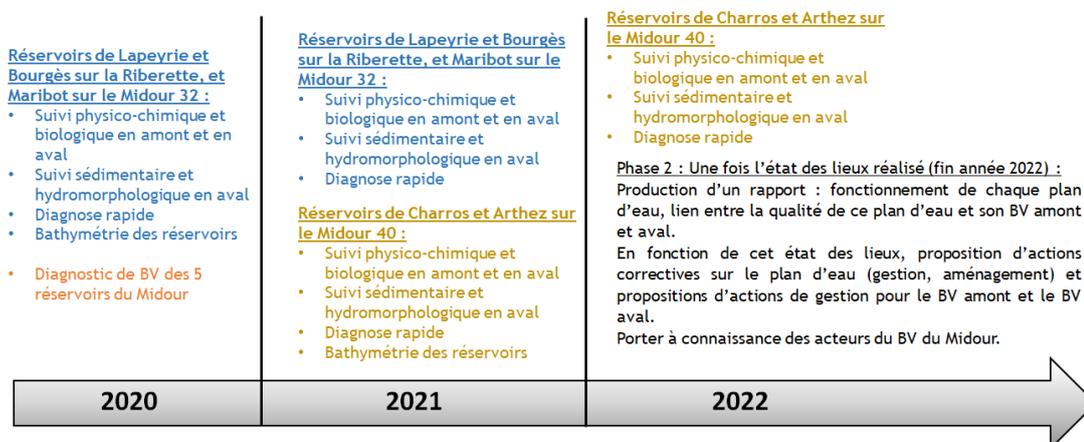
L'Institution Adour porte et anime depuis 2011 un suivi de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étiage. Ce suivi porte sur plusieurs composantes : suivi des eaux restituées, diagnostics rapides, etc. dans un objectif de connaissance du fonctionnement des ouvrages, de leur impact potentiel sur les cours d'eau à l'aval, de l'impact des bassins versants amont sur la qualité des réservoirs, etc. afin de pouvoir appréhender pour chaque cas d'éventuelles mesures correctives sur l'ouvrage ou sur son bassin versant amont.

L'étude de la qualité des eaux du bassin versant du Midour s'intègre dans le cadre du projet de territoire en lien avec les problématiques de qualité des eaux des cours d'eau et de gestion quantitative avec la présence d'ouvrages de réalimentation (soutien d'étiage et compensation des prélèvements).

Il s'agit d'une étude pluriannuelle permettant d'apprécier l'intégration des 5 réservoirs de soutien d'étiage propriété de l'IA sur ce territoire : comprendre le fonctionnement des 5 réservoirs de l'Institution Adour présents sur ce territoire, l'impact de leurs bassins versants amont (via un diagnostic du BV) et l'impact potentiel du réservoir à l'aval.

DUREE / ECHEANCES

Le programme prévisionnel est le suivant :



5 réservoirs de soutien d'étiage appartenant à l'IA :

- Bourges (32) : Riberette
- Lapeyrie (32) : affluent RD de la Riberette
- Maribot (32) : ruisseau de Maribot, affluent RG du Midour
- Charros (32-40) : ruisseau de Charros, affluent RG du Midour
- Arthez (40) : ruisseau de Hartaou, affluent RG du Midour

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : IA, AEAG, Départements 40 et 32, DDTM40/DDT32, Syndicats de rivière 40 et 32, Fédérations de pêche 40 et 32, Chambres d'agriculture 40 et 32, OFB 40 et 32, Nature en Occitanie, ADASEA, Association Botanique Gersoise, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

- Campagnes de suivi biologique, physico-chimique, sédimentaire et hydromorphologique sur les cours d'eau
- Bathymétrie et diagnostics rapides sur les réservoirs
- Diagnostic de bassins versants
- Propositions d'actions sur le réservoir et son BV amont

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût prévisionnel de l'opération TTC (sur les 3 années) :

Plan de financement prévisionnel total:

	Prestations externes	Ingénierie IA	Total
Année 1	115 000 €	11 640 €	126 640 €
Année 2	141 000 €	11 640 €	162 640 €
Année 3	102 000 €	7 760 €	109 760 €
Montant total	358 000 €	31 040 €	389 040 €

	Prestations externes	Ingénierie IA	Total	Taux
Agence de l'eau Adour-Garonne (70 % du HT)	208 833 €	21 728 €	230 561 €	59,3 %
Région Occitanie (10%)	35 800 €	Non éligible	35 800 €	9,2 %
Région Nouvelle Aquitaine (10%)	35 800 €	Non éligible	35 800 €	9,2 %
Autofinancement	77 567 €	9 312 €	86 879 €	22,3 %
Montant Total	358 000 €	31 040 €	389 040 €	100 %

LOCALISATION

Etude à l'échelle du bassin versant du Midour, plus précisément concernée par les 5 RSE en propriété de l'Institution Adour



ENJEUX



AMÉLIORER LE SUIVI HYDROMÉTRIQUE SUR LE LUDON

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Le suivi des débits du Ludon n'est pas performant aujourd'hui. En effet, une simple échelle limnimétrique située au pont à Bougue permet de lire la hauteur d'eau, et grâce à une courbe de correspondance, de déduire le débit. Cette instrumentation nécessite une lecture sur place

L'objectif de cette action est de mettre en place une station hydrométrique pour une mesure précise et en continu des débits du cours d'eau, dont les valeurs sont consultables à distance sur un serveur.

En plus de cette station hydrométrique en aval du cours d'eau, des échelles limnimétriques ou autres stations hydrométriques pourront être installées en amont sur le Ludon ou sur ces affluents si cela s'avérait nécessaire pour un suivi plus précis de l'hydrométrie du cours d'eau.

Cela doit permettre d'améliorer la gestion débitimétrique de ce cours d'eau, notamment pour les réalimentations assurées par le syndicat du Ludon gestionnaire des réservoirs de Saint Gein et de Saint Michel, pour le syndicat de rivière Midou Douze gestionnaire des milieux, et in fine, pour évaluer précisément l'impact de la substitution des prélèvements en cours d'eau liés au projet de ReuT de la STEP de Mont de Marsan.

DUREE / ECHEANCES

Installation de la station hydrométrique à Bougue : réalisé début 2020 - station opérationnelle à l'été 2020

Installation d'éventuelles échelles limnimétriques si besoin : en fonction réalisation du projet de ReuT

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : DREAL Nouvelle Aquitaine

Partenaires techniques : Institution Adour / CACG, DDTM 40, ASA Ludon Gaube, Irrigadour ...

INDICATEURS DE SUIVI

- Installation de la station hydrométrique à Bougue : oui / non
- Nombres d'échelles ou stations complémentaires

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

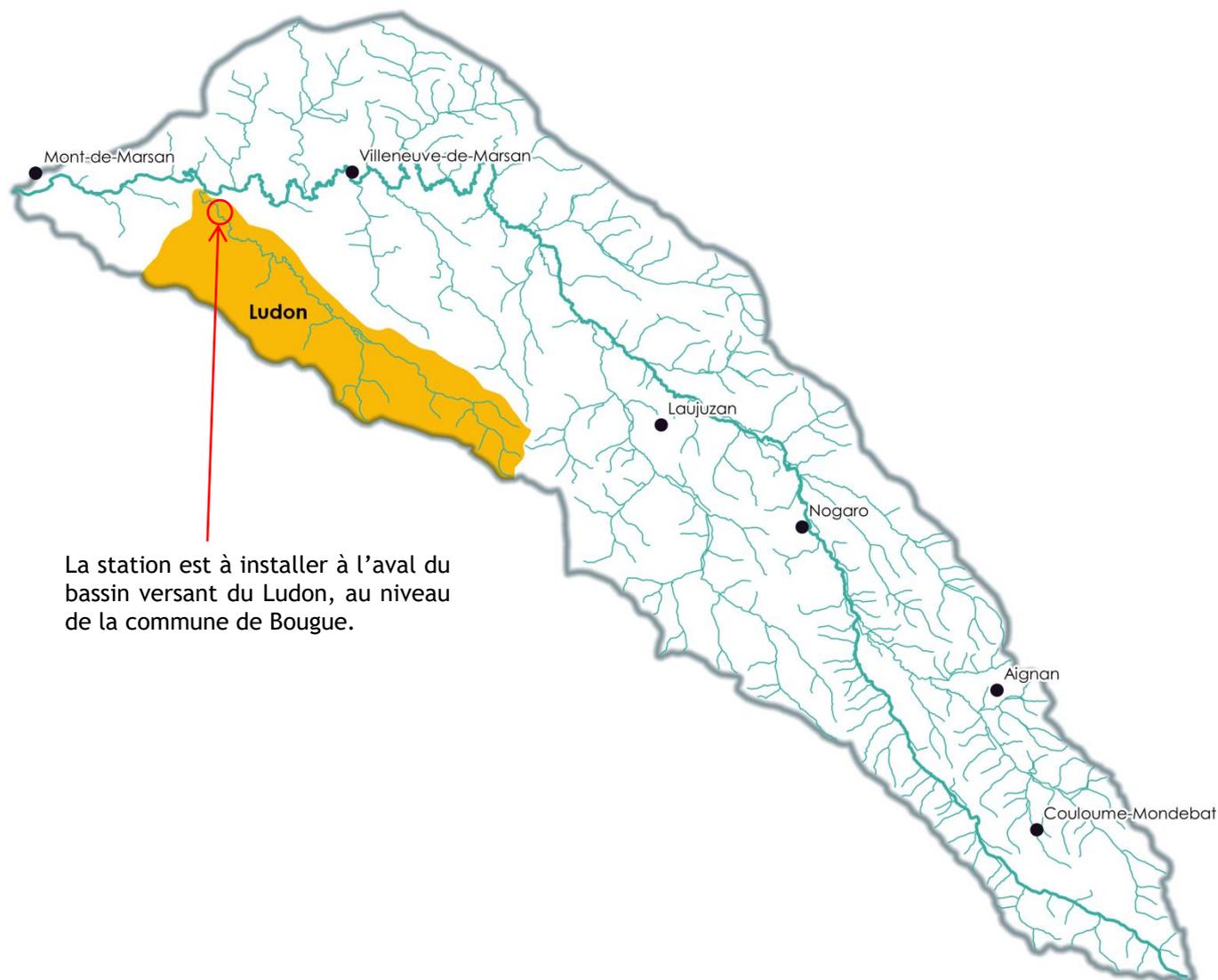
Coûts :

Mise en place éventuelle d'échelles limnimétriques (dont travaux préparatoires et 2 jaugeages) : pour 1 : 700 € HT, pour 2 : 1 000 € HT

Financements :

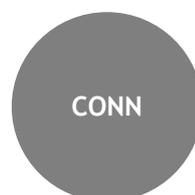
Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

LOCALISATION



La station est à installer à l'aval du bassin versant du Ludon, au niveau de la commune de Bougue.

ENJEUX



EVALUER L'ETAT D'ENVASSEMENT DES PLANS D'EAU ET LES ACTIONS D'AMENAGEMENT CONTRE L'EROSION A METTRE EN PLACE

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les plans d'eau individuels ou collectifs peuvent être relativement touchés par l'érosion des sols sur leur bassin d'alimentation, entraînant ainsi un « envasement » plus ou moins important et donc une perte de leur capacité de stockage. L'envasement s'entend comme l'apport de matériaux - essentiellement d'origine minérale mais qui peut aussi être organique - en provenance du bassin versant amont et qui entraîne une diminution significative de la capacité de stockage.

L'objectif de cette action d'acquisition de connaissances est de recenser les zones à fortes problématiques d'érosion et les plans d'eau particulièrement sujets à ce phénomène, afin d'évaluer les actions préventives d'aménagement contre l'érosion pour éviter ou stopper l'envasement de ces plans d'eau.

Ainsi, les résultats de l'étude de l'envasement des plans d'eau permettront de prioriser les secteurs où les actions d'aménagements contre l'érosion sont pertinentes pour accompagner les curages qui s'avéreront nécessaires. L'étude prendra en compte également les enjeux biodiversité et zones humides liés aux plans d'eau et leur environnement amont/aval.

Concernant les réservoirs de soutien d'étiage (RSE), l'Institution Adour a fait réaliser des études ou vérifié la capacité de stockage de ses réservoirs de soutien d'étiage. Ces derniers ne présentent pas un envasement significatif entraînant une perte de capacité de stockage, grâce à la restitution de l'eau et des sédiments par une prise de fond et conduite sous le barrage.

En termes de priorisation, il est donc proposé de se concentrer dans un premier temps sur les bassins versants des affluents amont du Midou(r) ainsi que sur les bassins concernés par l'action sur la valorisation des retenues sans usages (OGRM1b). En effet, il sera pertinent de coupler ces deux actions pour évaluer l'état d'envasement des retenues sans usages à ce jour et valorisables. De plus, en cohérence avec ce qui est mentionné pour l'action OGRM1c et AUM4c, le bassin du Frêche doit également être priorisé.

Cette action est un préalable à l'action AUM4c « aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur envasement », et elle est en lien avec les actions OGRM1b « Valorisation des retenues sans usage » et OGRM1c « reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau ».

DUREE / ECHEANCES

2021 : groupe de travail avec les acteurs du territoire pour acter la maîtrise d'ouvrage et la stratégie de l'action
 Fin 2021 : évolution de la fiche action en fonction des choix retenus
 2022 : lancement de l'étude (durée à évaluer en début de réflexion - 2021)

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Organisation du groupe de travail : Institution Adour

Partenaires techniques : ensemble des acteurs du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation du groupe de travail (QUANT)
Indicateurs de suivi de l'action à définir lors du groupe de travail

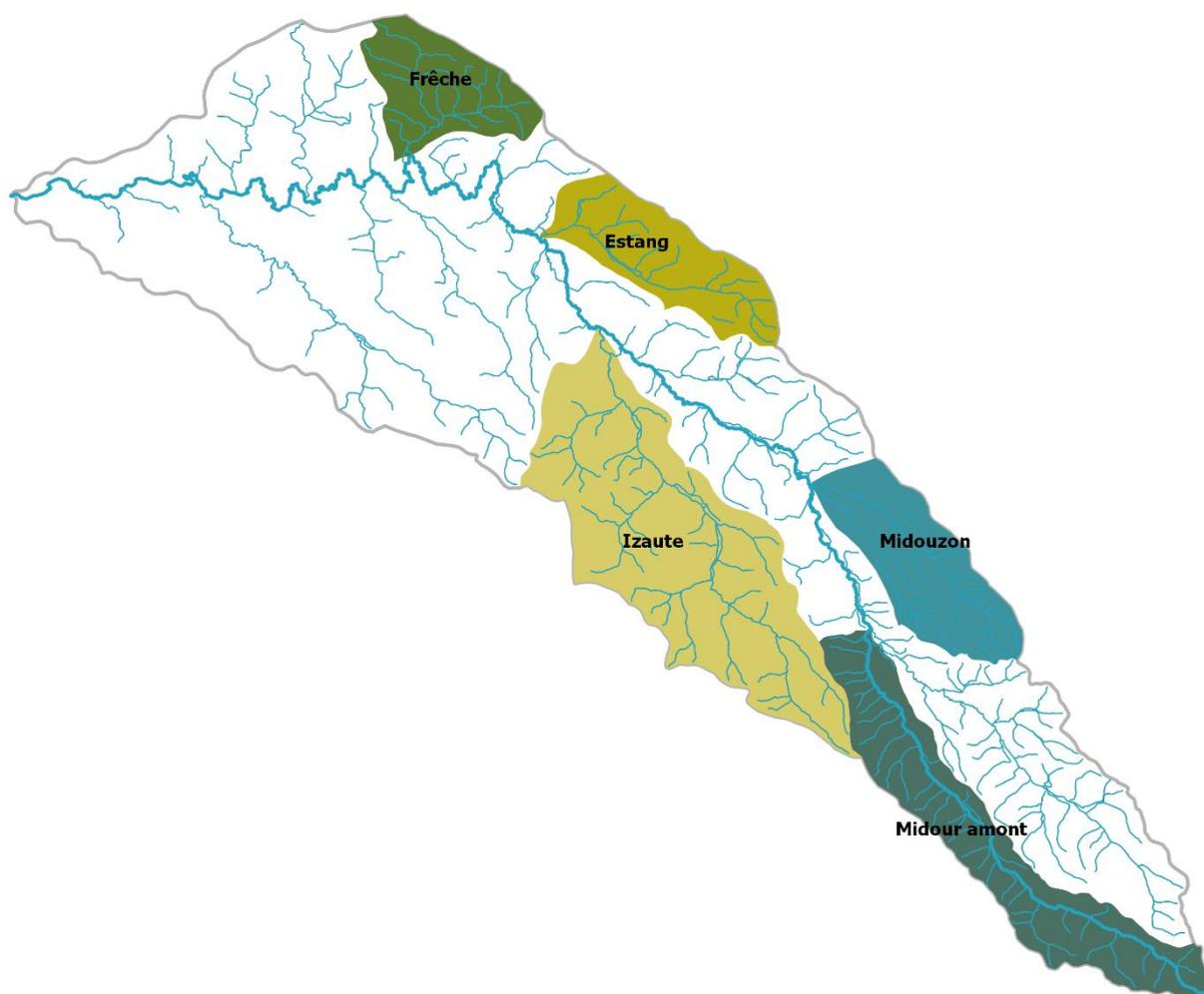
COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Bathymétrie : lac de 2 à 3 ha = 500 € - lac collectif : 3000 €

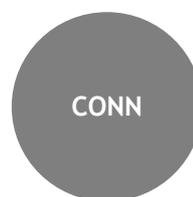
Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

LOCALISATION

Priorisation de l'étude sur les bassins de l'Izaute, du Midouzon, de l'Estang, du Midour amont et du Frêche.



ENJEUX



CONNAITRE LES BESOINS CULTURAUX D'IRRIGATION PAR CAMPAGNE ET LA RÉPARTITION DE LA RESSOURCE ASSOCIÉE

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'amélioration des connaissances, campagne par campagne, des assolements et de leurs besoins d'irrigation en fonction la localisation du point de prélèvement sur le bassin versant est une mesure « non obligatoire » prévue et déjà réalisée par l'OUGC IRRIGADOUR, visant une harmonisation des quotas liée au contexte pédoclimatique et aux familles de cultures.

L'objectif de cette action est donc de partager de manière synthétique et globale les besoins d'irrigation, par sous-secteur du bassin versant et par type d'assolement, afin d'optimiser au plus juste la gestion des ressources en cours de campagne..

Outre l'évolution interannuelle des assolements, leur connaissance annuelle avant la période de prélèvements permet au gestionnaire des ressources stockées de mieux appréhender - pour l'usage agricole - la diversité des besoins et leur répartition spatiale et temporelle pour gérer à court et moyen termes les volumes, afin d'essayer de satisfaire l'ensemble des usages durant la saison d'étiage, ou à défaut le plus longtemps possible pour soutenir les débits pendant la période la plus chaude.

Le recensement des assolements est effectué par IRRIGADOUR à l'occasion du recensement des besoins et demandes de renouvellement des autorisations de prélèvements, réalisé en fin d'année pour l'année suivante. Au-delà de la seule collecte des besoins en eau il s'agit de demander aux irrigants de communiquer leurs prévisions d'assolements rattachés à chaque points de prélèvements (ouvrages).

IRRIGADOUR réalise également des recensements ponctuels des assolements en cours de campagne, sur les axes à gestion tendue, par des enquêtes auprès des organismes économiques (coopératives, industries agro-alimentaires, groupements de producteurs) et des chambres d'agricultures.

; l'objectif est d'essayer d'automatiser ces recensements en début de campagne pour mettre à jour les intentions déclarées 6 mois auparavant et qui ont pu être modifiées par le contexte hydroclimatique du printemps.

Ces informations sont partagées avec les usagers et acteurs de la gestion réunis en commission de gestion de rivière durant la période d'étiage. Cette commission de gestion est réunie sous l'égide de l'Institution Adour autant de fois que nécessaire en concertation avec les acteurs.

Pour la compensation des prélèvements agricoles, la commission peut décider de réserver un volume d'eau pour l'irrigation de cultures légumières au cycle plus tardif, mais qui présentent un intérêt pour la socio-économie du territoire de par la diversité de production qu'elles introduisent et la plus-value de rémunération.

De même en fin de campagne, une interrogation de l'ensemble des préleveurs peut être réalisée pour connaître la nécessité et temporalité de leurs derniers besoins en eau et ainsi ajuster au mieux les fins de réalimentations pour compensation des prélèvements.

Cette action est en lien avec l'action OGRM2a « Systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire ».

DUREE / ECHEANCES

Dates de réalisation:

- Adaptations des quotas aux contextes pédoclimatiques et systèmes culturels : 2018 - 2019
- Recensement des assolements en fin d'année: depuis 2017
- Recensement ponctuel en cours de campagne: depuis 2018
- **Recensement si nécessaire en cours de campagne : à compter de 2021-2022**

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : IRRIGADOUR

Partenaires techniques : coopératives, industries agro-alimentaires, groupements de producteurs et des chambres d'agricultures, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Diffusion de l'information

Taux de réponse et % surface autorisée déclarée comme réellement irriguée

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts liés à la communication :

- Envoi de SMS (éventuellement courrier si pas de tél portable ou de messagerie)
- Temps de traitement : à déterminer selon les campagnes, le nombre de relances nécessaires, la précision de l'information attendue, les taux de réponse → temps estimé à 5 jours/recensement pour la sollicitation de l'ensemble des préleveurs du Midour, incluant de nombreuses relances et le traitement des données

LOCALISATION

A l'échelle du bassin versant du Midour.



ENJEUX



EXPERTISER LES RÉSEAUX COLLECTIFS D'IRRIGATION À MODERNISER ET ETUDIER LA POSSIBILITE DE LES INTERCONNECTER

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les réseaux collectifs d'irrigation sur le bassin du Midour couvrent 1572 ha à irriguer (pour 12 000 ha de surface irriguée au total sur le bassin), pour un volume demandé de 3,82Mm³ d'eau. Ils sont gérés par 13 ASA locales (données état des lieux PTGE Midour).

Cette action correspond à la réalisation d'expertises de réseaux collectifs d'ASA qu'il est nécessaire de moderniser afin d'estimer le volume d'économies qu'une modernisation pourrait permettre. Cette expertise tiendra également compte d'une part des autres réseaux et d'autre part des retenues individuelles à proximité afin d'étudier la possibilité d'interconnexion des réseaux ou d'un rattachement des retenues aux réseaux.

Elle évaluera également la faisabilité de connexion de préleveurs en cours d'eau voisins au réseau collectif (à la hauteur de leur quota autorisé à ce jour).

1. Diagnostic de réseau collectif : cette action consiste à contrôler la présence de fuites potentielles sur le réseau par un test de débit de fuite. De plus, une analyse de la variation du débit d'installation durant la campagne et des pressions de fonctionnement permettra de déterminer les travaux à mener sur les installations de pompages (audit diagnostique selon le protocole Agence de l'Eau ?).
2. Réaliser une étude des potentialités d'interconnexions de réseaux (collectifs et individuels), référencements des périmètres irrigués et dimensionnement des réseaux de liaison

Cela demandera une étude au cas par cas qui comportera une expertise du réseau, une analyse de faisabilité des travaux et des interconnexions, une analyse coûts-bénéfices et déterminera les mesures d'accompagnements nécessaires pour la phase travaux. Elle comprendra également une étape de concertation entre les gestionnaires de retenues qui réalimentent des cours d'eau et les préleveurs qui en dépendent de façon à créer des réseaux pour les déconnecter du milieu.

Il conviendra ensuite d'inscrire l'action correspondante aux mesures d'accompagnement dans le PTGE si cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, la chambre d'agriculture régionale d'Occitanie a lancé en automne 2019 un audit (enquête et cartographie) sur l'ensemble des collectifs d'irrigants. Cet audit concerne notamment 50 réseaux collectifs du département du Gers.

Il sera donc primordial de travailler de concert avec la CAR pour ne pas faire de doublons, voire prioriser les études en fonction des résultats de l'audit.

Cette action est en lien avec les actions OGRM1b « Valorisation des retenues sans usage », MRC 1a « Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan », MRC2c « Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour », MRC 2d « Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage - Axe Ludon », MRC 2e « Etudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lusson ».

2020 : constitution du groupe de travail, définition de la méthodologie et échéancier
2021 et suivantes: programmes annuels d'expertises

DUREE / ECHEANCES

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : IA (animateur territorial agricole) / chambres d'agricultures, fédération des ASA hydrauliques

Partenaires techniques : IA (animateur territorial agricole) / chambres d'agricultures, bureaux d'études, etc.

Nombre de réseaux expertisés / nombre total
Linéaire de réseaux / linéaire total
Travaux de modernisation
Volumes autorisés individuels raccordés à des réseaux

INDICATEURS DE SUIVI

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Audit diagnostique de réseau collectif, moyenne de 15 000 € HT / audit
Etudes complémentaires, au cas par cas selon devis

Financements :

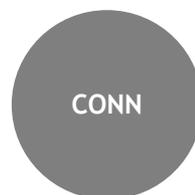
Financement diagnostique avec AEAG et Régions => jusqu'à 80%
Plan de Développement Rural Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

LOCALISATION

A l'échelle du bassin versant du Midour.



ENJEUX



RECENSER ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action doit permettre d'assurer in fine une protection à l'échelle des collectivités du patrimoine naturel et des éléments paysagers intéressants en termes de stockage d'eau dans les sols, de protection contre l'érosion et de biodiversité.

Il s'agira de mettre en place un groupe de travail associant les collectivités et les structures de gestion et de protection de l'environnement.

Il travaillera au recensement des études réalisées sur le sujet dans le cadre des documents d'urbanisme. Il sélectionnera les éléments à protéger en fonction de ces études, de la connaissance des structures et des guides existants à l'échelle nationale.

Cela permettra ensuite de prendre les mesures adéquates dans le cadre des documents d'urbanisme et, le cas échéant, de profiter de l'enquête publique du document d'urbanisme pour proposer les éléments à préserver au public en parallèle.

Cette action vient en complément de la disposition C1P4 du SAGE Midouze.

La CdC du Bas Armagnac a proposé de débiter cette action sur le territoire de l'Armagnac car un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, rassemblant les quatre communautés de communes d'Artagnan en Fezensac, du Bas-Armagnac, du Grand Armagnac et de la Ténarèze, est en place et peut être moteur sur le sujet.

DUREE / ECHEANCES

2020 : prise de contact avec le PETR Armagnac par la structure animatrice du PTGE / définition de la maîtrise d'ouvrage de l'action

2021 : mise en place du groupe de travail par le maître d'ouvrage de l'action

2023 : aboutissement de l'action à minima sur le territoire de l'Armagnac

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Animation 2020 : Institution Adour

Partenaires techniques : Collectivités, AP32, ADASEA32, AT32, AT40, Sepanso 40, Nature en Occitanie, association botanique gersoise, DDT(M), OFB, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

% du territoire inventorié (QUANT)
Intérêt des collectivités (QUAL)

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

2020 : inclus dans le coût d'animation du PTGE

2021 : à définir selon la maîtrise d'ouvrage - coûts d'études à prévoir éventuellement

Financements : à définir

LOCALISATION

Communautés de communes concernées par le bassin du Midour



ENJEUX



CLIMAT



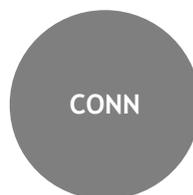
QUANT



QUAL



MILIEU



CONN

3. ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

AUM 1 : DEVELOPPER DES FILIERES DURABLES SUR LE TERRITOIRE

- AUM 1a : Mettre en place un GT sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours
- AUM 1b : Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux
- AUM 1c : Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie
- AUM 1d : Etudier les débouchés en agriculture biologique

AUM 2 : DEVELOPPER DES PRATIQUES CULTURALES PERMETTANT DE CONSERVER ET D'OPTIMISER LES SERVICES RENDUS PAR LES SOLS

- AUM 2a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux
- AUM 2b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux
- AUM 2c : Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour
- AUM 2d : Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles
- AUM 2e : Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la prof. agricole

AUM 3 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ADAPTEE AU TERRITOIRE

- AUM 3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux
- AUM 3b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux

AUM 4 : DEVELOPPER DES PRATIQUES D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

- AUM 4a : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves
- AUM 4b : Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides
- AUM 4c : Aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur envasement



DÉVELOPPER DES FILIÈRES DURABLES SUR LE TERRITOIRE

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

La notion de "filières durables" a été définie par les acteurs du PTGE lors de l'atelier de concertation de mai 2018. Ainsi, une filière durable doit être structurée jusqu'au consommateur, être viable sur le long terme, respecter les trois piliers du développement durable et participer à la préservation des ressources et de la biodiversité. Elle doit permettre de créer de la valeur ajoutée pour les agriculteurs.

Plusieurs axes de travail ont été proposés lors de cet atelier et ils portent notamment sur l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins versants, la valorisation des intercultures et autres pratiques de conservation des sols et les débouchés en agriculture biologique. Les actions visées dans l'action AUM1 portent donc sur ces thématiques.

Cependant, des filières répondant à la définition des acteurs sont déjà en cours de développement sur le territoire. Il faudra également en tirer profit et faire évoluer les fiches actions en ce sens. C'est pour cela qu'en premier lieu, un groupe de travail sera mis en place pour établir la stratégie à adopter sur le territoire et pour recenser l'ensemble des filières valorisables sur le territoire et alentours.

Afin d'œuvrer au développement de filières durables sur le territoire, diverses actions seront mises en œuvre :

- AUM1a : Mettre en place un groupe de travail sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours
- AUM1b : Etude de faisabilité : Redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux
- AUM1c : Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie
- AUM1d : Etude sur les débouchés en agriculture biologique

A noter que les opportunités de développement de la réutilisation des eaux de consommation, détaillées dans la fiche action MRC1a, représentent une opportunité de diversification des productions agricoles sur les secteurs bénéficiant de la Reut ; ces diversifications peuvent permettre d'envisager un approvisionnement en circuits courts autour d'agglomérations. Les projets de Reut contribuent donc au développement de filières durables sur les territoires concernés.

OBJECTIFS / ECHEANCES

Actions à déployer sur le long terme
Etudes de faisabilité dans les 5 premières années de mise en œuvre du PTGE

ENJEUX



METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES SUR LE TERRITOIRE ET ALENTOURS

AUM1a

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Un groupe de travail spécifique sera mis en place pour étudier les opportunités de développement de filières durables sur le territoire et alentours. Ce groupe de travail sera constitué notamment et entre autres de la profession agricole, des associations de consommateurs, des collectivités (communes, CdC, Départements...).

Les axes de travail de ce groupe seront :

- Suivre la réalisation des actions AUM1b à AUM1d ;
- Etudier les filières qu'il serait pertinent de développer ou de créer par rapport d'une part, à la filière agricole et les contraintes agronomiques du BV et d'autre part, aux besoins des collectivités/particuliers en termes de débouchés économiques pour la filière agricole ;
- Intégrer la question des bio-déchets pour la filière compost / méthanisation ; la loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025 ;
- Définir la stratégie à adopter sur le territoire du PTGE du Midour ;
- Travailler sur l'opportunité de développement d'une marque, label ou autre « PTGE Midour » pour amener une plus-value aux agriculteurs locaux ;
- Etc.

DUREE / ECHEANCES

2021 : réunions du groupe de travail et définition de la stratégie

2022 : points d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie et suivi des études lancées

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : ensemble des acteurs du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions du groupe de travail

Dynamique du groupe

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans le coût de l'animation du PTGE

ETUDE DE FAISABILITÉ : REDYNAMISER L'ÉLEVAGE EN PATÛRAGE SUR LES TÊTES DE BASSINS ET VALORISER LES SYSTÈMES AGROPASTORAUX

AUM1b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action vise à engager une étude de faisabilité pour redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux. L'étude sera notamment suivie par le groupe de travail mis en place dans le cadre de l'action AUM1a.

Un cahier des charges sera élaboré ; il inclura les éléments suivants :

- diagnostic des profils d'exploitations déjà présentes sur le territoire (naisseur / naisseurs et engraisseurs), quels freins sur les exploitation pour leur fonctionnement ou développement, cession/reprise ;
- analyse des systèmes agro-pastoraux (chargement, conduite du troupeau, ...) et de l'impact des pratiques : propositions pour valoriser les ressources présentes sur l'exploitation au travers de la végétation spontanée;
- étude de marché de la demande locale (collectivités, bouchers locaux...);
- évaluer les actions déjà en cours (Frais d'Ici (maïsador), Juviveau (vivador), abattoir dans le 64...);
- rencontre des agriculteurs et de la filière ;
- recensement des outils techniques (ateliers transfo, bouchers à façon) ;
- attractivité du métier (vision de l'extérieur et approche du métier).

4 thématiques sont à analyser pour in fine faire des propositions et actions d'amélioration :

- communication sur le métier/boucher/abattoir ;
- valorisation de la viande ;
- outils de transfo/de transport/ateliers de transfo/cave de maturation ;
- installation/foncier/formation/accompagnement technique pour valoriser la végétation spontanée.

Une priorisation des secteurs d'étude pourra être faite en fonction des collectifs volontaires et en fonction de la localisation géographique (BV Riberrette et BV source Midour puis autres têtes de BV sur le Midour).

Le développement, à terme, de l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins devra intégrer des mesures et pratiques adaptées pour minimiser les risques de pollution ou dégradation des cours d'eau par pâturage des animaux dans les lits mineurs ou sur les berges.

DUREE / ECHEANCES

2^e semestre 2020 : rencontre des trois maîtres d'ouvrages et détermination de la feuille de route

2021 : recherche de financements et recensement collectifs et priorisation + protocole

2022 : lancement étude sur 1^e secteur priorisé

2023 : rendu 1^e secteur et lancement 2^e partie

2024 : rendu 2^e secteur - synthèse - évaluation des débouchés et validation des actions à mettre en place - évolution fiche action

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : ADASEA - Vivador - CA32

Partenaires techniques : groupe de travail AUM1a, CERFRANCE, AGROBIO 40 et 32, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Avancement de l'étude (%)

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût de l'étude : 20 000 € HT minimum

Financements à rechercher (départements, régions, collectivités, PETR ...)

Priorisation des secteurs en fonction des collectifs existants et en fonction de la localisation géographique (BV Riberrette et BV source Midour puis autres têtes de BV sur le Midour



DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les filières de valorisation des intercultures et des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie sont peu développées, voire inexistantes. Par exemple, le constat local est fait d'un manque d'infrastructures de transformation et tris de semences pour une valorisation en local. Par ailleurs, des projets de micro-méthanisation sont à l'étude (projet Ovalie de Vivadour).

Pour appuyer et valoriser les initiatives naissantes ou pour développer de nouvelles filières, cette action vise à engager une étude de faisabilité sur les filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie. Concernant les produits issus de l'agroforesterie, la valorisation du bois produit devra être envisagée de manière durable par le développement de « filières bois » adaptées (bois d'œuvre, bois énergie, BFR, etc.).

L'étude sera notamment suivie par le groupe de travail mis en place dans le cadre de l'action AUM1a. Un cahier des charges détaillé sera élaboré.

Afin de préciser les besoins et de permettre la réalisation de l'étude, il conviendra de travailler selon les étapes suivantes :

1. Étude et objectifs à construire => rencontre des acteurs intéressés / cahier des charges
2. Recherche de financements
3. Lancement étude et expérimentations

A noter qu'il conviendra de travailler dans le cadre de l'étude sur les possibilités de financements en particulier sur les expérimentations et la mise en œuvre de la filière.

DUREE / ECHEANCES

2^e semestre 2020 : rencontre des maîtres d'ouvrages potentiels et détermination de la feuille de route
2021 : cahier des charges et recherche de financements
2022 : lancement étude
2024 : rendu - synthèse - évaluation des filières et validation des actions à mettre en place - évolution fiche action

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Maïsador, Vivadour, CA32, CA40, Agr'Eau

Partenaires techniques : groupe de travail AUM1a, AGROBIO 40 et 32, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Avancement de l'étude (%)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût de l'étude : 20 000 € HT minimum

Financements à rechercher (départements, régions, collectivités, PETR ...)

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les acteurs agricoles développent chacun de plus en plus des filières en agriculture biologique.

L'objectif de l'action AUM1d est de recenser les initiatives et d'évaluer les débouchés possibles en agriculture biologique.

L'action sera suivie par le groupe de travail prévu en AUM1a.

DUREE / ECHEANCES

2^e semestre 2020 : définition de la feuille de route en groupe de travail

2021 : cahier des charges et recherche de financements

2022 : lancement étude

2024 : rendu - synthèse - évaluation des filières et validation des actions à mettre en place - évolution fiche action

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : AGROBIO 40 et 32 + autres partenaires pertinents Partenaires techniques : groupe de travail AUM1a

INDICATEURS DE SUIVI

Avancement de l'étude (%)

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : inclus dans l'animation du PTGE + éventuelle étude si besoin

Financements : FRAB + autres partenaires ?

DÉVELOPPER DES PRATIQUES CULTURALES PERMETTANT DE CONSERVER ET D'OPTIMISER LES SERVICES RENDUS PAR LES SOLS

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Le déficit actuel du bassin du Midour et les perspectives climatiques à l'horizon 2050 concernant la ressource en eau demandent à allier tout un panel de solutions afin d'adapter nos pratiques aux milieux et aux changements à venir.

Le sol est l'outil de travail des agriculteurs et il constitue un compartiment essentiel pour les services écosystémiques, en particulier pour la production alimentaire et la protection des ressources en eau. Les sols constituent en effet des réservoirs pour le stockage de l'eau et déterminent la disponibilité de l'eau pour les plantes.

Dans l'objectif de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols, diverses méthodes et techniques sont mobilisables et à approfondir pour, notamment, augmenter la quantité d'humus, améliorer la porosité des sols, optimiser la capacité de rétention en eau des sols agricoles, etc. : mise en place de couvertures végétales longues, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie

L'objectif de cette action est de développer une dynamique territoriale autour de ces pratiques et de construire une orientation de travail commune à l'ensemble des acteurs du territoire.

Par ailleurs, l'ensemble de ces pratiques permettra de répondre également aux enjeux qualité et milieux du territoire au-delà des enjeux quantité et adaptation aux changements climatiques.

Afin d'œuvrer au développement de pratiques d'optimisation de la capacité de rétention en eau des sols, des actions d'expérimentation et de partage de connaissance spécifiques à cette thématique sont mises en œuvre :

AUM2a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux

AUM2b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur des sites expérimentaux

AUM2c : Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour

AUM2d : Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles

AUM2e : Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la profession agricole

Pour développer ces pratiques, il est également nécessaire d'accompagner techniquement les agriculteurs. Ces actions d'accompagnement sont décrites dans les fiches actions ASV1.

ENJEUX



OBJECTIFS / ECHEANCES

Les acteurs du territoire ont acté un objectif ambitieux en termes de pratiques de conservation et d'optimisation des services rendus par les sols :

Type de mesures : mise en place de couvertures végétales et/ou d'intercultures, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie, haies....	Objectif au terme du PTGE (15 ans) 25 000 ha (85% des SCOP et vignes) Priorisation comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Agriculteurs volontaires• Secteurs à pente forte et/ou à fort aléa érosion et irrigants passant en goutte-à-goutte enterré• Secteurs en bords de cours d'eau
Cultures ciblées : SCOP et vignes - sur le BV Midour, elles correspondent à 29 500 ha (70% de la SAU)	1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures citées (ou mesures variées sur le long terme)

Cet objectif sera atteint, d'une part, grâce aux actions d'expérimentations, de mise en réseaux, de formations, etc. déclinées ci-après et d'autre part, par l'effort d'animation et d'accompagnement mis en œuvre sur le territoire et décliné dans les actions ASV1.

Les actions AUM2 permettront de mettre en place et de développer la dynamique sur le territoire. Elles devront donc être effectives et efficaces dès les 5 premières années du programme d'actions.

A l'échelle du bassin versant du Midour

LOCALISATION



DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'objectif est de mettre en place des expérimentations concernant les pratiques culturales permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols et pouvant aborder différentes thématiques (par exemple : agroécologie, qualité de l'eau, irrigation, zones humides...).

Il s'agira de réaliser de la prospection auprès des agriculteurs pour accueillir l'expérimentation, de définir un protocole expérimental en accord avec l'exploitant et en concertation avec les acteurs agricoles du territoire dans un objectif de partage d'information et de mutualisation (ne pas faire deux fois la même expérimentation, ou justement la même mais dans des conditions différentes), de mener l'expérimentation et de l'analyser, pour la reconduire ou la faire évoluer d'année en année.

Cette action est à mener sur l'ensemble du bassin versant du Midour.

Les objectifs à poursuivre :

- 1^e année : 1 expérimentation par département (par type de conditions pédoclimatiques) à minima
- 2^e année : reconduction de ces expérimentations
- 3^e année : reconduction de ces expérimentations et mise en œuvre de 2 nouvelles à minima

DUREE / ECHEANCES

2020 : prospector des agriculteurs et établir à minima deux protocoles d'expérimentations Landes et Gers (+ expérimentation à St Gein déjà fixée et en cours pour 2020)

2021 : menée des expérimentations et évaluation

2022 : reconduire les expérimentations et en établir de nouvelles

La durée de vie des expérimentations n'est pas définie - les échéances définies ci-dessus ont pour objectif de fixer la cadence de départ. Elles pourront évoluer au fur et à mesure de l'avancement du PTGE.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitres d'ouvrage : AFAF, CA 40, CA 32, Maisadour, Vivadour, ADASEA32, autres acteurs agricoles...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'expérimentations
Thématiques abordées à l'échelle du territoire
Dynamique des maitres d'ouvrage

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : non chiffrable - coût d'une expérimentation à déterminer au cas par cas et coût global à l'échelle du territoire dépendant de l'ampleur de mise en œuvre de l'action

Financements : 50% AEAG / Autres ?

INSTITUER DES GROUPES DE TRAVAIL AVEC DES AGRICULTEURS BASES SUR LES SITES EXPÉRIMENTAUX

AUM2b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Ces groupes de travail ont pour objectif de regrouper des agriculteurs du territoire volontaires pour travailler sur les pratiques culturales permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols (agroécologie, agriculture de conservation des sols, apport de compost, etc.).

Ils s'organiseront dans un premier temps autour des sites expérimentaux (AUM2a) pour ensuite évoluer en fonction des avancées de chaque agriculteur et de leurs axes de travail privilégiés.

Des visites du site expérimental seront organisées plusieurs fois dans l'année, en fonction des stades culturaux et de l'itinéraire technique réalisé, afin de connaître et d'échanger sur les pratiques, les avantages et les difficultés techniques, financières, environnementales, etc...

Les acteurs agricoles du territoire mobiliseront leurs adhérents pour leur proposer de participer à ce groupe de travail (pas de distinction de structures). Afin de construire une dynamique de travail efficace, il s'agira d'un groupe restreint (10 à 15 personnes). S'il s'avère que les agriculteurs souhaitant participer sont plus nombreux, d'autres groupes de taille similaire seront formés.

Les groupes de travail se constitueront en fonction des attentes de chacun et leur localisation géographique. Ces groupes ont vocation à vivre sur le moyen-long terme et il sera intéressant de faire évoluer les axes de travail en fonction des problématiques rencontrées chez les agriculteurs participants. Il sera important de communiquer sur les travaux de ces groupes et d'encourager d'autres agriculteurs à participer.

DUREE / ECHEANCES

1e semestre 2021 : communiquer et prospecter // constitution du ou des groupes : minimum 1 groupe
2e semestre 2021 : 1ere réunion de calage avec le(les) groupe(s) pour l'organisation du plan de charge // 1 visite minimum du(des) site(s) expérimental(aux)
2021 : vie du(des) groupe(s) : réalisation du plan de charges
2022 : vie du(des) groupe(s) : réalisation du plan de charges - application chez un ou des agriculteurs du groupe // constitution d'un autre groupe d'agriculteurs

La durée de vie des groupes n'est pas définie - les échéances définies ci-dessus ont pour objectif de fixer la cadence de départ. Elles pourront évoluer au fur et à mesure de l'avancement du PTGE

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (Animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de journées ou visites organisées
Nombre d'agriculteurs participants
Avancement des agriculteurs sur la thématique : application dans leur exploitation (Qual)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Compris dans le coût de l'animation technique agricole (GOUV)
+ prévoir la rémunération des agriculteurs des sites d'expé pour le temps de visite.

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'objectif de l'action est de développer des groupes d'agriculteurs qui travailleraient plus facilement en réseaux sur l'ensemble des pratiques visant à conserver et optimiser les services rendus par les sols.

Sur le bassin Midour-Douze, certains irrigants commencent à travailler en petits groupes. L'AFAF est aussi intéressé pour développer un réseau Agr'eau sur le territoire.

L'outil GIEE peut également être intéressant à mobiliser : les groupements d'intérêt économique et environnemental permettent une reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Ils constituent l'un des outils structurants du projet agroécologique pour la France. Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les actions prévues dans un projet reconnu dans le cadre d'un GIEE bénéficient de majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides, selon les possibilités offertes par le programme de développement rural régional.

Tout autre outil pertinent pourra être mobilisé pour formaliser l'existence et la reconnaissance des réseaux d'agriculteurs.

La stratégie pour développer ces réseaux n'est pas encore établie donc il sera dans un premier temps nécessaire de faire le point entre acteurs agricoles.

DUREE / ECHEANCES

2e semestre 2020 : groupe de travail avec les acteurs agricoles pour caler la stratégie de développement des réseaux
2021 : évolution de la fiche action en fonction et mise en œuvre de la stratégie adoptée

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (Animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, etc.
Réseaux existants : Agr'eau, Fermes d'Avenir, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation du groupe de travail
Nombre de réseaux développés
Thématiques traitées

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Compris dans le coût de l'animation technique agricole (GOUV)

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de mobiliser les techniciens de chaque structure agricole de conseil et d'accompagnement du territoire, à minima une fois par an, afin de partager leurs retours d'expériences, d'échanger mais aussi de se former sur les pratiques d'optimisation de la capacité de rétention en eau des sols.

Cette action participera au développement d'une dynamique territoriale autour de ces pratiques et à la construction d'une orientation de travail commune à l'ensemble des acteurs agricoles du territoire.

Ces réunions pourront également être l'occasion de rencontrer des intervenants extérieurs au territoire (agronomes, agriculteurs, Agr'eau...)

DUREE / ECHEANCES

Tous les ans - 1 à 2 fois par an

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (Animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions (Quant)
Dynamique du groupe de travail (Qual)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Compris dans le coût de l'animation technique agricole (GOUV)

INSTAURER UNE FORMATION CONTINUE AVEC DES INTERVENTIONS D'EXPERTS A DESTINATION DE LA PROFESSION AGRICOLE

AUM2e

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action découle d'une demande de plusieurs agriculteurs du territoire qui souhaitent assister à des interventions d'agronomes et/ou d'autres agriculteurs travaillant aussi sur la thématique d'optimisation de la capacité de rétention en eau des sols.

Elle peut se mettre en place sous la forme d'une formation continue sur plusieurs années, enrichie par les résultats obtenus avec les autres actions et les interventions des experts.

Il s'agira de cibler pour ces formations les agriculteurs qui ne souhaitent pas être mobilisés via les groupes de travail (AUM2b et AUM2c) mais quand même intéressés par le sujet. Au-delà de ces personnes, l'ensemble des agriculteurs déjà mobilisés par ailleurs seront bien évidemment invités s'ils le souhaitent.

DUREE / ECHEANCES

2^e semestre 2020 : faire le point avec la profession agricole sur la définition de cette formation et prospection des agriculteurs
A partir de 2021 : 1 à 2 fois par an avec l'intervention d'experts tous les 2 ans minimum

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (Animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, CFPPA, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes présentes (Quant)
Intérêt des participants (Qual)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :
Animation comprise dans le coût de l'animation technique agricole
Réalisation des formations et interventions : 1000 € HT en moyenne /intervention - coût global selon déploiement de l'action en mise en œuvre

Financements :
50% AEAG

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ADAPTÉE AU TERRITOIRE

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Les acteurs du territoire ont souhaité saisir l'opportunité offerte par le PTGE pour développer l'agriculture biologique sur le bassin versant du Midour.

Cependant, la mise en œuvre des techniques de conservation des sols en agriculture biologique peut s'avérer délicate, notamment au regard de la gestion des adventices.

Ainsi, afin que cette action soit en adéquation avec le développement des pratiques permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols et réponde en parallèle à la problématique d'érosion des sols du bassin versant, les acteurs du territoire souhaitent développer des pratiques en agriculture biologique qui soient adaptées au contexte du bassin et au programme d'actions.

Cette action a donc pour objectif d'expérimenter et de développer des pratiques en agriculture biologique qui permettent de travailler sur la diminution du travail du sol mais aussi sur les méthodes et techniques mobilisables afin d'optimiser la capacité de rétention en eau des sols agricoles.

Afin d'œuvrer au développement d'une agriculture biologique adaptée au territoire, des actions d'expérimentation et de partage de connaissances spécifiques à cette thématique sont mises en œuvre :

AUM3a : mettre en place et suivre des sites expérimentaux

AUM3b : Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs autour des sites expérimentaux

Pour développer ces pratiques, il est également nécessaire d'accompagner techniquement les agriculteurs. Ces actions d'accompagnement sont décrites dans les fiches actions ASV1.

A l'échelle du bassin versant du Midour

LOCALISATION



ENJEUX

CLIMAT

QUANT

QUAL

MILIEU

CONN

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de mener des expérimentations sur l'évolution du travail du sol en agriculture biologique en commun avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire.

Ces expérimentations seraient réalisées sur le long terme (15 ans) idéalement chez des agriculteurs qui ont déjà entamé un projet de ce type dans un premier temps, et elles auront vocation à être un support d'animation et un moyen de partage des connaissances et des informations.

Les acteurs du territoire ont souhaité monter à minima une expérimentation en commun : un groupe de travail sera organisé pour construire un protocole précis et un cahier des charges commun et pour rédiger des « règles de fonctionnement » afin de statuer du rôle de chacun et des grands principes de l'expérimentation.

Chaque acteur prospectera auprès de ces adhérents afin de rechercher un agriculteur volontaire pour ces expérimentations. Une fois l'agriculteur trouvé et les modalités rédigées et validées par les acteurs, les expérimentations se mettront en place chez les exploitants.

La fiche action évoluera en fonction de ces modalités pour affiner les indicateurs de suivi de l'action et les financements supplémentaires qui peuvent être nécessaires (matériels de suivi par exemple).

1. Constitution du groupe de travail et organisation des réunions
 - 1'. Trouver un agriculteur volontaire en parallèle
2. Rédaction des règles de fonctionnement, du protocole et du cahier des charges
3. Evolution de la fiche action
4. Mise en place de l'expérimentation et suivi

DUREE / ECHEANCES

2021 : groupe de travail, recherche de l'agriculteur, rédaction, évolution de la fiche action en fin d'année

2022 : mise en place de l'expérimentation chez l'exploitant

2023 : reconduire les expérimentations et en établir de nouvelles

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, etc.

Partenaires techniques : AFAF, etc.

Organisation groupe de travail : Institution Adour

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'expérimentations menées

Nombre d'agriculteurs engagés dans des expérimentations

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : non chiffrable - coût d'une expérimentation à déterminer au cas par cas et coût global à l'échelle du territoire dépendant de l'ampleur de mise en œuvre de l'action

Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Ces groupes de travail ont pour objectif de regrouper des agriculteurs du territoire volontaires pour travailler à allier, notamment, agriculture biologique et diminution du travail du sol.

Ils s'organiseront dans un premier temps autour des sites expérimentaux (AUM3a) pour ensuite évoluer en fonction des avancées de chaque agriculteur et de leurs axes de travail privilégiés.

Des visites du site expérimental seront organisées plusieurs fois dans l'année, en fonction des stades culturaux et de l'itinéraire technique réalisé, afin de connaître et d'échanger sur les pratiques, les avantages et les difficultés techniques, financières, environnementales, etc...

Les acteurs agricoles du territoire mobiliseront leurs adhérents pour leur proposer de participer à ce groupe de travail (pas de distinction de structures). Afin de construire une dynamique de travail efficace, il s'agira d'un groupe restreint (10 à 15 personnes). S'il s'avère que les agriculteurs souhaitant participer sont plus nombreux, d'autres groupes de taille similaire seront formés.

Les groupes de travail se constitueront en fonction des attentes de chacun et leur localisation géographique. Ces groupes ont vocation à vivre sur le moyen-long terme et il sera intéressant de faire évoluer les axes de travail en fonction des problématiques rencontrées chez les agriculteurs participants.

Il sera important de communiquer sur les travaux de ces groupes et d'encourager d'autres agriculteurs à participer.

DUREE / ECHEANCES

1e semestre 2022 : communiquer et prospecter // constitution du ou des groupes : minimum 1 groupe
2e semestre 2022 : 1ere réunion de calage avec le groupe pour l'organisation du plan de charge // 1 visite minimum du site expérimental
2023 : vie du groupe : réalisation du plan de charges
2024 : vie du groupe : réalisation du plan de charges - application chez un ou des agriculteurs du groupe // constitution d'un autre groupe d'agriculteurs irrigants

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (Animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs irrigants impliqués (Quant)
Avancement des agriculteurs sur la thématique : application dans leur exploitation (Qual)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Compris dans le coût de l'animation technique agricole (GOUV)

DÉVELOPPER DES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Les infrastructures semi-naturelles et paysagères peuvent concerner des espaces et des milieux variés, secs ou humides : boisements, landes, arbres isolés ou alignés, bosquets, haies, forêts, ripisylves, bandes enherbées, mares, noues, fossés, zones humides, pelouses et prairies... Elles remplissent des fonctions importantes sur les territoires et à l'échelle des bassins versants ayant des bénéfices en termes agronomique et environnemental : eau, sol, biodiversité, paysage, agriculture...

Les infrastructures semi-naturelles constituent un réseau écologique permettant la vie et le déplacement des espèces animales. Elles jouent le rôle de refuge pour la biodiversité et peuvent constituer des milieux ordinaires mais aussi des écosystèmes singuliers ou remarquables, abritant une biodiversité particulière et riche.

Elles jouent des rôles hydrologiques et épuratoires essentiels pour participer à la gestion de la ressource en eau : limitation de l'érosion des sols, filtration de produits chimiques, limitation du ruissellement des eaux au profit de l'infiltration, amélioration de la qualité et de la vie des sols, etc. L'arbre retient l'eau dans le sol et a un effet de régulation de la température et le maintien d'un taux d'humidité dans l'air.

Ces infrastructures sont également des espaces productifs : les prairies permanentes peuvent être pâturées ou fauchées, les haies peuvent servir pour la production de bois, les mares d'abreuvoirs... Ainsi, le maintien ou l'augmentation des infrastructures agro-écologiques à l'échelle d'une exploitation ne représente pas une perte pour l'exploitant mais peut être complémentaire d'une production principale, voire même lui devenir essentielles, à l'avenir, pour faire face aux évolutions climatiques.

Ces fonctions et services rendus seront d'autant plus précieux dans le contexte du changement climatique. Les infrastructures naturelles et paysagères rendent le territoire de manière globale, et chaque exploitation agricole en particulier, plus résilients face aux effets du changement climatique.

A l'échelle d'une exploitation agricole et pour bénéficier de bénéfices écologiques et agronomiques, les infrastructures naturelles devraient occuper un pourcentage significatif (5 à 15% minimum) de la surface de l'exploitation agricole. Elles doivent être placées stratégiquement : bords de champs, bords de routes, zones à aléa érosif important, secteurs de pentes, etc.

L'objectif des actions AUM4 est de promouvoir le maintien ou le développement des infrastructures naturelles et paysagères à l'échelle des bassins versants, sur les territoires des collectivités, et des infrastructures agro-écologiques au sein des exploitations agricoles.

Les objectifs visés spécifiquement pour les exploitations agricoles sont :

1. Mettre en relation les acteurs sur la préservation et la valorisation des produits de ces infrastructures agro-écologiques
2. Trouver des débouchés à ces produits afin de créer un bénéfice économique pour les agriculteurs
3. Accompagner les agriculteurs à la mise en place de ces IAE sur leur exploitation
4. Organiser des chantiers collectifs pour réduire les coûts des entreprises de coupe
5. Préserver et développer le paysage bocager

Concernant les collectivités, la prise en compte de ces infrastructures dans les documents d'urbanisme locaux est un enjeu fort ; cela permet en effet de mobiliser des outils (zonages dédiés, espaces boisés classés, prescriptions dans les OAP, etc.) pour favoriser le maintien de l'existant et le développement de nouveaux éléments, et donc d'orienter concrètement l'aménagement du territoire.

Ce travail de prise en compte dans les documents d'urbanisme se fera également grâce à la mise en œuvre des actions CMU7 « recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger » et les actions du groupe ASV2 « accompagner les collectivités dans leur démarche de progrès continu ».

ENJEUX



CLIMAT



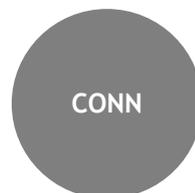
QUANT



QUAL



MILIEU



CONN

LOCALISATION

A l'échelle du bassin versant du Midour



OBJECTIFS ET ECHEANCES

Les acteurs du territoire ont acté un objectif ambitieux en termes d'aménagements boisés de l'espace rural :

Objectif au terme du PTGE (15 ans)

1 250 km (soit *3 = 375 ha)

Arbres, haies champêtres et ripisylves

**Régénération naturelle privilégiée
ou plantation si nécessaire**

Priorisation = ripisylves, bords de voiries, acteurs volontaires

**Enjeu prioritaire de maintien de l'existant
Enjeu de développement de nouvelles surfaces**

Cet objectif sera atteint, d'une part, grâce au travail collectif des acteurs du territoire décrit ci-après, par l'effort d'animation et d'accompagnement mis en œuvre sur le territoire et décliné dans les actions ASV1.

Les actions AUM4 permettront de mettre en place et de développer la dynamique sur le territoire. Elles devront donc être effectives et efficaces dès les 5 premières années du programme d'actions.

INSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE : ARBRES, HAIES CHAMPÊTRES ET RIPISYLVES

AUM4a

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action concerne les éléments ligneux : arbres, haies, ripisylves.

L'objectif de cette action est de mobiliser la profession agricole, les structures de gestion et de protection de l'environnement, les collectivités et la filière bois et forêt autour de la thématique de l'aménagement de l'espace rural pour réfléchir aux actions permettant une amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité tout en permettant d'améliorer la résilience des exploitations et du territoire sur le long terme face aux évolutions climatiques.

Il s'agira de proposer une bonne gestion des éléments ligneux aux professionnels et aux riverains, de transposer les pratiques fonctionnelles, de se servir des retours d'expériences et de réfléchir à l'entretien et la valorisation possible des ligneux.

Par ailleurs, il sera pertinent de travailler sur les bénéfices agronomiques de ces aménagements mais également aux débouchés économiques possibles, notamment par la production de biomasse et de bois.

Il s'agira ensuite de rechercher des agriculteurs, collectivités et autres usagers pour mettre en place des actions tests (régénération, entretien, plantation, valorisation...). Pour développer ces pratiques, il sera également nécessaire d'accompagner techniquement les usagers du territoire. Ces actions d'accompagnement sont décrites dans les fiches actions ASV1 et 2.

Cette action participera au développement d'une dynamique territoriale autour de ces pratiques et à la construction d'une orientation de travail commune à l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle sera menée en complémentarité et en coordination avec AUM4b (espaces semi-naturels et milieux humides).

La prise en compte de ces éléments dans les documents d'urbanisme locaux est essentielle ; elle passera par la mise en œuvre des actions CMU7 (dont elle doit valoriser les résultats) et ASV2, comme précisé dans la fiche chapeau de AUM4.

DUREE / ECHEANCES

2nd semestre 2020 : un groupe de travail de lancement avec discussion de la stratégie avec les acteurs historiques du PTGE avec ciblage d'autres acteurs à intégrer

2021 : prospection des autres acteurs et lancement de la dynamique de travail avec les acteurs directement concernés - 3 groupes de travail.

1 groupe de travail par an à minima (3 de préférence pour maintenir la mobilisation)

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitres d'ouvrage : Arbre et Paysages 32, Syndicat Midour Douze, Syndicat Midou Douze, EPCI-FP

Partenaires techniques : ensemble des acteurs du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions /an

Nombre d'acteurs impliqués (agriculteurs, collectivités, autres propriétaires privés, etc.)

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût :

Préparation, animation, restitution d'une réunion : 600 € HT /réunion

Coût global selon déploiement de l'action en mise en œuvre

Financement :

Arbre et Paysages 32 via la convention avec le Département du Gers et la Région Occitanie

Modalités de financement à préciser côté Landes et Nouvelle-Aquitaine

INSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE : ESPACES SEMI-NATURELS ET MILIEUX HUMIDES

AUM4b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action concerne les espaces semi-naturels (landes, prairies, parcours...) ainsi que les milieux humides (zones humides, mares, étangs, noues, fossés...).

L'objectif de cette action est de mobiliser la profession agricole, les structures de gestion et de protection de l'environnement et les collectivités autour de la thématique de l'aménagement de l'espace rural pour réfléchir aux actions permettant une amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité tout en permettant d'améliorer la résilience des exploitations et du territoire sur le long terme face aux évolutions climatiques.

Il s'agira d'améliorer la connaissance des milieux humides et de proposer une bonne gestion de ces éléments aux propriétaires, de transposer les pratiques fonctionnelles, de se servir des retours d'expériences et de réfléchir à l'entretien et la valorisation possible de ces milieux.

A l'échelle d'une exploitation agricole, la réflexion portera sur la gestion, la valorisation, l'intégration dans les systèmes d'exploitation agricoles des infrastructures agro-écologiques humides comme les mares, les étangs, les fossés, les prairies humides... Il sera pertinent de travailler sur les pratiques et usages pertinents à développer sur ces milieux et aux débouchés économiques possibles.

Il s'agira ensuite de rechercher des agriculteurs, collectivités et autres usagers pour mettre en place des actions tests (préservation, restauration, entretien, valorisation ...) et de les suivre dans la durée. Pour développer ces pratiques, il sera également nécessaire d'accompagner techniquement les usagers du territoire. Ces actions d'accompagnement sont décrites dans les fiches actions ASV1 et 2.

Cette action participera au développement d'une dynamique territoriale autour de ces pratiques et à la construction d'une orientation de travail commune à l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle sera menée en complémentarité et en coordination avec AUM4a (arbres, haies et ripisylves).

La prise en compte de ces éléments dans les documents d'urbanisme locaux est essentielle ; elle passera par la mise en œuvre des actions CMU7 (dont elle doit valoriser les résultats) et ASV2, comme précisé dans la fiche chapeau de AUM4.

DUREE / ECHEANCES

2nd semestre 2020 : un groupe de travail de lancement avec discussion de la stratégie avec les acteurs historiques du PTGE avec ciblage d'autres acteurs à intégrer

2021 : prospection des autres acteurs et lancement de la dynamique de travail avec les acteurs directement concernés - 3 groupes de travail.

1 groupe de travail par an à minima (3 de préférence pour maintenir la mobilisation)

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : ADASEA 32, Syndicat Midour Douze, Syndicat Midou Douze

Partenaires techniques : ensemble des acteurs du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions

Nombre d'acteurs impliqués (agriculteurs, collectivités, autres propriétaires privés, etc.)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût :

Préparation, animation, restitution d'une réunion : 600 € HT /réunion

Coût global selon déploiement de l'action en mise en œuvre

Financement :

À définir

AMENAGER LE BASSIN VERSANT DES PLANS D'EAU POUR LIMITER L'EROSION ET LEUR ENVASEMENT

AUM4c

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Dans la continuité de l'étude réalisée dans le cadre de l'action CMU4 « évaluer l'état d'envasement des plans d'eau et les actions d'aménagement contre l'érosion à mettre en place », cette fiche action a pour objectif de mettre en application les principes et aménagements découlant de l'étude.

Les objectifs opérationnels et les étapes de réalisation de cette action AUM4c seront donc précisés dans la phase de mise en œuvre du PTGE Midour, suite à l'étude CMU4.

Cette action est également en lien avec l'action OGRM1c « reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau ».

DUREE / ECHEANCES

Action ultérieure à la réalisation de l'action CMU4 avec un engagement rapide ou priorisation possible sur le sous bassin du Frêche où le besoin de curage est avéré.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : collectivités, agriculteurs, syndicats, etc.

Partenaires techniques : tous les acteurs du PTGE et autres acteurs locaux

INDICATEURS DE SUIVI

À définir ultérieurement

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Selon conclusions de l'action CMU4

4. OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

OGRM 1 : AMELIORER LA GESTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

OGRM 1a : Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles

OGRM 1b : Travailler à la valorisation des retenues sans usage

OGRM 1c : Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau

OGRM 1d : Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion

OGRM 2 : OPTIMISER LA GESTION DES RÉSERVOIRS DE SOUTIEN D'ÉTIAGE

OGRM 2a : Systématiser la transmission d'informations entre irrigants et gestionnaire

OGRM 2b : Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants

OGRM 2c : Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignes aux stations de gestion

OGRM 2d : Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire

OGRM 3 : ECONOMISER L'EAU EN IRRIGATION AGRICOLE

OGRM 3a : Mettre en place et suivre des sites expérimentaux

OGRM 3b : Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs

OGRM 3c : Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation

OGRM 3d : Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants

OGRM 4 : AMELIORER LA QUALITE DES REJETS ANTHROPIQUES

OGRM 4a : Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC

OGRM 4b : Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station de traitement des eaux usées

OGRM 4c : Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole

OGRM 5 : RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET LES HABITATS ASSOCIES

OGRM 5a : Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser

OGRM 5b : Mettre en place des zones pilotes sur le territoire

OGRM 5c : Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle

OGRM 5d : Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière



DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Tout un réseau d'infrastructures et aménagements existe sur le bassin du Midour pour l'utilisation de la ressource en eau : plans d'eau, retenues individuelles, retenues structurantes en maîtrise d'ouvrage publique, pompages en rivières, pompages en eaux souterraines, etc.

Des exigences réglementaires incombent aux propriétaires et gestionnaires des ouvrages, et des modalités de gestion sont fixées. Cependant, la multiplicité des propriétaires et gestionnaires pour les aménagements privés et individuels, combinée aux contraintes techniques, financières et réglementaires, peut induire un manque d'efficacité pour la gestion des aménagements et l'utilisation de la ressource et des milieux.

Un nombre important de plans d'eau existent sur le bassin du Midour. L'inventaire des plans d'eau et de leurs usages est terminé pour les départements des Landes et du Gers : 360 ouvrages ont été recensés dans le Gers et 80 dans les Landes.

Ces plans d'eau sont pour la plupart en maîtrise d'ouvrage privée et utilisés de manière individuelle. La gestion et l'entretien des ouvrages sont réalisés selon la volonté et les possibilités (techniques, administratives, et financières) de chaque propriétaire/gestionnaire.

Dans ce cadre, la gestion et l'entretien des ouvrages n'est pas nécessairement optimale et n'est en tout cas pas mutualisée et réalisée avec un regard global de la situation sur chaque sous bassin.

La série d'actions OGRM1a à OGRM1e vise à améliorer la gestion et l'utilisation des ressources et des milieux, notamment dans l'objectif d'une meilleure efficacité et d'une mutualisation de moyens lorsque cela peut être possible.

Trois actions concernent les plans d'eau non conformes, sans usages, ou nécessitant des travaux d'entretien :

OGRM1a « Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles »

OGRM1b « Travailler à la valorisation des retenues sans usage »

OGRM1c « Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau »

Ces actions intégreront les enjeux biodiversité et zones humides liés aux plans d'eau et leur environnement amont/aval.

Une action concerne les prélèvements en nappes :

OGRM1d « intégrer les prélèvements en nappes dans la gestion de crise »

ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'inventaire des plans d'eau et de leurs usages est terminé pour les départements des Landes et du Gers : 360 ouvrages ont été recensés dans le Gers et 80 dans les Landes. Pour le Gers, un tiers est en conformité. L'intégration dans l'Autorisation Unique Pluriannuelle et le Plan Annuel de Répartition officialisent les volumes ; mais il faut une mise en conformité effective pour le débit réservé.

La notification des problèmes de conformité aux préleveurs est réglementaire : un courrier est envoyé au préleveur pour l'informer du non respect du débit réservé. Ensuite, il appartient au gestionnaire de mettre en conformité son ouvrage, puis aux services de l'Etat de contrôler les modalités pratiques de respect de ce débit réservé : c'est une action de long-terme.

Pour rappel, le débit réservé est égal a minima au dixième du module sur tous les cours d'eau, TPME comprises, et il est lié à la création d'un barrage en cours d'eau d'une façon générale (TPME ou pas).

Des systèmes de restitution de ces débits doivent être imaginés notamment pour les retenues qui ne sont pas du tout équipées. Dans ce cadre, un travail pourra être mené pour identifier les solutions techniques à mettre en œuvre, à l'échelle du PTGE.

Lors de la concertation dans le cadre du PTGE, il a été proposé de mutualiser plusieurs petites retenues pour un débit réservé : une telle mutualisation dans l'objectif du respect du débit réservé est soumise :

- d'une part à la volonté des propriétaires, car elle nécessite que les pétitionnaires concernés soient volontaires pour porter le projet et le soumettent aux services de l'Etat ;
- d'autre part à une application pragmatique de la réglementation, car le Code de l'Environnement impose un débit réservé pour chaque ouvrage autorisé.

C'est une solution possible pour optimiser les ressources existantes dans le cadre de la mise en conformité des retenues individuelles mais elle est à étudier au cas par cas car cela peut impacter des petits cours d'eau si le débit réservé est fixé uniquement pour la dernière réserve qui serait donc située en aval du bassin de ces cours d'eau.

Le dossier de régularisation portera sur l'ouvrage et sur l'ensemble des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) connexes à l'ouvrage, susceptibles de participer aux incidences sur les milieux aquatiques et la sécurité. Cette procédure ne vaut pas autorisation au titre d'autres réglementations : code de l'urbanisme, code rural, code forestier, ICPE, règlement sanitaire départemental, etc. Un bureau d'études peut aider le propriétaire lors de l'élaboration de ce document notamment en ce qui concerne les plans, levés topographiques, etc.

Par ailleurs, le diagnostic actuel des retenues individuelles (comblement - manque d'entretien - détérioration - sécurité publique) et structurantes (stabilité Maribot) pose la question de la difficulté d'entretien technique pour des propriétaires de retenues individuelles et des enveloppes financières nécessaires pour les travaux.

Ces contraintes doivent également être intégrées dans l'approche globale de mutualisation de l'utilisation des ressources stockées au bénéfice de tous les usages, qui doit entraîner une mutualisation des charges de fonctionnement de l'ensemble des ressources stockées .

Cette action est en lien avec les actions CMU4 « évaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion », OGRM1b « Valorisation des retenues sans usage », et OGRM1c « Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau ».

DUREE / ECHEANCES

2020: constitution d'un groupe de travail (services Etat, chambres d'agriculture, Vivadour, IA) et définition de secteurs prioritaires - à noter que le travail sur la régularisation réglementaire des plans d'eau devrait être terminé au premier semestre 2020 côté 40

2021: début de la concertation locale avec les propriétaires des retenues sur ces secteurs prioritaires

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : DDTM40, DDT32, VIVADOUR

Partenaires techniques : IA (et son concessionnaire de service public, la CACG)

Nombre de mise en conformité (QUANT)
Ressenti des MO sur le terrain et adhésion (QUAL)
Evolution des débits des cours d'eau

INDICATEURS DE SUIVI

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Animation incluse dans l'animation globale

Aménagements et travaux : non chiffrable ; à déterminer au cas par cas

Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

À l'échelle de tout le territoire du PTGE

Avec en secteurs prioritaires les zones amont de coteaux avec de fortes concentrations de retenues (définition de ces secteurs prioritaires en 2020 dans les premières étapes de la mise en œuvre de l'action)



DESCRIPTION / OBJECTIFS

La valorisation des retenues sans usage visera à les intégrer éventuellement dans le système global de gestion de la ressource à l'étiage si cela s'avérait faisable, pour participer au soutien d'étiage et la satisfaction des usages.

Dans un 1^{er} temps, il convient d'affiner l'inventaire de ces retenues et de leurs propriétaires (recensement par les DDT(M)), de vérifier leur capacité de stockage (lien avec action CMU4) et d'en établir une cartographie.

Dans un 2^{ème} temps, il conviendra, pour celles dont il aura été vérifié qu'elles sont bien sans usages, d'identifier les points de prélèvements autorisés dans des cours d'eau à proximité, pour étudier la pertinence de les substituer par la ressource stockée ; cela supposera une animation pour négocier entre les propriétaires et les bénéficiaires.

Pour les retenues individuelles de taille plus importante ou sans prélèvement substituable à proximité, il pourra être envisagé de mobiliser également ces retenues pour le milieu ou pour une collectivité.

Il sera important de porter un regard sur les intérêts écologiques et environnementaux de ces retenues, même si elles sont non exploitées pour un usage anthropique. En effet, ces plans d'eau constituent des écosystèmes dont les richesses (biodiversité, zones humides, etc.) doivent être considérées et préservées ; pour cela, un diagnostic sera établi et des prescriptions d'utilisation des retenues pourront être ajustées (maintien d'un volume minimum en eau par exemple) ou des plans de gestion établis.

Un schéma de gestion publique pour la mutualisation de l'utilisation des ressources stockées au bénéfice de tous les usages pourra garantir le partage entre les usages et permettra une mutualisation des charges de fonctionnement de l'ensemble des ressources stockées.

Cette action est en lien avec les actions CMU4 « évaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion », OGRM1a « Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles », et OGRM1c « Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau ».

DUREE / ECHEANCES

2020: constitution d'un groupe de travail (services Etat, chambres d'agriculture, Vivadour, IA) et définition de secteurs prioritaires
2021: début de la concertation locale avec les propriétaires des retenues sur ces secteurs prioritaires

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : groupe de travail (services Etat, IRRIGADOUR, chambres d'agriculture, Vivadour, IA)

Partenaires techniques : IA et son concessionnaire de service public la CAGG

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires rencontrés / nombre total retenues sans usages
Nombre de substitution réalisées
Volumes de substitution / volumes autorisés en cours d'eau

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Animation incluse dans l'animation globale

Aménagements et travaux : non chiffrable ; à déterminer au cas par cas

Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

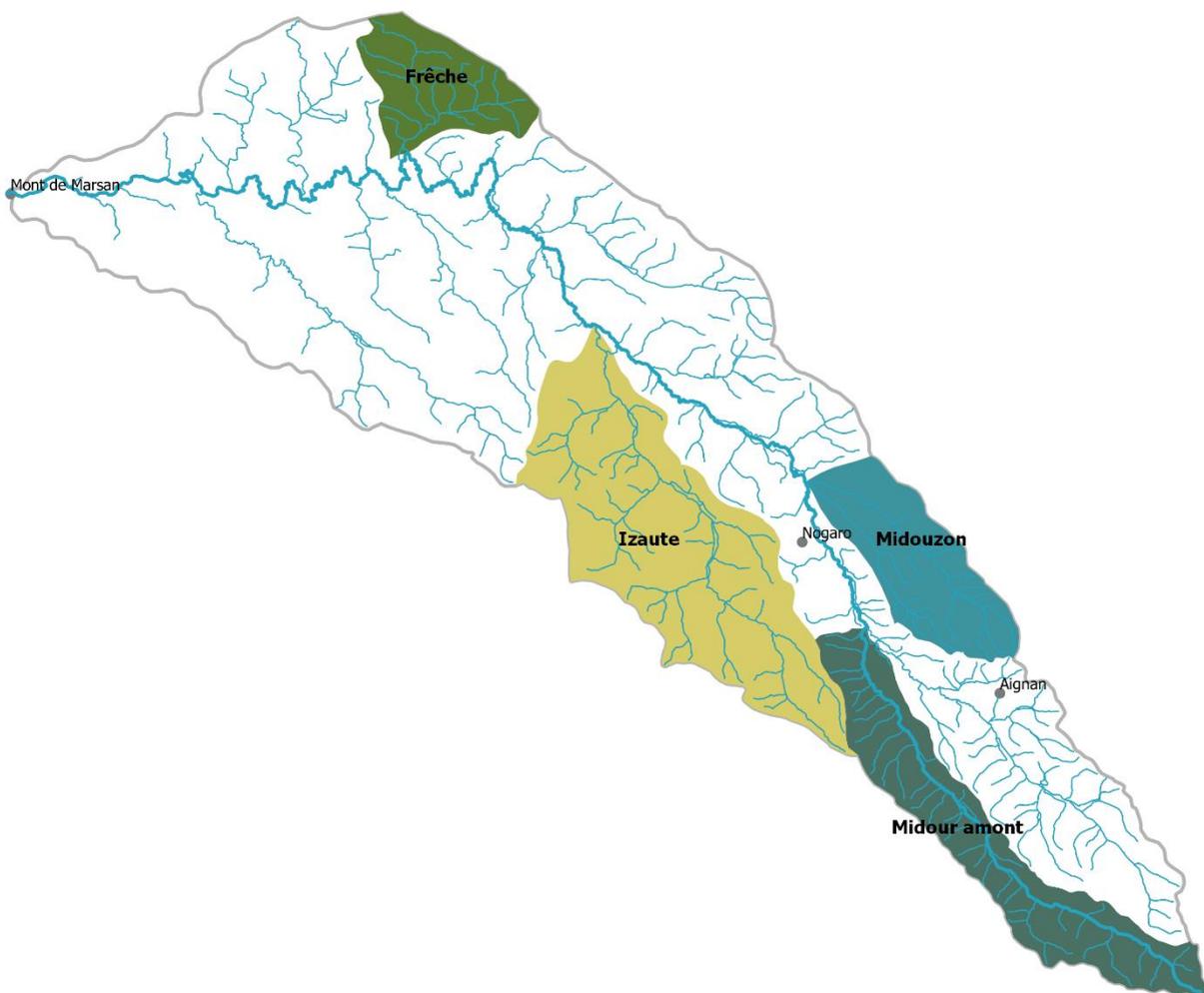
Priorisation en fonction :

1/ du recensement des DDT(M) sur les zones les plus importantes en termes de volume :

- l'Izaute : 204 687 m³
- le Midouzon : 132 000 m³
- Le Midour amont : 123 000 m³
- + 89 retenues sans usage identifiées dans les Landes pour un volume estimé à 2 700 000 m³.

2/ bassin du Frêche (déséquilibre de 20 000 m³)

3/ sur les retenues en « assec » car leur remise en eau est soumise à l'avis du Préfet qui peut demander une nouvelle autorisation au-delà de 2 ans d'assec



DESCRIPTION / OBJECTIFS

En lien avec l'acquisition de connaissances de l'action CMU4 : si un envasement trop important est identifié, il faudra étudier au cas par cas l'opportunité de procéder au curage par une analyse coût-bénéfices. Cependant, si cela s'avérait nécessaire et justifié, des plans d'eau peuvent d'ores et déjà être curés dans le cadre de cette action sans attendre la fin de l'application de l'action de connaissances de la fiche CMU4.

Compte tenu des contraintes techniques, financières et réglementaires de ces opérations de curage, il faudra étudier en priorité ces opportunités éventuelles de curage sur les sous-bassins :

- présentant une densité assez importante de plans d'eau à curer, afin de mutualiser les coûts d'étude et de montage de dossiers, d'instruction, et de mise en œuvre des opérations de curage ;
- ne nécessitant pas de besoins de stockage de volumes trop importants identifiés à l'horizon 2050 par le bureau d'étude IES.

Par exemple sur le bassin versant du Frêche, l'ASA le Frêche Saint-Vidou pourrait récupérer des volumes significatifs grâce au curage de leurs plans d'eau envasés, avec éventuellement une réflexion sur du multi-usage sur les réservoirs de COUPAT et MARTIGUES. Il convient de faire un diagnostic de l'envasement de ces retenues de l'ASA et de chiffrer les coûts globaux de l'opération de curage (maîtrise d'œuvre pour étude et montage du dossier réglementaire), enquête publique, maîtrise d'œuvre pour le suivi et travaux ; ces coûts sont à ramener au m3 potentiellement récupérable, pour juger de l'opportunité coût- bénéfice par rapport à d'autres solutions.

Il sera important de porter un regard sur les intérêts écologiques et environnementaux des retenues concernées par cette action. En effet, ces plans d'eau constituent des écosystèmes dont les richesses (biodiversité, zones humides, etc.) doivent être considérées et préservées ; pour cela, un diagnostic sera établi et des prescriptions d'utilisation des retenues pourront être ajustées (maintien d'un volume minimum en eau par exemple) ou des plans de gestion établis.

Cette action est en lien avec les actions CMU4 « évaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion », OGRM1a « Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles », OGRM1b « Valorisation des retenues sans usage » , et MRC2d « superviser l'optimisation du réservoir de Saint Gein ».

DUREE / ECHEANCES

2020 : lancer une étude sur le sous-bassin du Frêche pour un projet au stade AVP, avec analyse coût-bénéfice

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : ASA du Frêche Saint-Vidou / IA

Partenaires techniques : chambres d'agriculture, Vivadour

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de retenues étudiées
Volumes de stockage récupérés

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

Étude au stade AVP sur sous-bassin du Frêche : 40.000 € HT

Curage de plans d'eau : coût au m3 dépendant des volumes à extraire - à définir au terme de l'étude

Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine

A mener à l'échelle de tout le territoire du Midour avec une priorité pour le bassin du Frêche en 2020



DESCRIPTION / OBJECTIFS

Un prérequis à cette action est la finalisation de l'étude de l'action CMU1 afin de mieux appréhender les relations nappes-rivières.

Dans l'attente des résultats de cette étude CMU1 et/ou en parallèle des réunions et/ou d'une étude sur l'impact et la pertinence d'une telle mesure sur les exploitations est à réaliser.

1. Définir zones tampons autour des cours d'eau avec une distance à déterminer avec les acteurs concernés
2. Définir les règles de gestion de crise pour les forages dans cette zone tampon et qui sont en nappes d'accompagnement avec les acteurs concernés

Il s'agit d'appliquer aux forages en nappe avec une influence directe (courte) sur les cours d'eau des restrictions spécifiques qui restent à déterminer d'un plan de gestion (volontaire ou de crise suivant la pertinence) qui entre en vigueur lorsque les valeurs de débits mesurés à la station de Mont de Marsan passent en dessous de certaines des valeurs seuils de références.

Cette solidarité avec les prélèvements en cours d'eau se justifie par l'influence de certains prélèvements en nappe sur le débit des cours d'eau. L'hypothèse étant qu'une partie de l'eau prélevée dans ces nappes ne peut pas réalimenter les cours d'eau, cette dernière est intrinsèquement liée à une notion de temporalité du prélèvement et du transfert vers le cours d'eau.

Le Département des Landes a demandé la réalisation d'une étude en 2014 sur la modélisation de l'aquifère de l'Helvétien à l'Est de Mont de Marsan. Cette étude a notamment relevé des prélèvements d'irrigation de 5 Mm³/an en moyenne (1984 à 2013).

Par ailleurs, le Bilan Besoins Ressources réalisé sur le BV Midouze en 2008 a notamment démontré une part importante des forages sur les prélèvements totaux dans le BV du Ludon : 1412 hectares sont irrigués par des prélèvements en rivière et 1280 hectares par des prélèvements en nappe.

DUREE / ECHEANCES

Mise en œuvre du plan de crise simplifiée dès 2020

Adaptation du plan de crise au maximum 1 an après la publication finale de l'étude CMU1

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : DDTM40

Partenaires techniques : IA, chambre d'agriculture 40, OUGC IRRIGADOUR

INDICATEURS DE SUIVI

Volumes autorisés dans forages soumis au plan de crise / volume total autorisé en forage

Volumes autorisés dans forages soumis au plan de crise / volume total autorisé en cours d'eau de ces sous bassins

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : pas de surcoût

Priorisation sur la partie aval du territoire du Midour, où les nappes des sables affleurent



DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

L'objectif des actions proposées est de mobiliser plus efficacement les volumes stockés dans les réservoirs, pour ajuster les lâchers aux besoins des usages en aval, pour pouvoir satisfaire le plus longtemps possible ces usages durant la saison, et notamment lors des périodes de chaleur en été (sensibilité des écosystèmes aquatiques à l'augmentation de température si faible débit, impact plus fort des rejets de stations d'épuration si faible débit, demande importante des cultures en fonction du climat).

LOCALISATION



ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

Parmi les actions permettant d'améliorer la gestion et l'efficacité des lâchers sur les axes réalimentés, le partage d'information via un système de SMS a été mis en place par le gestionnaire (CACG) depuis 5 ans. Il permet de par l'annonce anticipée des prélèvements ou de leur arrêt :

- une meilleure estimation des volumes d'eau à déstocker, en fonction des pompages réellement en fonctionnement,
- d'économiser de la ressource stockée et donc participer à une réduction ou un décalage dans le temps des restrictions au bénéfice de l'ensemble des usages.

Ce partage d'information est essentiel pour que ce système fonctionne pour optimiser la gestion de l'étiage, et présente l'avantage de ne pas induire de coûts importants. Il va donc être essentiel que la majorité des préleveurs s'impliquent pour ce partage d'informations ; le taux d'implication des agriculteurs sera suivi attentivement et un travail d'animation rapproché sera poursuivi pour engager une majorité d'agriculteurs.

En 2019, l'Organisme unique de gestion collective Irrigadour a élaboré un autocollant adressé par courrier à chaque préleveur afin qu'il le colle sur la pompe ou son armoire électrique de station.

Cet autocollant rappelle le numéro de téléphone sur lequel il est nécessaire d'envoyer un SMS lorsque le préleveur démarre ou arrête l'irrigation. Il s'agira de le rendre systématique.

L'utilité de l'utilisation de cet outil est rappelé à chaque échange avec les préleveurs (notification des autorisation, envoi des redevances, commission de gestion, bulletins conseil d'irrigation émis par les chambres d'agriculture,...).

Cette action est complémentaire de CMU5 « connaître les besoins cultureux d'irrigation par campagne et la ressource associée » et OGRM2b « équiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants » pour améliorer l'efficacité de gestion des ressources.

DUREE / ECHEANCES

2020 et suivantes : poursuivre l'information sur cet outil pour accentuer son utilisation par les préleveurs

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : IrrigAdour, chambres d'agriculture

INDICATEURS DE SUIVI

Nombres d'informations émises
Taux de retour de SMS
% d'agriculteurs mobilisés sur cette action

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans l'animation globale du PTGE + animation d'IrrigAdour

DESCRIPTION / OBJECTIFS

La mise en place de compteurs d'eau précis et communicants géolocalisés en irrigation est devenue possible grâce aux progrès techniques effectués par les constructeurs et la baisse des prix du fait de la généralisation de ces technologies.

Pour le gestionnaire de la ressource, ces compteurs offrent de nombreuses voies d'amélioration des performances : adaptation des débits de réalimentation en amont, anticipation des besoins de pointe, modulation des règles de partage et des incitations à la réduction des usages de l'eau à des pas de temps courts, meilleur respect des seuils d'alerte sur les milieux.

Pour l'irrigant individuel, la fréquence élevée des relevés offre l'opportunité de vérifier la conformité de ses apports avec ses intentions et donc la qualité de son pilotage de l'irrigation ainsi que la présence de fuites éventuelles dans son réseau hydraulique.

Pour l'ensemble des usagers et des gestionnaires, ces outils pourraient accroître la confiance mutuelle dans le respect des règles de modulation des prélèvements et l'équité de traitement entre usagers d'un territoire pendant les périodes de limitation des usages.

L'efficacité de cet outil repose sur une tarification binôme incitative aux économies d'eau, incitation renforcée par la mise en place de la nouvelle tarification en 2019.

Dans le cadre d'un appel à projet « économies d'eau en agriculture » proposé par l'Agence de l'Eau et auquel l'OU a répondu, une action a consisté à étudier les conditions d'acceptabilité de ce type de compteurs. Il ressort de ces enquêtes que :

- les irrigants préleveurs sur le Midour et la Douze dans leur partie gersoise, qui disposent de compteurs en location, ont demandé l'installation de ces compteurs pour l'ensemble des irrigants sur les axes réalimentés, sous réserve de subvention pour baisser les coûts d'acquisition ou location ;
- les préleveurs sur la partie landaise du Midou, propriétaires des compteurs, ont émis un avis plus mitigé.

Le déploiement de cette action est essentiel pour optimiser la gestion de l'étiage, et présente l'avantage de ne pas induire de coûts trop importants. Il va donc être essentiel que la majorité des préleveurs acceptent l'installation de compteurs communicants ; le taux d'implication des agriculteurs sera suivi attentivement et un travail d'animation rapproché sera poursuivi pour engager une majorité d'agriculteurs.

Cette action est complémentaire de CMU5 « connaître les besoins cultureux d'irrigation par campagne et la ressource associée » et OGRM2a « systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire » pour améliorer l'efficacité de gestion des ressources.

DUREE / ECHEANCES

2020 : sensibilisation information de l'ensemble des préleveurs autorisés sur le Midou(r) 32 - 40 réalimenté et le Ludon si pas le projet de ReuT

2021 : installation des compteurs pour l'ensemble des préleveurs autorisés sur le Midou(r) 32 - 40 réalimenté

À compter de la mise en service des pompes complémentaires de sécurisation et rehausses des RSE et de la création des retenues déconnectées, généralisation à l'ensemble des préleveurs du territoire

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : OU / CACG-TSE, DDT(M)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de compteurs installés / nombre de points de prélèvements

Taux d'équipement / débits autorisés

% d'agriculteurs mobilisés sur cette action

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût unitaire dépend du diamètre du compteur ; avec installation et pose :

DN65 : 650 € HT / DN80 : 710 € HT / DN100 : 860 € HT / DN200 : 1800 € HT

Réseau + abonnement: 120 €/an

Pose: DN < 125 : 100 € HT / DN > 125 : 150 € HT + déplacement mutualisé pour plusieurs compteurs (150 €)

Coût total estimé pour l'ensemble des points de prélèvements (600 compteurs) : 30 000 € HT

Financement : sources différentes selon la propriété du compteur

Agence de l'Eau si propriété publique (IA) : 70 %

Plan de Développement Rural si propriété privée (agriculteur)

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'introduction d'une double valeur de consigne de gestion permet de gérer les lâchers de manière optimale avec une valeur cible haute que l'on essaie de respecter, mais avec une marge de tolérance, jusqu'à la valeur cible basse. Cette souplesse permet d'essayer d'ajuster au mieux les débits lâchés par rapport à l'objectif.

Dans le cas d'une seule valeur de gestion assimilée à un DCR (débit de crise) comme actuellement à Laujuzan, l'obligation de non franchissement de la valeur impose de jouer la sécurité en lâchant un débit plus important, au détriment du volume stocké dans le réservoir et donc de la capacité de réalimenter le plus longtemps possible, ce qui est préjudiciable à l'ensemble des usages.

De plus, cette souplesse introduite par la double valeur permet de limiter les "à coups" de gestion, c'est à dire des fluctuations importantes de débits qui sont préjudiciables au milieu aquatique.

Le test de mise en œuvre de la double valeur à la station de Laujuzan instauré de 2014 à 2018 pourrait être prolongé ce qui permettra d'en tirer plus de résultats sur le long terme et la rendre pérenne.

De plus, l'étude menée sur les débits naturels apporte des éléments nécessaires pour la mise en place de telles valeurs. Il sera intéressant d'étendre cette action à l'ensemble des stations de gestion. Cette demande a été formulée par l'Institution Adour auprès des services de l'Etat pour l'ensemble des stations à valeurs réglementaires pour la gestion de ces réservoirs.

DUREE / ECHEANCES

2020 : poursuite de l'expérimentation à Laujuzan
2021 : pérennisation de la double valeur aux points consigne de gestion

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : DDT(M) , CACG

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place : O/N

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans l'animation globale du PTGE et autres partenaires : IA, CACG, DDT(M)

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Dans le contexte de déséquilibre structurel actuel, la gestion anticipée des tours d'eau est réalisée dans le cadre de la commission de gestion Midour-Douze, et ce depuis de nombreuses années. Cette commission se réunit environ tous les 10 à 15 jours en période de situation hydroclimatique tendue afin de convenir des tours d'eau et des réalimentations en fonction de l'état des milieux et de l'état des cultures.

La gestion de l'étiage 2017 a notamment permis d'améliorer l'efficacité des lâchers par l'application de tours d'eau durant l'intégralité de la réalimentation et donc de réaliser des économies d'eau.

Au fil des années (2018 et 2019), cette organisation est affinée, en organisant notamment les prélèvements par zones géographiques qui prélèvent à tour de rôle, dans l'objectif d'avoir un total de débits de prélèvements instantanés moins important et plus continu dans le temps, afin de limiter les fluctuations de débits - lâchés et prélèvements - sur le cours d'eau.

Cette gestion par tours d'eau peut aussi prendre en compte des cultures à forte valeur ajoutée, afin de les prioriser dans la réalimentation, afin de conserver ce type de contrats et ainsi de favoriser la socio-économie du territoire.

Dans le cadre du PTGE, il s'agira donc de développer cette gestion, de l'encadrer par des arrêtés préfectoraux, et d'accroître la communication sur ce sujet.

Avec la mise en service de la sécurisation des RSE actuels (action MRC2a) et des stockages complémentaires (action MRC2b), cette gestion de crise par tours d'eau ne devrait être nécessaire statistiquement qu'une année sur 5.

Cette action est complémentaire de CMU5 « connaître les besoins cultureux d'irrigation par campagne et la ressource associée », ORGM2a « systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire » et OGRM2b « équiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants » pour améliorer l'efficacité de gestion des ressources.

DUREE / ECHEANCES

Dans l'attente de la sécurisation et augmentation des stockages : communiquer et accompagner tours d'eau par AP
Après sécurisation et augmentation des stockages

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : DDT(M), IRRIGADOUR, ensemble des membres préleveurs

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquence d'application des tours d'eau / respect des valeurs consignés
Nombre de jours de défaillances / valeurs consignés

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Temps d'animation Institution Adour en commission de gestion (financement actuel AEAG)...

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Dans une vision prospective prenant en compte les évolutions climatiques et la raréfaction de la ressource en eau, les exploitations agricoles doivent dès aujourd'hui optimiser et mieux gérer leur irrigation, notamment par l'équipement en matériels d'irrigation plus économes en eau et de pilotage de l'irrigation, et ce pour être mieux résilientes à l'avenir.

L'objectif de cette action OGRM3 est de développer une dynamique territoriale autour de ces pratiques d'optimisation de l'irrigation et de l'acquisition de matériels économes en eau et de construire une orientation de travail commune à l'ensemble des acteurs du territoire.

Par ailleurs, l'ensemble de ces pratiques permettront de répondre également aux enjeux de qualité de l'eau et de préservation des milieux du territoire au-delà des enjeux quantité et adaptation aux changements climatiques.

Afin d'œuvrer au développement de pratiques d'optimisation de la capacité de rétention en eau des sols, des actions d'expérimentation et de partage de connaissances spécifiques à cette thématique sont mises en œuvre dans le cadre du PTGE Midour ; elles sont détaillées dans la fiche action AUM2 « Développer des pratiques culturales permettant de conserver et optimiser les services rendus par les sols ». Ces actions sont complémentaires de la présente action OGRM3.

Pour développer ces pratiques, il est également nécessaire d'accompagner techniquement les agriculteurs. Ces actions d'accompagnement sont décrites dans les fiches actions ASV1.

LOCALISATION



OBJECTIFS / ECHEANCES

Les acteurs du territoire ont acté un objectif ambitieux pour les économies d'eau liées à l'irrigation :

<p>Type de mesures : mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion (brise jet, rampe, pivot, abonnement station météo, matériel de pilotage, logiciel d'aide à la décision....) / développement de goutte-à-goutte aérien ou enterré</p>	<p style="text-align: center;">Objectif au terme du PTGE (15 ans) 9000 ha équipés avec des OAD* et SHE* 1000 ha équipés avec du goutte-à-goutte (GG) (l'objectif est d'économiser l'eau, réduire les débits instantanés de prélèvements et de sécuriser l'approvisionnement du système) → Soit 10000 ha (83% de la surface irriguée)</p> <p>Priorisation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs volontaires • Prélèvements en cours d'eau ne bénéficiant pas de la ReuT • Prélèvements en nappes • Prélèvements en retenues (dont ReuT) <p>1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une ou plusieurs des mesures citées ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme).</p> <p style="text-align: center;">POSSIBILITE DE FAIRE PLUS EN GG EN FONCTION DES EVOLUTIONS DES FINANCEMENTS ET DES TECHNIQUES.</p>
<p>Cultures ciblées : cultures irriguées</p>	

*OAD = outil d'aide à la décision
*SHE = système hydro économe

Cet objectif sera atteint, d'une part, grâce aux actions d'expérimentations, de mise en réseaux, de formations, de commandes groupées etc. déclinées ci-après et d'autre part, par l'effort d'animation et d'accompagnement mis en œuvre sur le territoire et décliné dans les actions ASV1. Il est également conditionné par le financement de ces techniques et pour le goutte à goutte par la nécessité d'adapter le plan de crise.

Les actions OGRM3 permettront de mettre en place et de développer la dynamique sur le territoire. Elles devront donc être effectives et efficaces dès les 5 premières années du programme d'actions.

ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'objectif de l'action est de mettre en place des expérimentations concernant les techniques et matériels d'optimisation de l'irrigation et d'économies d'eau.

Dans un premier temps, il s'agira de prospecter des agriculteurs pour accueillir l'expérimentation, puis de définir un protocole expérimental en accord avec l'exploitant et en concertation avec les acteurs agricoles du territoire dans un objectif de partage d'information et de mutualisation (ne pas faire deux fois la même expérimentation, ou justement la même mais dans des conditions différentes). Ensuite, il conviendra de mener l'expérimentation et de l'analyser, pour la reconduire et au besoin la faire évoluer d'année en année.

Cette action est à mener sur l'ensemble du bassin versant.

Les objectifs de départ fixés pour le PTGE, et susceptibles d'évoluer au cours de sa mise en œuvre, sont :

- 1^e année : 1 expérimentation par département (par type de conditions pédoclimatiques) a minima ;
- 2^e année : reconduction de ces expérimentations ;
- 3^e année : reconduction de ces expérimentation et mise en œuvre de 2 nouvelles a minima.

Expérimentation d'irrigation en goutte à goutte :

En particulier, un projet d'expérimentation de goutte à goutte sera mené dans le Gers : il s'agit de convertir d'un système d'irrigation par aspersion en goutte à goutte. L'objectif est de mesurer les économies en eau et en énergie, et l'effet de la baisse du débit d'équipement sur la période d'étiage si le prélèvement est réalisé en rivière. Il sera nécessaire de comparer l'essai avec une parcelle attenante avec un système d'irrigation par aspersion conventionnel (enrouleur, pivot ou couverture intégrale).

Selon les opportunités (exploitant volontaire, site pertinent, etc.), la possibilité d'installer un second site d'expérimentation sur le même principe dans la partie landaise sera envisagée.

A terme, et selon les conclusions des expérimentations, l'irrigation par goutte à goutte sera déployée, si possible, sur la surface de 1000 ha au moins, fixée comme objectif dans le présent PTGE.

A noter qu'il existe deux systèmes d'irrigation par goutte à goutte : le GG enterré (GGE) et le GG aérien (GGA). Les estimations d'économies d'eau pour chaque système sont différentes : le GGE permet de faire 20 à 25% d'économies d'eau en irrigation, contre 10 à 20% estimés pour le GGA.

Chaque type de système sera déployé selon les opportunités et possibilités techniques ou financières ; cependant, compte tenu des économies plus conséquentes qu'il permet de faire, le GGE devrait être privilégié autant que possible.

DUREE / ECHEANCES

Cette action a vocation à être menée sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : IRRIGADOUR, CA40, CA32, Vivadour, Maisadour, exploitations agricoles, autres acteurs agricoles...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'expérimentations menées

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût global : non chiffrable - coût d'une expérimentation à déterminer au cas par cas et coût global à l'échelle du territoire dépendant de l'ampleur de mise en œuvre de l'action

Financements : Programme de Développement Rural (PDR) Midi Pyrénées et Nouvelle Aquitaine et autres à rechercher

Zoom sur les coûts liés à l'expérimentation du GOUTTE A GOUTTE

* **volet ANIMATION** : → inclus dans l'animation agricole du PTGE

Estimation : Nombre de jour de suivi : 30 jours/an/site sur à minima 5 ans → Coût : 12 000 €/an/site

* **volet EQUIPEMENT** :

Coût : 50 000 € HT pour 10 hectares / site

Financement : à rechercher auprès de AEAG + Régions + FEADER ; **enjeu fort de mobiliser des financements sur cette action**

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Ces groupes de travail ont pour objectif de regrouper des agriculteurs du territoire volontaires pour travailler sur les matériels et techniques permettant d'économiser l'eau en irrigation et de mieux piloter l'irrigation.

Ils s'organiseront dans un premier temps autour des sites expérimentaux (OGRM3a) pour ensuite évoluer en fonction des avancées de chaque agriculteur et de leurs axes de travail privilégiés.

Des visites des sites expérimentaux et des démonstrations seront organisées plusieurs fois dans l'année, en fonction des stades culturaux, afin de connaître et d'échanger sur les pratiques, les avantages et les difficultés techniques, financières, environnementales, etc...

Les acteurs agricoles du territoire mobiliseront leurs adhérents pour leur proposer de participer à ce groupe de travail (pas de distinction de structures). Afin de construire une dynamique de travail efficiente, il s'agira d'un groupe restreint (10 à 15 personnes). S'il s'avère que les agriculteurs souhaitant participer sont plus nombreux, d'autres groupes de taille similaire seront formés.

Les groupes de travail se constitueront en fonction des attentes de chacun et de leur localisation géographique.

Ces groupes ont vocation à vivre sur le moyen-long terme et il sera intéressant de faire évoluer les axes de travail en fonction des problématiques rencontrées chez les agriculteurs participants.

Il sera important de communiquer sur les travaux de ces groupes et d'encourager d'autres agriculteurs à participer.

DUREE / ECHEANCES

1e semestre 2021 : communiquer et prospecter // constitution du ou des groupes : minimum 1 groupe
2e semestre 2021 : 1ere réunion de calage avec le(les) groupe(s) pour l'organisation du plan de charge // 1 visite minimum du(des) site(s) expérimental(aux)
2021 : vie du(des) groupe(s) : réalisation du plan de charges
2022 : vie du(des) groupe(s) : réalisation du plan de charges - application chez un ou des agriculteurs du groupe // constitution d'un autre groupe d'agriculteurs

La durée de vie des groupes n'est pas définie - les échéances définies ci-dessus ont pour objectif de fixer la cadence de départ. Elles pourront évoluer au fur et à mesure de l'avancement du PTGE

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour (animateur technique agricole)

Partenaires techniques : Maisadour, Vivadour, CA40, CA32, Bio du Gers, Agrobio 40, FD CUMA 640, ALPAD 40, AFAF, IRRIGADOUR

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs engagés
Nombre de groupes de travail

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Compris dans le coût de l'animation technique agricole (GOUV)

Rémunération des agriculteurs des sites d'expérimentations pour le temps de visite.

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les outils d'aide à la décision en irrigation peuvent aider les irrigants à prendre des décisions objectives qui permettront des économies d'eau. Des mesures à la parcelle permettent d'avoir une simulation de l'état du stress hydrique de la culture, et ainsi de gérer l'apport d'eau en fonction d'une mesure objective des besoins en humidité des plantes.

Un système de gestion permet d'économiser un tour d'eau par campagne et un outil d'aide à la décision permet d'économiser deux tours d'eau par campagne.

L'objectif de l'action OGRM3c est de promouvoir et aider à l'acquisition de logiciels pour la gestion et l'aide à la décision en irrigation.

Les matériels de gestion et d'aide à la décision peuvent être (liste non exhaustive) :

- Sondes tensiométriques ou autres outils de mesure in situ
- Logiciel de bilan hydrique du sol
- Station météo / Pluviomètre
- Etc.

La présente fiche pourra évoluer en fonction des avancées technologiques.

DUREE / ECHEANCES

Cette action a vocation à être menée sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : exploitants agricoles

Partenaires techniques : coopératives, chambres d'agriculture, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitation équipées
Nombre d'hectares gérés par ce type de matériel

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts d'investissements indicatifs unitaires :

- Kit équipement sondes / site de 10 hectares = 500 €
- Kit équipement sondes télétransmission des données / site de 10 hectares = 1 000 €
- Logiciel de bilan hydrique (Outils d'aides à la décision - OAD) : 1 000 € / exploitation
- Station météo automatique (dont pluviomètre) : 1 000 € / exploitation

Financements :

Financement de matériel possible via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEAE)

Financement potentiel via le plan de développement rural Occitanie ou Nouvelle Aquitaine + co-financement AEAG + autres financeurs ?

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Afin d'optimiser au maximum l'utilisation de la ressource en eau sur le bassin du Midour, une des solutions est de travailler sur les systèmes d'irrigation agricoles. En effet, il est possible de diminuer les prélèvements grâce à des outils de gestion et d'aide à la décision mais aussi grâce à la mise en place de systèmes d'irrigation plus économes en eau.

Développer l'utilisation de tels systèmes sur le bassin du Midour permettrait donc de mieux gérer l'eau disponible et de réaliser des économies d'eau. Pour l'irrigation par goutte à goutte, il est nécessaire de déroger au plan de crise: en effet cette irrigation qui présente l'avantage de diminuer les débits de prélèvement instantané et les consommations, doit être réalisée sur des périodes assez longues dont les durées sont incompatibles avec les modalités actuelles du plan de crise

La profession agricole a identifié plusieurs systèmes hydro-performants à promouvoir sur le territoire :

- Matériels hydro-performants :
 - Brise jets sur enrouleur
 - Télégestion à distance des matériels de pompage
 - Système de régulation, de répartition d'eau
 - Etc.
- Micro irrigation :
 - Goutte-à-goutte enterré
 - Goutte-à-goutte aérien
 - Etc.

Cette liste est indicative et non exhaustive, et à adapter en fonction des évolutions futures du territoire et des nouvelles technologies.

NB concernant le goutte-à-goutte : il existe deux systèmes d'irrigation par goutte à goutte : le GG enterré (GGE) et le GG aérien (GGA). Les estimations d'économies d'eau pour chaque système sont différentes : le GGE permet de faire 20 à 25% d'économies d'eau en irrigation, contre 10 à 20% estimés pour le GGA. Chaque type de système sera déployé selon les opportunités et possibilités techniques ou financières ; cependant, compte tenu des économies plus conséquentes qu'il permet de faire, le GGE devrait être privilégié autant que possible.

DUREE / ECHEANCES

Cette action a vocation à être menée sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : exploitants agricoles

Partenaires techniques : coopératives, chambres d'agriculture, IRRIGADOUR etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitation équipées
Nombre d'hectares gérés par ce type de matériel

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

1. Goutte à goutte :

Coûts d'investissements indicatifs unitaires : goutte à goutte enterré : 4 000 € / hectare équipé

Financement potentiel : via le plan de développement rural Occitanie ou Nouvelle Aquitaine + co-financement AEAG + autres financeurs ? (Départements, Régions)

2. Systèmes hydro-performants :

Coûts d'investissements indicatifs unitaires :

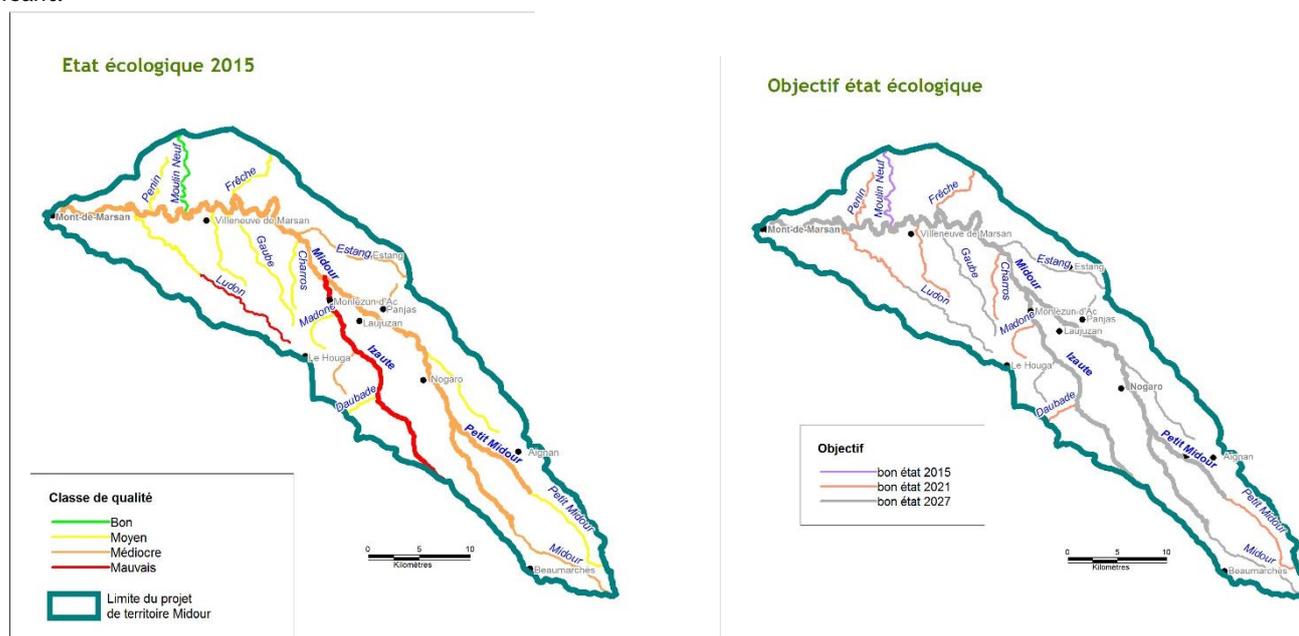
- Kit canon brise-jet (enrouleur) : 1 500 € / enrouleur
- Télégestion - asservissement du matériel à distance : 1 500 € / station de pompage

Financement potentiel (éligible PCAE) : 40 % AEAG en co-financement du PDR + autres (Régions et Départements)

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

19 masses d'eau rivières sont présentes sur le bassin versant du Midour. 1 seule de ces masses d'eau est considérée comme ayant atteint le bon état en 2015. Toutes les autres masses d'eau sont en état écologique dégradé (moyen, médiocre ou mauvais) et ont un objectif de bon état à atteindre pour 2021 (8 masses d'eau) ou 2027 (10 masses d'eau).

Ces éléments traduisent une dégradation globale de la qualité écologique des masses d'eau sur le bassin versant.



Le bon état des masses d'eau est la combinaison du bon état écologique (celui-ci étant lié à l'état biologique du milieu, physico-chimique et chimique de l'eau) et du bon état chimique (liste de substances chimiques ciblées par la DCE).

Ainsi, il est nécessaire de travailler à la fois sur la qualité de l'eau et sur l'état physique des milieux pour atteindre le bon état. Il est donc nécessaire de travailler sur les rejets anthropiques pour participer à la reconquête de la qualité des masses d'eau, en parallèle d'un travail sur la qualité physique du milieu (prévue dans OGRM5).

Les actions OGRM4a à OGRM4c ont donc pour objectif de diminuer les pressions anthropiques sur la qualité de l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur global : évolution de la qualité des masses d'eau

LOCALISATION

À l'échelle du bassin versant du Midour



ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

La bassin versant du Midour est un territoire très rural ; l'assainissement non collectif (ANC) y est très développé.

La compétence pour l'assainissement non collectif est détenue par les services publics d'ANC (SPANC), gérés par les collectivités. Un SPANC détient a minima la compétence pour le contrôle des installations d'ANC sur son territoire, et peut également prendre les compétences pour l'entretien et la réhabilitation des systèmes.

La mise aux normes des systèmes d'ANC non conformes par les particuliers représente un enjeu fort pour les SPANC qui connaissent des difficultés à les faire effectivement réaliser. Malgré les obligations réglementaires et la sensibilisation effectuée auprès des particuliers, les mises aux normes ne sont pas systématiques et les leviers dont disposent les SPANC dans ce cas sont peu nombreux et peu incitatifs.

L'objectif de cette action OGRM4a est de promouvoir la réalisation de chantiers de réhabilitation groupés pour diminuer les coûts pour les particuliers, et les inciter ainsi à réaliser les travaux nécessaires.

L'action pourra se dérouler selon les étapes suivantes :

- 1) S'appuyer sur les diagnostics sur l'ANC déjà réalisés sur l'ensemble du territoire par les SPANC et globaliser la vision de l'enjeu ;
- 2) Organiser une réunion pour consulter les collectivités et recenser les besoins prioritaires ;
- 3) Organiser des chantiers collectifs groupés.

Dans le cadre des réhabilitations de systèmes d'ANC, il sera utile de sensibiliser les particuliers sur les enjeux d'économies d'eau et de réutilisation des eaux de pluie ou des eaux grises (eaux de salle de bain ou lave linge). A noter qu'en ce sens, certains systèmes d'épuration en ANC permettent d'envisager la réutilisation des eaux grises vers les toilettes ; les économies d'eau sont significatives (estimées à 40%).

DUREE / ECHEANCES

Problématique prioritaire par rapport à la qualité → sur les 5 premières années de mise en œuvre du PTGE

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : collectivités (SPANC notamment)

Partenaires techniques : accompagnement par ADASEA

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de systèmes d'ANC non conformes réhabilités

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : coût moyen pour la mise en conformité d'une installation : 10 000 € HT
coût global sur le territoire selon déploiement de l'action et nombre de systèmes d'ANC concernés

Financements : à définir

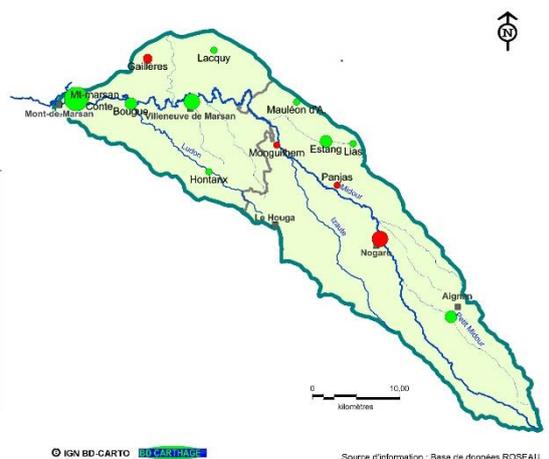
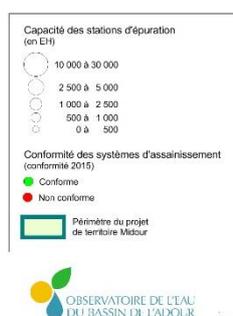
CRÉER DES MILIEUX HUMIDES À VOCATION ÉPURATOIRE EN SORTIE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

OGRM4b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

13 systèmes d'assainissement collectifs (STEU + réseaux) sont présents sur le bassin versant du Midour et représentent une capacité d'épuration de plus de 40 000 EH (dont 75% de cette capacité est concentrée sur l'agglomération de Mont-de-Marsan à l'aval). Ils sont gérés par les collectivités (communautés de communes ou syndicats).

L'exploitation de systèmes d'assainissement collectif (STEU + réseaux) est réalisé dans le cadre d'un arrêté d'autorisation délivré par l'Etat. La plupart des STEU du territoire sont conformes à la directive ERU et à leurs arrêtés d'autorisation ; seuls 4 systèmes présentaient des non conformités vis-à-vis de la directive ERU en 2015.



Toutefois, malgré le respect de la réglementation, les systèmes d'assainissement ont tout de même un impact sur les milieux, notamment en cas de rejet dans des cours d'eau de très faibles débits (en période d'étiage notamment) qui n'ont pas la capacité de diluer les effluents de STEU.

L'objectif de l'action OGRM4b est de mettre en place des zones tampons (noue, filtre planté, etc.) en sortie de STEU permettant de jouer le rôle d'un filtre supplémentaire, pour minimiser l'impact du rejet sur le cours d'eau. En complément, les aménagements devront également permettre de recréer des sites favorables à la biodiversité (pente douce pour l'accès de la faune par exemple, gestion des espèces envahissantes ...).

DUREE / ECHEANCES

1. Définir les STEU prioritaires et les aménagements possibles → 2020-2021
2. Mise en place des aménagements → 2021-2023
3. Suivi des aménagements → 2023-...

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Collectivités gestionnaires de STEU

Partenaires techniques : AP32, ADASEA, syndicats de rivières...

INDICATEURS DE SUIVI

Type et nombre d'aménagements réalisés
Evolution de la qualité de l'eau dans le milieu en aval de la STEU/zone tampon

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : non chiffré - à définir au cas par cas selon les aménagements et travaux nécessaires

Financements : à définir

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Une surface significative du bassin versant du Midour est drainée pour les besoins agricoles ; elle n'est cependant pas connue de manière précise et la connaissance doit être améliorée.

Le drainage s'effectue par des réseaux enterrés qui drainent la parcelle jusqu'à un point de rejet unique vers le milieu. Ces zones de rejet peuvent présenter une concentration en éléments polluants, potentiellement néfaste pour le milieu récepteur. Cet impact sera d'autant plus important si le rejet a lieu dans des cours d'eau de très faibles débits (en période d'étiage notamment) qui ont une capacité de dilution moindre.

L'objectif de l'action OGRM4c est de mettre en place des zones tampons (noue, filtre planté, etc.) en sortie de réseaux de drainage agricole permettant de jouer le rôle d'un filtre supplémentaire, pour minimiser l'impact du rejet sur le cours d'eau. En complément, les aménagements devront également permettre de recréer des sites favorables à la biodiversité (pente douce pour l'accès de la faune par exemple, gestion des espèces envahissantes ...).

Cette action n'aura un réel impact sur la qualité de l'eau que sur une mise en œuvre étendue ; il conviendra donc de trouver les meilleurs leviers à mobiliser pour sa mise en œuvre effective et à une échelle suffisante.

DUREE / ECHEANCES

1. Recensement des réseaux de drainage et mise en place d'un SIG dédié à partir des données existantes (collecte de données, analyse de photo-aériennes ...) → 2020-2021
2. Définir des secteurs prioritaires démonstratifs (exemple : lors des remises en état des réseaux de drainage, fossés collecteurs principaux, demande d'agriculteurs volontaires) → 2021
3. Mise en place des aménagements → 2022-2024
4. Suivi des aménagements → à partir de 2022 pour les premiers aménagements
5. Diffusion du retour d'expérience → 2025
6. Discussion sur l'opportunité d'élargir à tous les réseaux → 2025

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Agriculteurs

Partenaires techniques : AP32, ADASEA, syndicats de rivières, organismes agricoles, CA32-40, DDTM 40 et DDT 32...

INDICATEURS DE SUIVI

Type et nombre d'aménagements réalisés
% de la surface drainée équipée d'une zone tampon en exutoire de réseau de drainage
Evolution de la qualité de l'eau dans le milieu en aval des sorties de réseaux de drainage/zones tampons
Evolution de la qualité de l'eau dans le milieu aux stations de suivis des réseaux AEAG et CD

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût : non chiffré - à définir au cas par cas selon les aménagements et travaux nécessaires

Financements : à définir

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Le territoire du Midour est un territoire rural dont les orientations passées de la politique agricole ont conduit à des aménagements (drainage, remembrement, curage, recalibrage, obstacle à la continuité écologique...) qui ont impacté très sensiblement le fonctionnement naturel des cours d'eau.

L'état des lieux du projet de territoire validé en CLE Midouze en octobre 2017 fait état d'un réseau hydrographique dense mais dégradé, de zones humides représentant une surface non négligeable mais en régression constante, et de pressions impactantes sur le milieu naturel, provoquant notamment des perturbations hydromorphologiques, une dégradation de la qualité de l'eau et une baisse significative des débits moyens des cours d'eau.

Pour cela les principaux enjeux pour les milieux naturels sont :

- La restauration hydromorphologique ;
- La restauration des écoulements et de la continuité écologique ;
- La diminution des rejets de pollution diffuse ;
- La préservation et la restauration des zones humides.

Les compartiments hydromorphologiques à restaurer sont :

- La restauration des zones tampons parmi lesquelles les ripisylves (Gers sur l'ensemble du réseau hydrographique et Landes essentiellement les têtes de BV) entre le cours d'eau et les parcelles cultivées ;
- La restauration des continuités écologiques (latérales et longitudinales) ;
- La restauration des zones humides.

Certaines opérations de restauration obligent les maitrises d'ouvrages à des investissements conséquents.

La stratégie adoptée sera :

- Dans un premier temps d'affiner les zones a prioriser et les actions à réaliser ;
- Mettre en place des zones pilotes sur le territoire ;
- Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle.

ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

Des études sont en cours sur les deux syndicats en charge de la gestion des rivières et des bassins versants sur le territoire :

Pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Midou et de la Douze (SMBVMD) une étude a été réalisée et validée en 2013. De cette dernière, un plan pluriannuel de gestion (PPG) a été élaboré sur l'amont du BV avec des actions telles que la mise en place de zone tampon entre sortie de drains agricoles et cours d'eau ; à l'heure actuelle aucune réalisation n'a pu être mise en place.

De plus une autre étude va être menée en 2020 sur l'ensemble du BV Midour Gersois dont les actions phares porteront sur la restauration de la continuité écologique ainsi que sur la restauration hydromorphologique.

Pour le Syndicat du Midou et de la Douze (SMD), une étude stratégique est en cours à partir des données d'état des lieux réalisé en interne de 2015 à 2019 qui débouchera à l'élaboration du PPG des cours d'eau à l'horizon 2022.

Néanmoins, pour chaque type d'action, les zones prioritaires sont celles qui sont les plus impactées d'un point de vue hydromorphologique, à savoir :

- Riberette (Petit Midour)
- Midour amont
- Ludon
- Lusson

L'aspect zones humides sera autant que possible intégré.

DUREE / ECHEANCES

Echéances d'élaboration des PPG : 2021

Mise en œuvre du programme d'action : à partir de fin 2022

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Riverains + syndicats de rivières

Partenaires techniques : Bureau d'étude, AEAG, CD, DDT(M), OFB, fédérations de pêche, CA...

INDICATEURS DE SUIVI

Validation des PPG

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

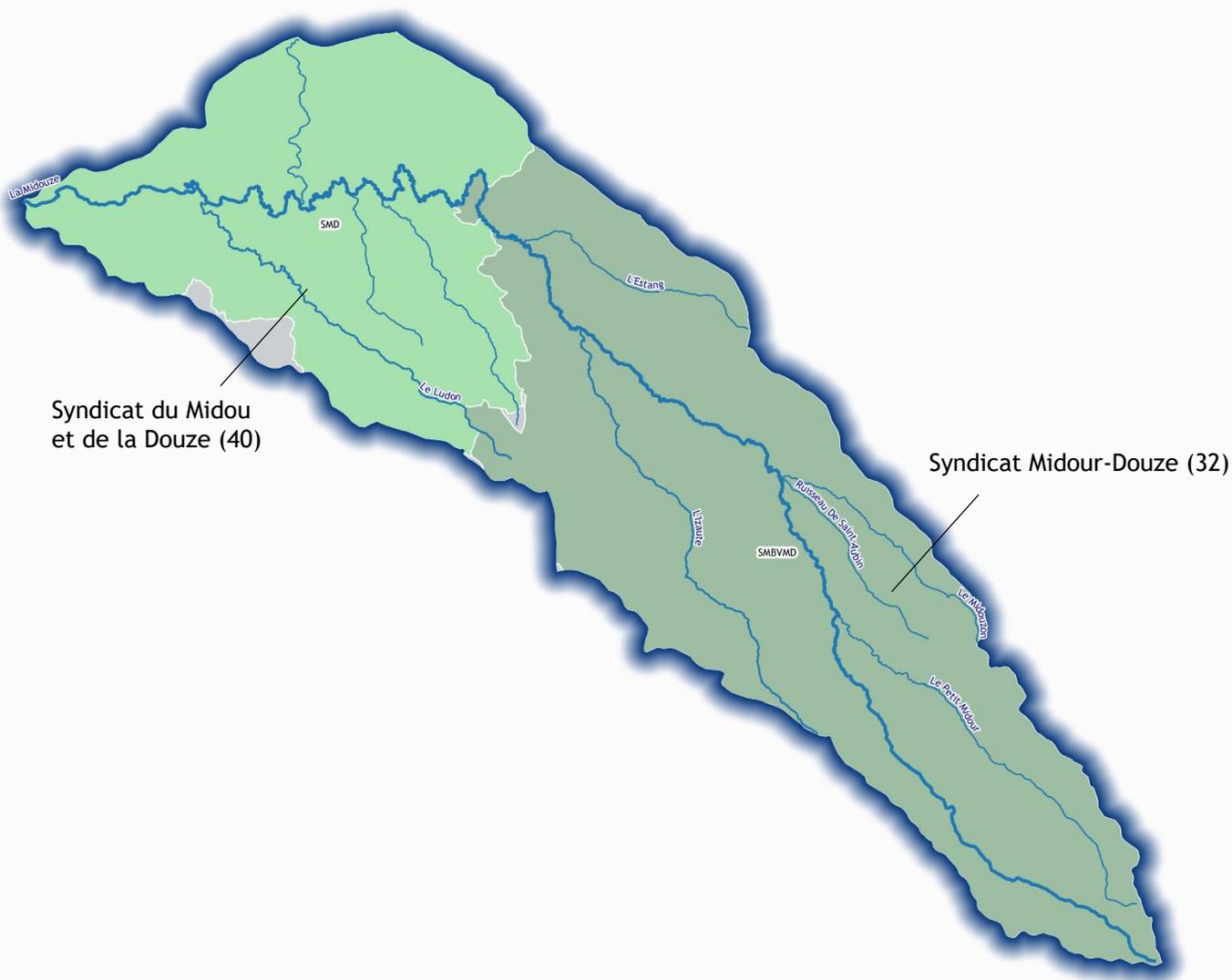
Coûts d'élaboration des PPG :

SMBD 45 000 €

SMBVMD 50 000 €

Financement à 80% AEAG + Départements

Carte informative des périmètres des syndicats de bassin versant existants sur le bassin du Midour



ENJEUX



DESCRIPTION / OBJECTIFS

Une opération pilote a été menée par le SMBV MD sur Nogaro en 2012. Cette opération a consisté à de la restauration hydromorphologique (reprise du profil en travers, plantation, recharge granulométrique, mise en place d'épis, création de seuils de fond...).

Le suivi scientifique de cette opération sur plusieurs années (suivi macro invertébrés et piscicole) n'a pas été concluant du fait de plusieurs perturbations dues principalement aux rejets anthropiques (STEP, cave viticole) et au colmatage du lit consécutif à l'érosion des sols.

La mise en place de zones pilotes nécessite donc au préalable une bonne qualité des eaux superficielles.

L'amélioration de la qualité des rejets anthropiques (actions OGRM4) est donc un préalable indispensable aux interventions de restauration hydromorphologique. Par conséquent, la mise en place d'actions pilotes ne se justifiera que sur les secteurs où la qualité des eaux superficielles aura été rétablie.

De plus, la définition de ces opérations résultera des PPG établis par les syndicats.

DUREE / ECHEANCES

Mise en place des premières opérations pilotes à partir de 2023.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Syndicats de rivières

Partenaires techniques : Bureau d'étude, AEAG, CD, DDT(M), OFB, fédérations de pêche, CA...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'opérations pilotes mises en place

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Selon les actions à mener...

Financements potentiels de AEAG, Régions, Départements

DEFINIR LES TECHNIQUES ET LES OUTILS ADAPTES POUR UNE RESTAURATION A PLUS GRANDE ECHELLE

OGRM5c

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Le retour d'expérience des syndicats sur la mise en place d'opérations de restauration sur la base du volontariat n'est pas adaptée. En effet seules quelques opérations ponctuelles ont été mises en place pour un bénéfice pour les milieux négligeable. Par conséquent cette action a pour objectif de développer les outils permettant d'encourager la mise en place d'opération à plus grande échelle.

Si l'on prend l'exemple de la restauration de la continuité écologique, les actions coordonnées permettent de créer une meilleure dynamique d'adhésion au projet, de mutualiser certains coûts (études, travaux) et de donner plus d'efficacité à l'action.

Dans le cadre des actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau, il est noté dans la fiche OGRM4c que plus l'opération est menée à grande échelle, plus elle est efficace.

C'est pourquoi certains outils de contractualisation proposés tels que les contrats de milieu ou de territoire permettraient un engagement de l'ensemble des acteurs sur la mise en place des opérations et permettrait de les réaliser à plus grande échelle.

DUREE / ECHEANCES

Dès la fin effective des PPG des syndicats

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : IA et/ou syndicats de rivières

Partenaires techniques : Bureau d'étude, AEAG, CD, DDT(M), OFB, fédérations de pêche, CA...

INDICATEURS DE SUIVI

À définir

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : Animation pour la mise en place d'un outil tel qu'un contrat de milieu : comprise dans l'animation du PTGE et du SAGE Midouze

Financements potentiels de AEAG, Régions, Départements, etc.

DESCRIPTION / OBJECTIFS

De nombreux seuils transversaux ont été construits sur les cours d'eau, dont la majorité servent à relever la ligne d'eau pour permettre des pompages. En fonction de leur hauteur, ces seuils peuvent créer une discontinuité hydromorphologique qui interrompt par exemple le transit sédimentaire, favorisant les érosions du lit et des berges en aval. Ces seuils peuvent constituer un obstacle à la continuité écologique.

De plus, ces seuils peuvent créer des perturbations dans les écoulements hydrauliques lors de la réalimentation des rivières, entraînant des allongements de temps de transfert de l'eau et donc une « perte » de l'efficacité d'utilisation des volumes stockés.

L'action consiste à supprimer la plupart de ces seuils, en ayant vérifié au préalable l'absence de conséquences hydromorphologiques (stabilisation du lit) et pris en compte les éventuels autres usages (moulins, droits fondés en titre,...) pour rétablir la continuité hydromorphologique et écologique.

Pour assurer le pompage lorsqu'il existait en amont du seuil, il convient de substituer les seuils par la création de puits en berge.

Le coût d'effacement de ces seuils varie selon leur technique de construction et la hauteur de chute.

Par ailleurs, cette action visant notamment le rétablissement de la continuité écologique (matériaux, sédiments et faune piscicole), une approche coordonnée de ces effacements contribuera à réduire le coût unitaire de ces opérations, d'autant que dans certains cas une étude sur les conséquences hydrauliques de cet effacement s'avèrera indispensable.

De par la richesse écologique de ces sous bassins, le Ludon et le Lusson pourraient être priorités en lien avec la substitution des prélèvements en rivière liée aux projets de ReuT (action MRC1a). La priorisation de ces actions suivra donc les opportunités débouchant des suppressions de points de prélèvement en rivières conséquentes aux projets de REUT, ou de substitution par l'installation de puits en berges.

Afin de mutualiser les opérations et de limiter les coûts, des opérations coordonnées par tronçon de cours d'eau seraient pertinentes.

Cette action est en lien avec le groupe d'actions OGRM5 « restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés ».

DUREE / ECHEANCES

2021-2022 : études pour recensement, définition de secteurs prioritaires
rencontre des propriétaires, études hydrauliques
2023-2026 : mise en œuvre des opérations coordonnées

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : IA/syndicats de rivières pour coordination et études préalables et suivi travaux (maitrise d'œuvre)
Travaux par les propriétaires de seuils et SIAG Ludon/Gaube, ASA (Irriguants)

Partenaires techniques : DDT(M) - OFB - Fédérations de pêche/AAPPMA, chambres d'agriculture, AEAG, CD...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de seuils effacés / nombre total
Hauteur cumulée des seuils restants
Linéaires de cours d'eau rouverts à la continuité écologique
Suivi de l'évolution des populations piscicoles

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : De 2 000 à 150 000 € selon hauteur, configuration, usages connexes

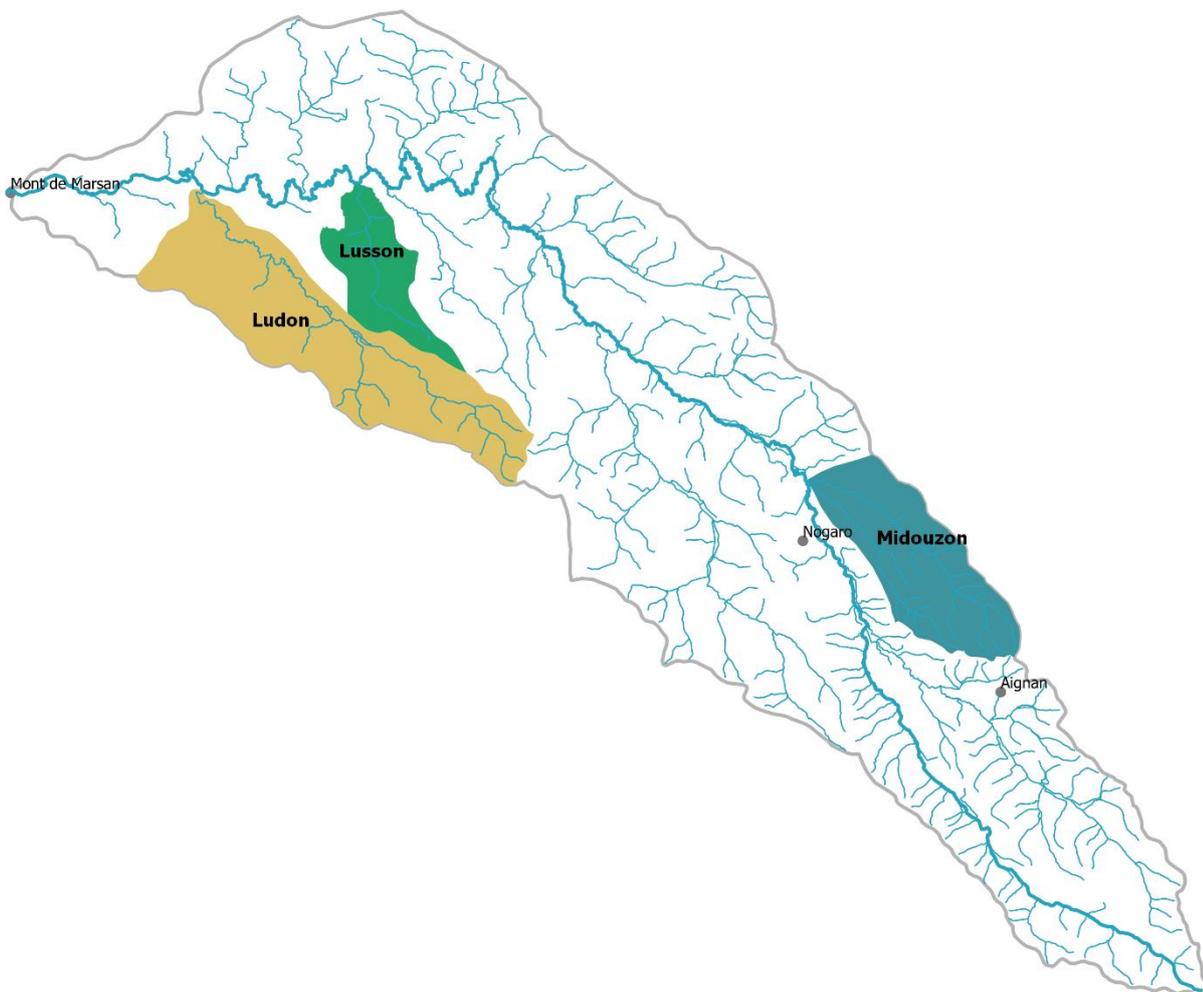
Financements :

AEAG 80% pour les cours d'eau en liste 2 (cas de l'Isaute)

60% pour les autres cours d'eau

(avec limitation à un coût plafond)

Tout le BV du Midour avec priorisation sur les sous bassins du Ludon, du Lusson et du Midouzon



5. MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

MRC 1 : UTILISER ET REUTILISER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

- MRC 1a : Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan
- MRC 1b : Sensibiliser les industriels sur les possibilités de recyclage de leurs eaux de process

MRC 2: GERER LE DEFICIT EN EAU RESTANT EN PRIVILEGIANT L'OPTIMISATION DES RSE EXISTANTS

- MRC 2a : Mettre en place des pompages complémentaires hivernaux pour les RSE de Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez - Axe Midour
- MRC 2b : Rehausser les RSE de Maribot et Lapeyrie et créer une (des) retenue(s) déconnectée(s) de substitution - Axe Midour
- MRC 2c : Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour
- MRC 2d : Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage - Axe Ludon
- MRC 2e : Etudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lusson



DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Conformément à l'instruction sur les Projets de Territoire du 4 juin 2015, la mobilisation de ressources complémentaires peut être envisagée pour un retour durable à l'équilibre d'un sous bassin, après avoir privilégié les économies d'eau liées aux changements de pratiques (tous usages) et aux systèmes hydro économes.

Dans cette optique, les acteurs ont souhaité privilégier trois axes stratégiques, avant d'envisager la création de nouveaux stockages à vocation de soutien d'étiage multiusage.

Premièrement, l'eau de certaines stations d'épuration du bassin est valorisée en agriculture, transformant et supprimant un rejet pouvant dégrader le milieu naturel, en ressource (tamponnée et stockée à l'année) remplaçant tout ou partie des prélèvements en période estivale d'étiage.

Deuxièmement, le remplissage des réservoirs existants est conforté et sécurisé par des pompes complémentaires hivernaux (pompes solaires) pour faire face aux difficultés de remplissage naturel en lien avec les évolutions climatiques afin de viser 100% de capacité de stockage avant chaque période de soutien d'étiage.

Troisièmement, les réservoirs de soutien d'étiage existant le permettant, sont agrandis et complétés pour une meilleure couverture spatiale des besoins par des réservoirs déconnectés des cours d'eau (de type château d'eau).

Aujourd'hui, les eaux de rejets de STEU nécessitent un volume de dilution minimal afin de ne pas dégrader le milieu naturel à l'aval. Si les autorisations d'exploitation tiennent compte de ces paramètres théoriques, l'efficacité de fonctionnement d'une station peut être grandement influencé par le niveau de charge des effluents ou par les variations de volumes entrants. Par ailleurs, au-delà de la qualité d'épuration, les eaux des STEU sont tributaires du débit des cours d'eau dans lesquels elles se rejettent; or en période d'étiage, de nombreuses stations ne disposent pas des débits de dilution suffisants (momentanément) dans le milieu naturel.

Paradoxalement, il peut devenir nécessaire d'assurer un soutien d'étiage pour permettre un bon fonctionnement du milieu au droit et à l'aval des STEU.

La réutilisation des eaux issues de la consommation humaine, dite eaux usées, consiste à reconsidérer cette source de rejet encore chargée (même épurée), pour la requalifier comme une matière première et leur assurer après traitement tertiaire une seconde vie en irrigation, voire valoriser les sous produits qu'elle contient.

La réutilisation permet alors de faire d'une source de rejet pouvant dégrader le milieu, une ressource destinée à satisfaire d'autres usages, qui en se substituant à des prélèvements à l'étiage, permet d'améliorer d'autant les débits instantanés du cours d'eau aux époques les plus critiques.

ENJEUX



OBJECTIFS / ECHEANCES

Les objectifs et échéances dépendent du scénario choisi par le comité de pilotage selon le niveau d'ambition qu'on se donne.



Type de mesures : Réutilisation des eaux des stations d'épuration de Conte, Villeneuve de Marsan et Nogaro. <i>Important de sensibiliser également les autres collectivités et les industriels comme les caves viticoles sur le sujet car ils disposent également de ressources en eau valorisables</i>
Cibles : STEP et irrigants (et industriels éventuellement)
Objectif au terme du PTGE VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION de Conte, Villeneuve de Marsan, Nogaro pour l'irrigation 1235 ha - 2,15 Mm3

... PRINCIPLE DU PROJET ETUDIE

La valorisation de l'eau en faveur de l'irrigation comme solution alternative

Traitement complémentaire



DESCRIPTION / OBJECTIFS

- Pour le gestionnaire de la STEP : sécurité et efficacité
 - S'affranchir des débits de dilution
 - Economie future sur la mise aux normes en lien avec la baisse future des débits de dilution
 - Ne plus impacter la qualité de l'eau du cours d'eau
 - Pouvoir continuer le nécessaire développement des zones urbaines
 - Devenir une référence en termes de gestion durable de l'eau

- Pour le territoire : un enjeu économique et social fort
 - Pérenniser l'activité économique du bassin du Ludon essentiellement agricole
 - Contribuer au maintien des exploitations agricoles
 - Supprime le risque de restrictions de pompage
 - Sécurise et renforce le quota d'eau d'irrigation
 - Permet la diversification des cultures
 - Maintenir et développer des filières agricoles
 - Contribuer au maintien des activités nautiques et l'intérêt de l'activité pêche de loisirs sur le cours d'eau

- Pour l'environnement: des bénéfices remarquables
 - Suppression totale des rejets de STEP dans le milieu
 - Suppression des prélèvements dans le cours d'eau à l'étiage
- ↪ Incidence sur la qualité de l'eau
- ↪ Incidence à la hausse sur le débit estival

➤ **Projet Mont-de-Marsan STEP de Conte : pour réalimenter le Ludon**

Volume issue de la step	1 400 000
Volume stockage total	1 758 000 m ³
Prélèvement supprimé en cours d'eau	1 502 000 m ³
Volume supplémentaire valorisé	134 000 m ³
Hectares irrigués	960ha

➤ **Projet Nogaro : étude en cours, en lien avec le plan alimentaire territorial (PAT)**

Volume issue de la step	250 000 m ³
Volume stockage total	280 000 m ³
Prélèvement supprimé en cours d'eau	247 500 m ³
Volume supplémentaire valorisé	0
Hectares irrigués	150ha

➤ **Projet Villeneuve-de-Marsan : pour réalimenter le Lusson**

Volume issue de la step	172 000 m ³
Volume stockage total	218 550 m ³
Prélèvement supprimé en cours d'eau	127 500 m ³
Volume supplémentaire valorisé	50 000 m ³
Hectares irrigués	122ha

DUREE / ECHEANCES

- **STEP de Mont-de-Marsan 2020-2023**
 - 2020 : études, convention tripartite (Institution Adour, Communauté d'agglomération du Marsan, Chambre d'agriculture des Landes et irrigants)
 - 2021 : consultation
 - 2022 : construction
 - 2023 : mise en service
- **STEP de Villeneuve-de-Marsan 2020-2024**
- **STEP de Nogaro 2022-2025**

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour, collectivité gestionnaire de la STEP et Chambre d'agriculture ou ASAH

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, SYDEC, Régies des eaux

INDICATEURS DE SUIVI

Mise en service des installations techniques

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Projet de valorisation des eaux de la STEP de Conte Réalimentation du Ludon

Le coût global du projet est de **12 567 518 €HT**

Coût global du projet (Amenée d'eau tracé 2)	Traitement tertiaire (estimation SUEZ)	Réseau d'amenée (tracé 2)	Bassins de stockage	Stations de pompage irrigation	Réseaux de desserte parcelles	Total
	1 560 000 €	3 040 000 €	6 188 560 €	1 015 000 €	763 958 €	12 567 518 €

Une collaboration avec des partenaires est à construire :

L'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin, a pour mission de mettre en œuvre des actions concertées œuvrant au retour à une gestion équilibrée des différents usagers de l'eau sur le grand bassin versant de l'Adour :

- acteur incontournable du projet envisagé, il réalise déjà des ouvrages de réalimentation de rivière et de stockage dédié au soutien d'étiage multiusage,
- compétent pour assurer la gestion et la maintenance de ces ouvrages.

La Collectivité irrigante : un syndicat intercommunal est présent sur le périmètre du projet, il a pour mission de coordonner les irrigants dans leurs prélèvements d'eau.

Il est légitime pour prendre en charge la réalisation des stations de pompage collectives et les réseaux de distribution.

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Montage financier du Partenariat : Régie intercommunale / Institution Adour / Collectivité irrigante

➤ Coût à la charge de la Régie intercommunale :

Le traitement tertiaire et le réseau d'amenée d'eau aux bassins de stockage.

Financement du projet porté par la Régie intercommunale du Marsan	Coût du traitement tertiaire et de l'acheminement de l'eau au bassin	Aides publiques (80%)	Coût d'exploitation (traitement + 2 stations de relevage sur la base de l'estimation SUEZ)	Auto financement	Coût annuel d'exploitation + amortissement (35 ans)	Coût annuel ramené au m ³ d'eau facturé par la régie intercommunale	Coût supplémentaire pour un foyer (100 m ³ /an)
	4 600 000,00 €	3 680 000,00 €	47 000,00 €	920 000,00 €	73 285,71 €	0,03 €	2,82 €

- Le coût du traitement tertiaire sera minoré car les nouvelles installations nécessaires au traitement du phosphore sont réutilisables
- Le coût annuel de fonctionnement pourra être minoré de 9600 € si une participation des exploitants agricoles aux frais d'énergie d'acheminement (10€/ha/an) s'avère nécessaire.

➤ Coût à la charge de l'Institution Adour :

Financement du projet porté par l'Institution Adour	Coût des ouvrages	Aides publiques (80%)	Coût d'exploitation (gestion et entretien des ouvrages)	Auto financement	Coût / ha	Coût annuel d'exploitation + amortissement (35 ans)	Coût à refacturer aux exploitants (ha/an)
	6 188 560 €	4 950 848 €	36 800,00 €	1 237 712 €	1 287 €	72 163 €	75 €

➤ Coût à la charge du syndicat intercommunal du Ludon-Gaube :

Financement du projet porté par le Syndicat Intercommunal du Ludon et du Gaube	Coût des stations de reprise et réseaux de desserte	Aides publiques (80%)	Autofinancement	Coût d'investissement de la desserte des parcelles / ha	Coût d'amortissement de la desserte des parcelles sur 15 ans /ha
	1 778 958 €	1 423 166 €	355 792 €	387 €	26 €

➤ Coût des infrastructures payé par l'irrigant (charges fixes) :

Coût affermage Institution /ha/an (amm 35 ans)	Coût de participation au remplissage des réserves (€/ha)	Coût d'amortissement des installations sur 15 ans /ha	Coût total (€/ha/an)
75 €	10 €	26 €	111 €

➤ Coût total de l'irrigation payé par l'irrigant (+ charges variables) :

Coût affermage Institution (€/ha/an) amm 35 ans	Coût de participation au remplissage des réserves (€/ha/an)	Coût d'amortissement des installations (€/ha/an) amm 15 ans	Frais de gestion d'administrative de la structure (€/ha/an)	Coût moyen des frais d'énergie (€/ha/an)	Coût moyen des Assurances (€/ha/an)	Coût final payé par l'irrigant (€/ha/an)
75 €	10 €	26 €	6 €	120 €	10 €	247 €

VALORISER LES EAUX DE CONSOMMATION STATIONS DE CONTE, DE NOGARO ET DE VILLENEUVE DE MARSAN

MRC1a

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Projet de valorisation des eaux de la STEP de Villeneuve-de-Marsan Réalimentation du Lusson

Le coût global de ce projet de REUTE est de 1 773 400 €.

Coût global du projet	Traitement tertiaire	Réseau d'amenée	Bassin de stockage	Station de pompage irrigation	Réseau de desserte parcelles	Total
	129 400 €	157 000 €	975 000 €	235 000 €	277 000 €	1 773 400 €

Montage financier du Partenariat : Collectivité / Institution Adour / Exploitants agricoles

➤ Coût estimatif pour la commune de Villeneuve de Marsan :

Financement du projet porté par la ville de Villeneuve de Marsan	Coût du traitement tertiaire et de l'acheminement de l'eau au bassin	Coût du plan d'épandage	Frais de fonctionnement annuel	Aides publiques (70%)	Autofinancement	Coût annuel collectivité / amortissement 25 ans
	286 400 €	3 000 €	4 000 €	202 580 €	86 820 €	7 472,80 €

L'augmentation du coût annuel ramené au m³ d'eau est de 4 centimes d'€/m³. L'estimation de cette augmentation se base sur le volume d'eau traitée comptabilisé en sortie de STEP de 175 000 m³/an. Les aides publiques mobilisables pour cette partie du projet seront ciblées sur l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Pour un foyer de 4 personnes cela représente 6 € d'augmentation par an sur le coût de l'assainissement de l'eau, ce qui reste très modéré. Le coût moyen du m³ d'eau traitée était de 3,21 €/m³ HT soit 4,19 € TTC en 2018,

➤ Coût estimatif à la charge de l'Institution Adour (refacturé à l'ASA) :

Financement du projet porté par l'Institution Adour	Coût du stockage + frais de gestion	Aides publiques (80%)	Autofinancement	Frais de gestion des ouvrages	Coût / ha / an
	975 000 €	780 000 €	196 000 €	4 880 €	79,96 €

➤ Coût des investissements réalisés par l'ASA (via la constitution d'une ASA) :

Financement du projet porté par l'ASA	Station de reprise et réseau de desserte	Aides publiques (70%)	Autofinancement	Coût / ha	Coût annuel exploitants / amortissement 15 ans / ha
	512 000 €	358 400 €	153 600 €	1 259,02 €	83,93 €

➤ Coût des investissements réalisés par l'ASA (via la constitution d'une ASA) :

Coût global du projet facturé aux irrigants	Facturation Institution Adour (coût/ha)	Facturation ASA (coût/ha)	Assurances	Frais de Gestion	Frais d'énergie (an/ha)	Coût annuel facturé aux irrigants (€/ha)
	80 €	84 €	10 €	6 €	120 €	300 €

Avec une simulation de taux d'aide plafonnée à 80% pour le stockage et 70% pour les stations et réseaux, le coût final payé par les irrigants sera de 300 €/ha.

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Projet de valorisation des eaux de la STEP de Nogaro Réalimentation de l'Adour

Le projet est à l'étude.

NB : Pour ce projet de Reut, dont le stockage se situera potentiellement à proximité du projet de réserve déconnectée prévue en action MRC2b, il pourrait être envisagé, dans les études de faisabilité des projets, de prévoir un réservoir commun (réservoir déconnecté + réservoir de la Reut). Il est toutefois important de noter que les contraintes vont être nombreuses : localisation, opportunités de connexion à des réseaux d'irrigation, qualité de l'eau nécessaire pour la Reut, etc.

SENSIBILISER LES INDUSTRIELS SUR LES POSSIBILITES DE RECYCLAGE DE LEURS EAUX DE PROCESS

MRC1b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Certains établissements industriels prélèvent de l'eau dans le milieu naturel pour les besoins de leur process. Au-delà d'un certain volume, les établissements industriels peuvent être soumis au paiement d'une redevance au titre des prélèvements qu'ils effectuent dans le milieu.

Afin de réaliser des économies d'eau et de minimiser les prélèvements dans le milieu naturel, des techniques et moyens de gestion peuvent être développés par les industriels. Conformément à la réglementation, les industries doivent d'ailleurs mettre en œuvre les technologies les plus efficaces et les pratiques les plus vertueuses pour minimiser leurs impacts sur l'environnement.

Divers moyens existent pour limiter les prélèvements industriels dans le milieu et doivent être développés selon les opportunités et possibilités techniques au cas par cas :

- recyclage et réutilisation des eaux usées industrielles (eaux de process) ;
- adaptation des process industriels ;
- récupération des eaux pluviales ;
- etc.

Il s'agit, dans le cadre de cette action, de déployer des outils de sensibilisation et de communication pour inciter les acteurs industriels et artisanaux à économiser l'eau prélevée dans le milieu naturel et à travailler dans l'objectif de préserver au mieux la ressource disponible.

La diminution des prélèvements et le recyclage des eaux industrielles permet en parallèle d'améliorer la qualité des eaux des milieux récepteurs des rejets, lorsque ces rejets sont chargés en éléments polluants.

DUREE / ECHEANCES

Cette action a vocation à être menée sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : CCI, chambres des métiers, AEAG, collectivités, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de moyens de communication déployés
Nombre d'établissements industriels ou artisanaux sensibilisés

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Animation incluse dans l'animation globale du PTGE

GERER LE DEFICIT EN EAU RESTANT EN PRIVILEGIANT L'OPTIMISATION DES RSE EXISTANTS

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Dans le cadre de l'élaboration du PTGE Midour, des scénarios d'évolution du territoire, consistant en une simplification du programme d'actions global, ont été élaborés sur les 3 thématiques d'actions majeures du PTGE pour :

- identifier l'impact du niveau d'ambition des actions et faciliter le choix des acteurs concernant la mobilisation de ressources complémentaires et leur nature,
- évaluer les besoins de ressources complémentaires en fonction des économies d'eau réalisées selon les scénarii et le changement climatique,
- identifier les impacts de ces scénarii de solutions de stockage sur le milieu et l'adaptation du territoire au changement climatique,
- évaluer leurs impacts sur la socio-économie agricole du territoire,
- estimer la faisabilité réglementaire, financière et de moyen ainsi que l'acceptabilité sociale des scénarii.

Sur la base de l'étude d'un scénario « a minima » et d'un scénario « ambitieux », les acteurs ont fait le choix du scénario intermédiaire suivant, qui s'avère proche du scénario ambitieux avec quelques ajustements :



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX MATERIELS D'IRRIGATION



ASSAINISSEMENT

Type de mesures : mise en place de couvertures végétales et/ou d'intercultures, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie, haies...
Cultures ciblées : SCOP et vignes – sur le BV Midour, elles correspondent à 29 500 ha (70% de la SAU)
Objectif au terme du PTGE sur mesures parcelaires 25 000 ha (85% des SCOP et vignes)
Priorisation comme suit : • Agriculteurs volontaires • Secteurs à pente forte et/ou à fort aléa érosion et irrigants passant en GGE • Secteurs en bords de cours d'eau 1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)
Objectif au terme du PTGE sur mesures arbres 1 250 km (soit *3 = 375 ha) Arbres, haies champêtres et ripisylves Régénération naturelle privilégiée ou plantation si nécessaire – pas uniquement les terres agricoles Priorisation = acteurs volontaires et ripisylves

Type de mesures : mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion (brise jet, rampe, pivot, abonnement station météo, matériel de pilotage, logiciel d'aide à la décision...) / développement de goutte-à-goutte aérien ou enterré
Cibles : cultures irriguées
Objectif au terme du PTGE 9000 ha équipés avec des systèmes hydro-économes 1000 ha équipés avec du goutte-à-goutte Soit 10000 ha (83% de la surface irriguée)
Priorisation comme suit : • Agriculteurs volontaires • Prélèvements en cours d'eau ne bénéficiant pas de la ReuT • Prélèvements en nappes • Prélèvements en retenues (dt ReuT) 1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)
ON SE LAISSE LA POSSIBILITE DE FAIRE PLUS EN GG EN FONCTION DES EVOLUTIONS DES FINANCEMENTS ET DES TECHNIQUES.

Type de mesures : Réutilisation des eaux des stations d'épuration de Conte, Villeneuve de Marsan et Nogaro. <i>Important de sensibiliser également les autres collectivités et les industriels comme les caves viticoles sur le sujet car ils disposent également de ressources en eau valorisables</i>
Cibles : STEP et irrigants (et industriels éventuellement)
Objectif au terme du PTGE VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION de Conte, Villeneuve de Marsan, Nogaro pour l'irrigation 1235 ha - 2,15 Mm3

Du choix de ce scénario, découlent des solutions de stockages prenant en compte les volumes économisés par le développement de l'ensemble des actions du PTGE. Les solutions de stockages retenues en concertation entre tous les acteurs du PTGE et du SAGE Midouze, permettant de combler le déficit résiduel, se déclinent en plusieurs axes :

- Confortement de 4 réservoirs de soutien d'étiage existants (Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez) pour assurer leur remplissage complet à l'horizon 2050 par des pompages hivernaux à hauteur d'un volume estimé de 2,1 Mm3. Ces pompages seront prévus dans des milieux de capacité suffisante, à l'aide de pompes alimentées en énergie solaire, et sur les périodes de l'année où les débits le permettent. Il s'agit donc de pomper de faibles débits sur une grande partie de l'année pour minimiser au maximum l'impact sur le milieu prélevé. Un débit minimum du cours d'eau sera défini en dessous duquel le pompage sera stoppé pour ne pas impacter le milieu. Les débits de pompages pourront être gradués selon le débit dans le cours d'eau ;
- Création de retenues déconnectées, dites « retenues château d'eau », qui n'interceptent aucun chevelu hydrographique ; leur remplissage sera réalisé en période de hautes eaux, de la même manière que pour le confortement des retenues existantes décrit ci-dessus ; leurs volumes cumulés seront de 450 000 à 500 000 m3 ;
- Rehausse des réservoirs existants de soutien d'étiage de Lapeyrie et Maribot pour augmenter le stockage de manière significative à l'échelle du bassin, pour un volume de l'ordre de 650 000 m3.

Au total, la création de stockage supplémentaire doit se faire à hauteur de 1,1 Mm3 sur l'axe Midour (incluant 700 000 m3 pour la gestion pluriannuelle en cas de 2 années sèches consécutives) ; ce volume sera réparti entre les rehaussements de Lapeyrie et Maribot et la création de retenues déconnectées selon la faisabilité de chaque partie de la solution. Au-delà de l'approche collective du Projet de Territoire, les dispositions réglementaires en vigueur permettent également la création de réserves individuelles pour répondre à de nouvelles demandes d'irrigation ou de développement de nouvelles filières.

Les solutions de stockage hors axe Midour reposent sur une stratégie d'optimisation des réservoirs existants (axe Ludon) et d'étude pour la faisabilité de retenue déconnectée (axe Lussion).

Ces solutions sont déclinées dans les fiches MRC2a à MRC2e.

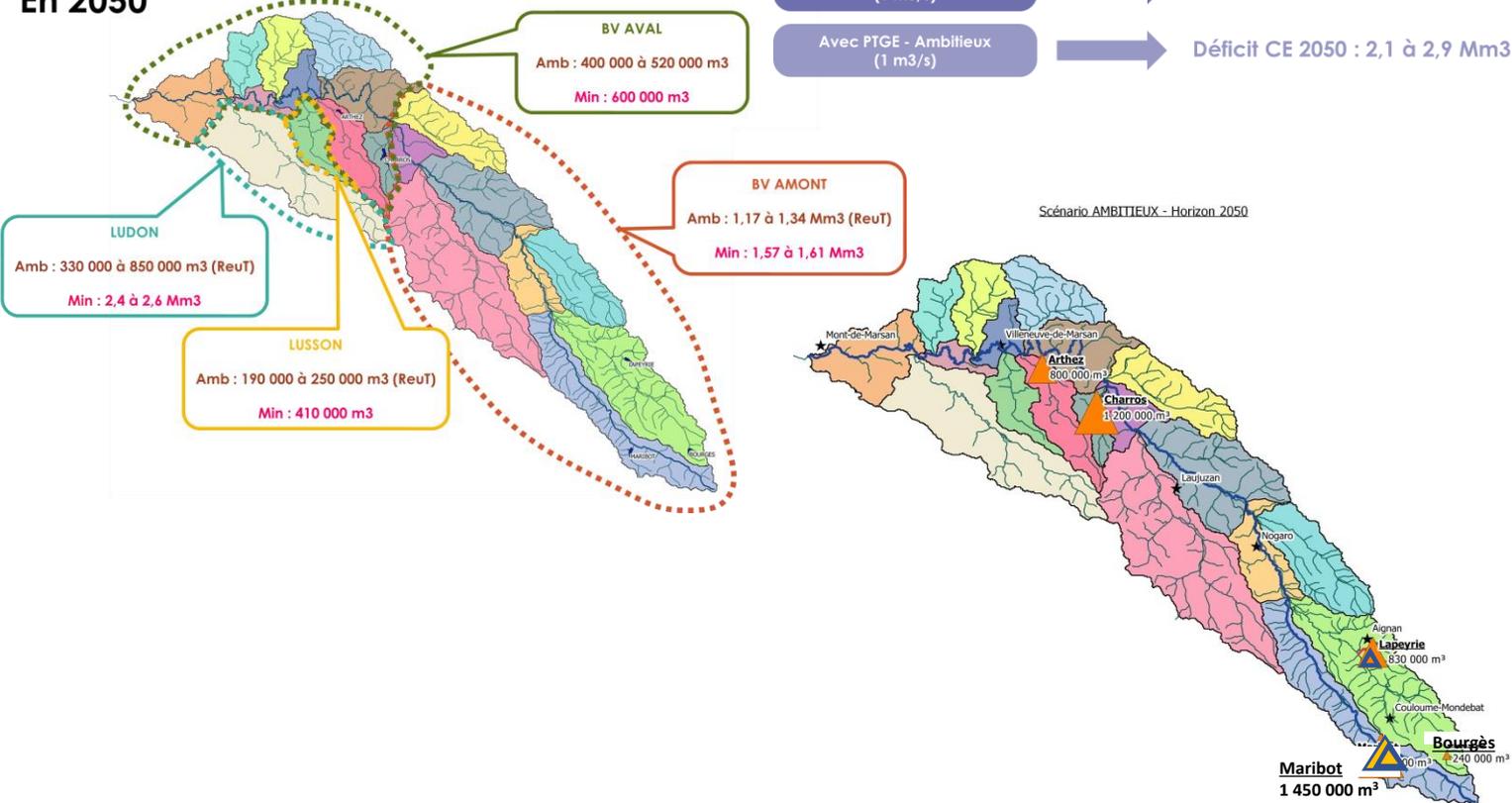
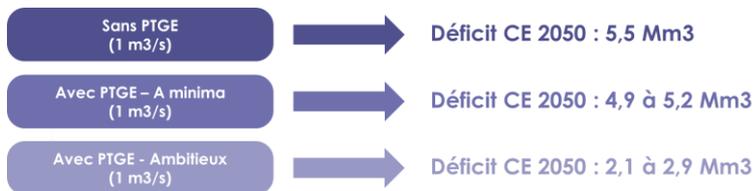
OBJECTIFS / ECHEANCES

L'étude d'IES a mis en évidence, pour chacun des scénarii « a minima » ou « ambitieux », les déficits en cours d'eau résiduels en 2050, en fonction des économies d'eau réalisées grâce aux actions du PTGE et pour chacun des scénarii :

- sans actions du PTGE et en visant un débit objectif de 1 m³/s à Mont de Marsan, le déficit en cours d'eau en 2050 est évalué à 5,5 Mm³.
- avec la réalisation des actions du scénario a minima du PTGE, le déficit en cours d'eau en 2050 est estimé à 4,9 à 5,2 Mm³.
- avec la réalisation des actions du scénario ambitieux du PTGE, le déficit en cours d'eau en 2050 est estimé à 2,1 à 2,9 Mm³.

Ces volumes ont été évalués par sous bassins versants.

En 2050



L'étude a permis d'estimer que le confortement des réservoirs existants permettra de combler 2,1 Mm³ de déficit. Considérant une valeur moyenne de déficit résiduel de 2,5 Mm³, la création de stockage complémentaire sur l'axe Midour s'élève à 0,4 Mm³, auquel il convient d'ajouter un volume supplémentaire de 700 000 m³ pour assurer une gestion pluriannuelle de l'étiage comme l'ont validé les acteurs du PTGE.

Ainsi, le volume de stockage supplémentaire à créer sur l'axe Midour est estimé à 1,1 Mm³.

ENJEUX



METTRE EN PLACE DES POMPAGES COMPLEMENTAIRES HIVERNAUX POUR LES RSE DE MARIBOT, LAPEYRIE, CHARROS ET ARTHEZ - AXE MIDOUR

MRC2a

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Actuellement, les 3 réservoirs amont gersois (Maribot, Bourgès et Lapeyrie) se remplissent une année sur deux, et les 2 réservoirs landais sept années sur dix.

À 2050, compte tenu de la sollicitation plus importante due à la baisse des débits d'étiage et l'augmentation des ETP, il n'y aura quasiment plus de report interannuel, ce qui accentuera le déficit de remplissage, estimé à 2,1 Mm3 dont 0,7 pour Maribot, 0,4 pour Lapeyrie, 0,6 pour Charros, 0,4 pour Arthez.

L'action consiste à mettre en place des pompages complémentaires (ou remplacer les existants pour Arthez et Maribot) par des pompages à partir d'une ressource garantie : Arros pour Maribot, Riberette pour Lapeyrie et Midou landais pour Charros et Arthez.

Les aménagements proposés pour sécuriser le remplissage des RSE intègrent des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur les milieux de prélèvement et de rejet :

- puits en berge, station de pompage alimentée par panneaux solaires, adaptation du débit à la capacité hydrologique du cours d'eau source (à préciser lors de l'étude d'impact) ;
- canalisation vers le réservoir en suivant au maximum les voiries (sous accotements) ;
- création de zones tampon (filtres plantés de roseaux...) avant le rejet dans le réservoir pour préserver la qualité des eaux par piégeage des sédiments et permettre une relative épuration physico-chimique.

Ces aménagements nécessiteront une phase d'études (techniques, environnementales, foncières) et de constitution de dossiers réglementaires, pour passage en enquête publique avant réalisation des travaux.

Compte tenu de la fonction de réalimentation multi-usages et des volumes structurants des RSE, il faudra intégrer dans le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG), présentant les bénéficiaires et les redevances pour récupération des coûts de fonctionnement, les principes de mutualisation des coûts entre tous les usagers préleveurs et la participation éventuelle des autres usages.

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements

2023 : travaux

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : DDT(M)

INDICATEURS DE SUIVI

Respect du calendrier prévisionnel
Réalisation des pompages de sécurisation

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Les coûts estimés et les plans de financements prévisionnels sont détaillés dans les fiches spécifiques suivantes :

RSE de Charros : MRC2a (page suivante)

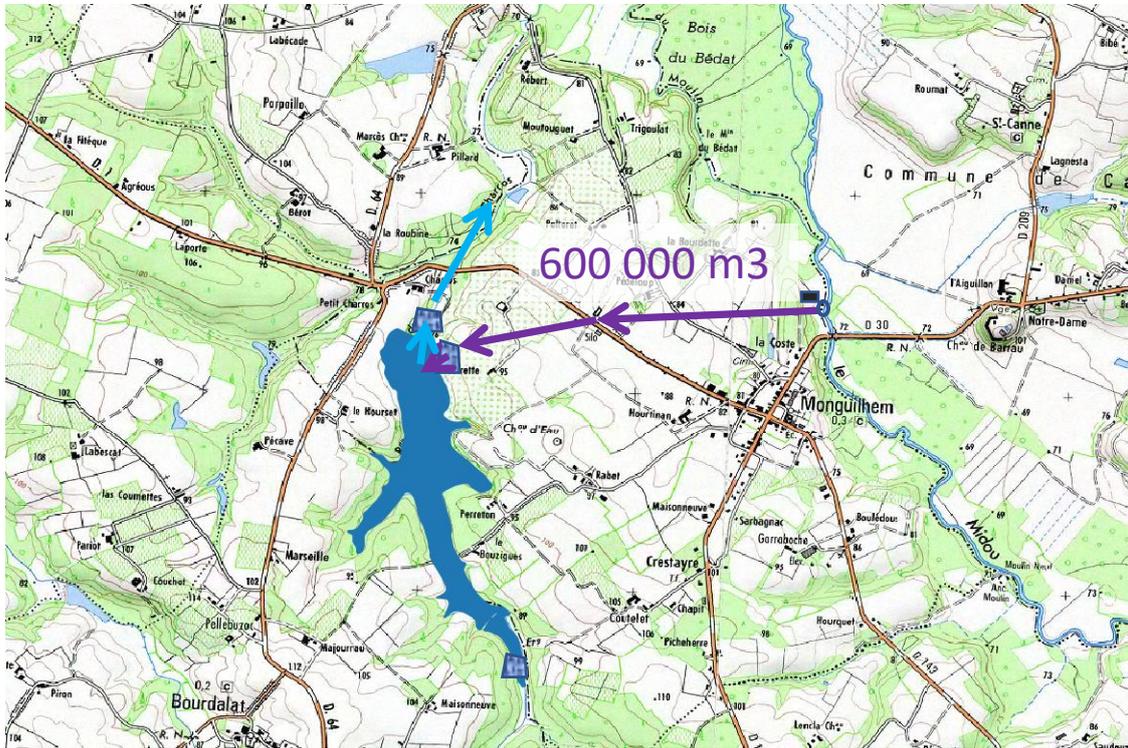
RSE d'Arthez d'Armagnac : MRC2a (page suivante)

RSE de Maribot : intégré à la fiche MRC2b incluant rehausse + confortement

RSE de Lapeyrie : intégré à la fiche MRC2b incluant rehausse + confortement

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

RSE de CHARROS



Pompage complémentaire : Puits en berge + pompes + panneaux solaires + canalisation
3 bassins lagunage : 1 amont réservoir, 1 exutoire canalisation remplissage et 1 aval restitution

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)
 2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
 sollicitation des financements
 2023-24 : travaux

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés pompage sécurisation en solaire :

Investissements: 491 000 €

Fonctionnement (avec amortissement 20%) : 50 ans 1,73 M€, soit 35 000 €/an

(+ pour mémoire, coûts de fonctionnement de l'ouvrage (déjà existant) : 50 000 €/an)

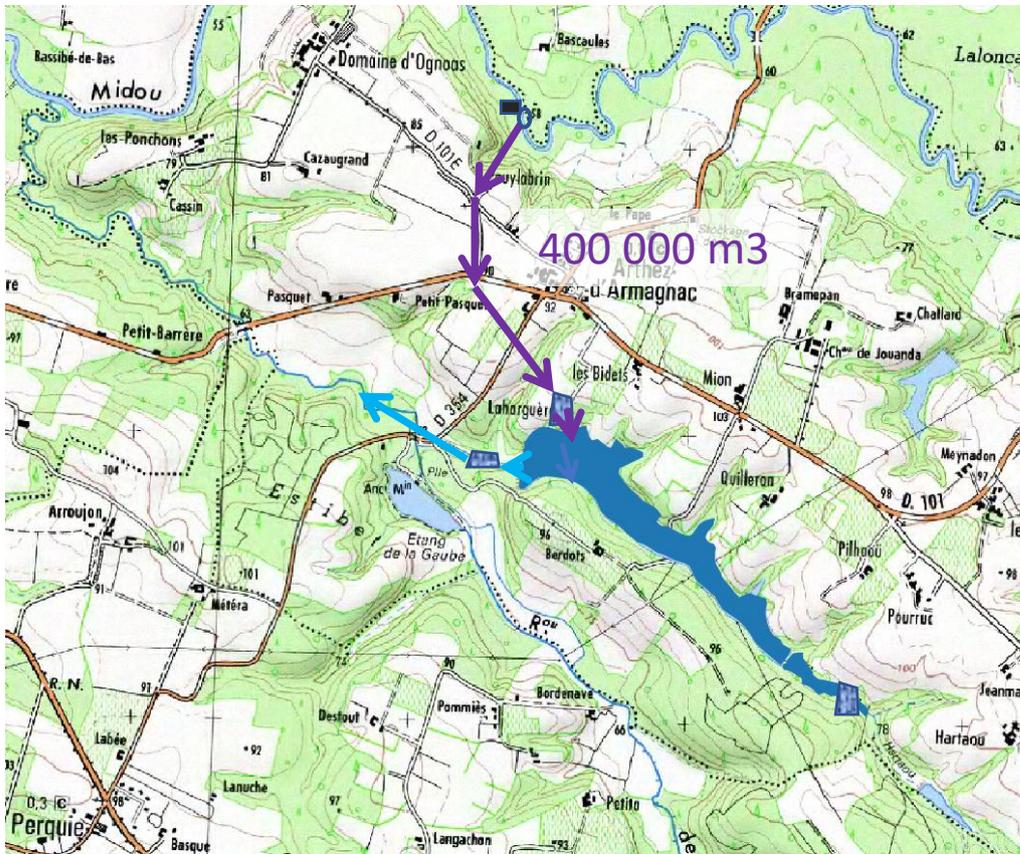
Financements:

Inv.: Nécessité d'un cofinancement public à 80% : AEAG = 70% (taux bonifié « bassin déséquilibre important ») ; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

RSE d'ARTHEZ



Pompage complémentaire : Puits en berge + pompes + panneaux solaires + canalisation
3 bassins tampon : 1 amont réservoir, 1 exutoire canalisation remplissage et 1 aval restitution

DUREE / ECHEANCES

- 2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)
- 2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
 sollicitation des financements
- 2023-24 : travaux

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés pompage sécurisation en solaire :

Investissements: 405 000 €

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans 1,46 M€ , soit 30 000 €/an

(+ pour mémoire, coûts de fonctionnement de l'ouvrage (déjà existant) : 45 000 €/an)

Financements:

Inv.: Nécessité d'un cofinancement public à 80% : AEAG = 70% (taux bonifié « bassin déséquilibre important ») ; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

REHAUSSER LES RSE DE MARIBOT ET DE LAPEYRIE ET CRÉER UNE (DES) RETENUE(S) DECONNECTEE(S) DE SUBSTITUTION - AXE MIDOUR

MRC2b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Outre la réalisation des différentes actions du PT Midour, dont les économies d'eau, la réutilisation des eaux et la sécurisation du remplissage des RSE, les études quantitatives menées par IES ont révélé la nécessité de stocker 1,1 Mm3 supplémentaires dont 700 000 m3 consacrés pour de la gestion pluriannuelle permettant de satisfaire les besoins à l'étiage malgré un hiver sec et un non remplissage effectif des ouvrages, sans augmentation des autorisations d'irrigation.

Ces volumes sont à répartir sur les trois types de solutions en fonction de l'étude de faisabilité.

Afin de valoriser au maximum les sites des RSE existants et de limiter le nombre de nouveaux sites de stockage en retenues déconnectées (règle du SAGE), les solutions consistent en des rehausses optimisées des RSE Maribot (0,4 à 0,5 Mm3) et Lapeyrie (0,2 Mm3), complétées par 2 ou 3 retenues déconnectées situées sur les bassins 2 (aval Riberette), 4 et 5 (secteurs Nogaro et Laujuzan) pour un volume cumulé de 0,4 à 0,5 Mm3 : l'objectif est de stocker la ressource au plus près des usages pour améliorer l'efficacité de gestion, tout en garantissant la gestion pluriannuelle par stockage du volume correspondant dans les 2 RSE rehaussés, pour garantir le multi-usages.

Ces rehausses de RSE nécessiteront une plus grande capacité des équipements de pompes complémentaires pour Lapeyrie et Maribot, et s'accompagneront des mesures ERC pour éviter ou réduire les impacts sur les milieux (puits en berge, zones tampon avant le rejet dans le RSE ou retenue déconnectée, zone tampon en amont des RSE, ...).

Ces aménagements nécessiteront une phase d'études (techniques, environnementales, foncières) et de constitution de dossiers réglementaires, pour passage en enquête publique avant réalisation des travaux.

La réalisation de l'ensemble des études et constitution de dossiers réglementaires pour les différents pompes complémentaires (action MRC2a) avec ou sans rehausses, ainsi que pour les deux rehausses pourra être conjointe afin de limiter les coûts.

Afin de garantir la mutualisation des ressources stockées, une gestion coordonnée et efficace, la satisfaction des différents usages, l'ensemble de ces stockages structurants sera géré à l'échelle du BV par une entité publique : l'Institution Adour. Cette gestion mutualisée de la ressource s'appuiera sur la mutualisation des coûts, répartis à l'échelle des axes réalimentés pour la compensation des prélèvements (3000 ha) et sur les différents usages.

Cette action est en lien avec les actions CMU6 « expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser, étudier la possibilité de les interconnecter » et MRC2c « Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour ».

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...), à mutualiser avec solutions de pompes pour sécurisation remplissages (MRC2a)

2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements

fin de la révision du SAGE Midouze pour pouvoir réaliser les rehausses des RSE Lapeyrie et Maribot

2023 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : DDT(M), OFB,

INDICATEURS DE SUIVI

Respect du calendrier prévisionnel

Réalisation des ouvrages pour les volumes complémentaires de stockage

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts globaux estimés : (détails dans les pages suivantes pour Lapeyrie, Maribot et retenues déconnectées)

Investissements : 10,32 M€

Fonctionnement : 499 000 €/an

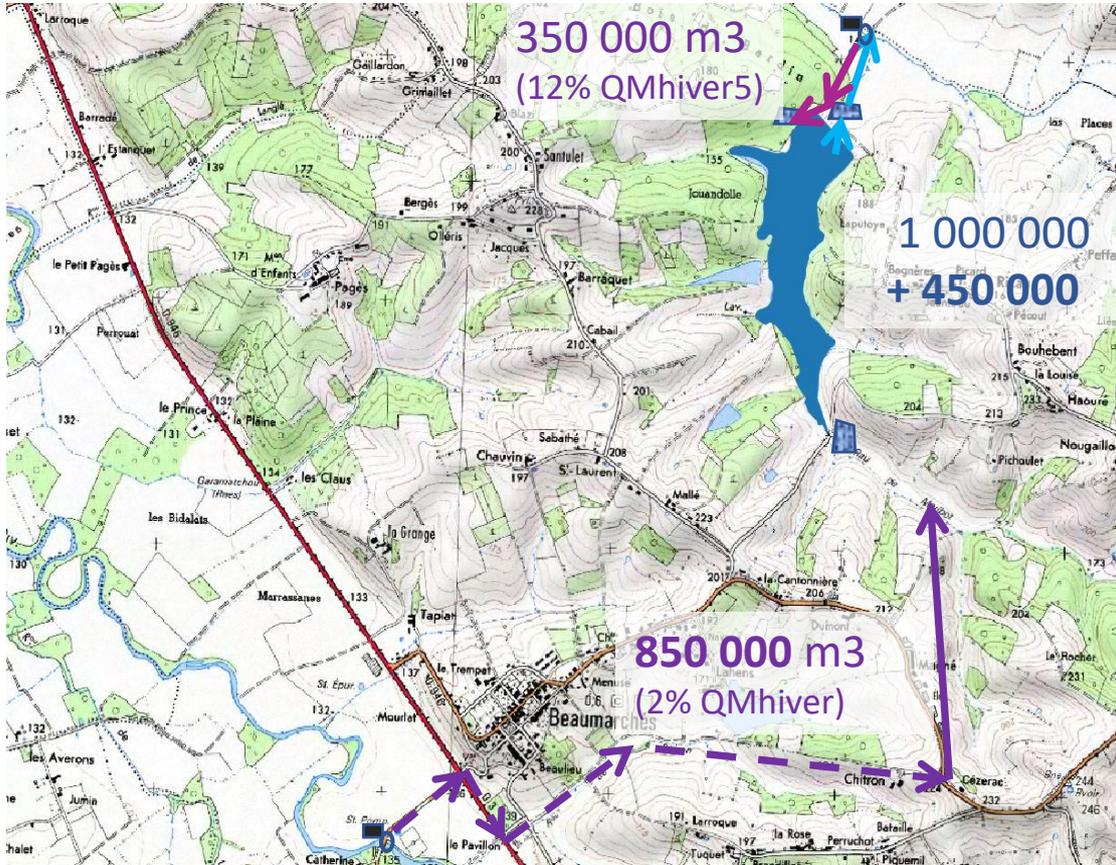
Financements:

Inv.: Nécessité d'un cofinancement public à 80% : AEAG = 70% (taux bonifié « bassin déséquilibré important ») ; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

RSE DE MARIBOT



Rehausse réservoir ~ 2 m , + 450 000 m3

Pompage complémentaire : conservation du pompage actuel dans le Midour + pompage depuis l'Arros : Puits en berge + pompes + panneaux solaires + canalisation

2 ou 3 bassins de lagunage : 1 amont réservoir et 1 aval restitution + 1 exutoire canalisation remplissage

Caractéristiques pompage: débit pompé en période hivernale (1^{er} déc au 31 mai); le % indique le ratio entre le débit max pompé et le débit moyen mensuel hivernal le plus faible 1 année/5)

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : Révision du SAGE

instruction par les services de l'Etat et enquête publique
solicitation des financements

2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements réhausse Maribot 450 000 m3 : 2,3 M€ + pompage sécurisation en solaire 1,36 M€

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans 10,43 M€, soit 209 000 €/an

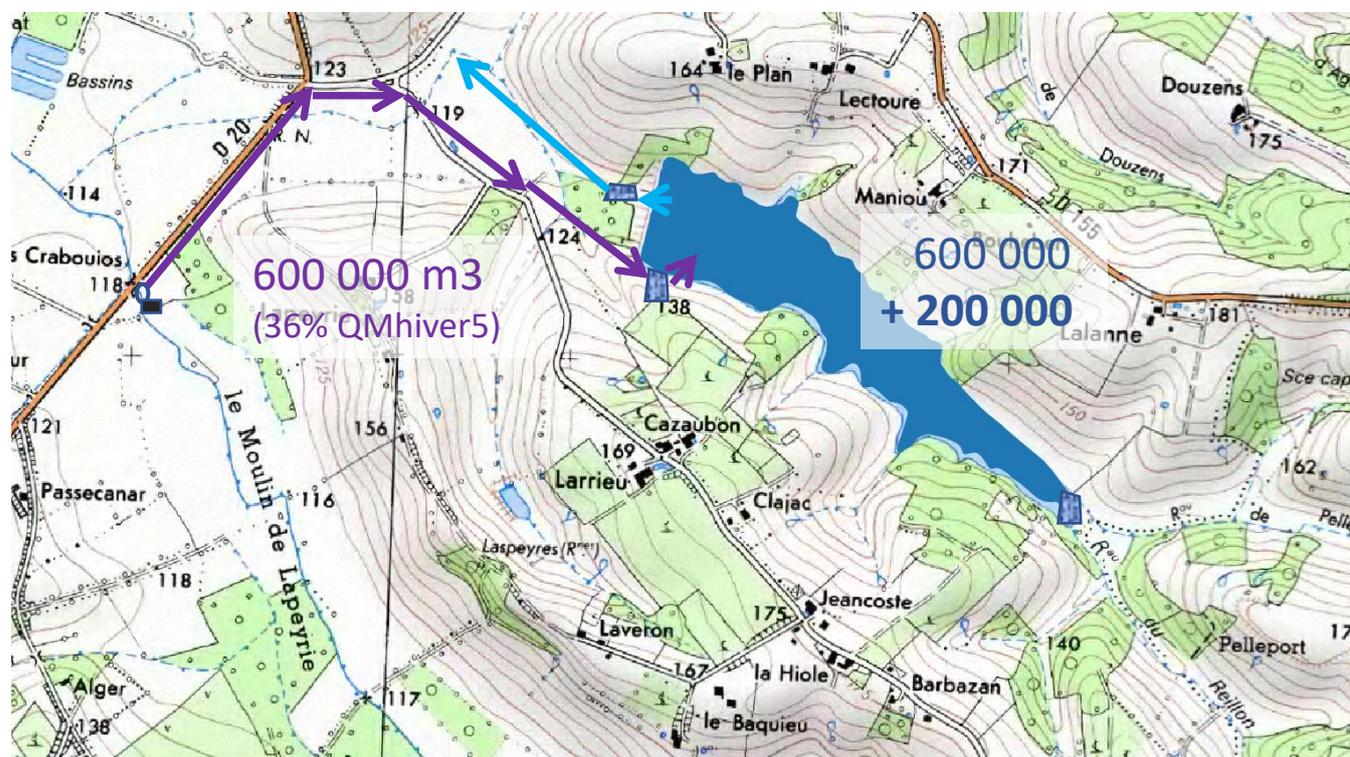
Financements:

Inv.: cofinancement public à 80% dont 70% Agence de l'Eau

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

RSE DE LAPEYRIE



Rehausse réservoir ~ 1 m , + 200 000 m3

Pompage complémentaire : Puits en berge + pompes + panneaux solaires + canalisation

3 bassins lagunage : 1 amont réservoir, 1 exutoire canalisation remplissage et 1 aval restitution

Caractéristiques pompage: débit pompé en période hivernale (1^{er} déc au 31 mai);

le % indique le ratio entre le débit max pompé et le débit moyen mensuel hivernal le plus faible 1 année/5)

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : Révision du SAGE

instruction par les services de l'Etat et enquête publique

sollicitation des financements

2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements réhausse Lapeyrie 200 000 m3: 1,6 M€ + pompage sécurisation en solaire: 0,46 M€

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans : 6,83 M€, soit 136 500 €/an

Financements:

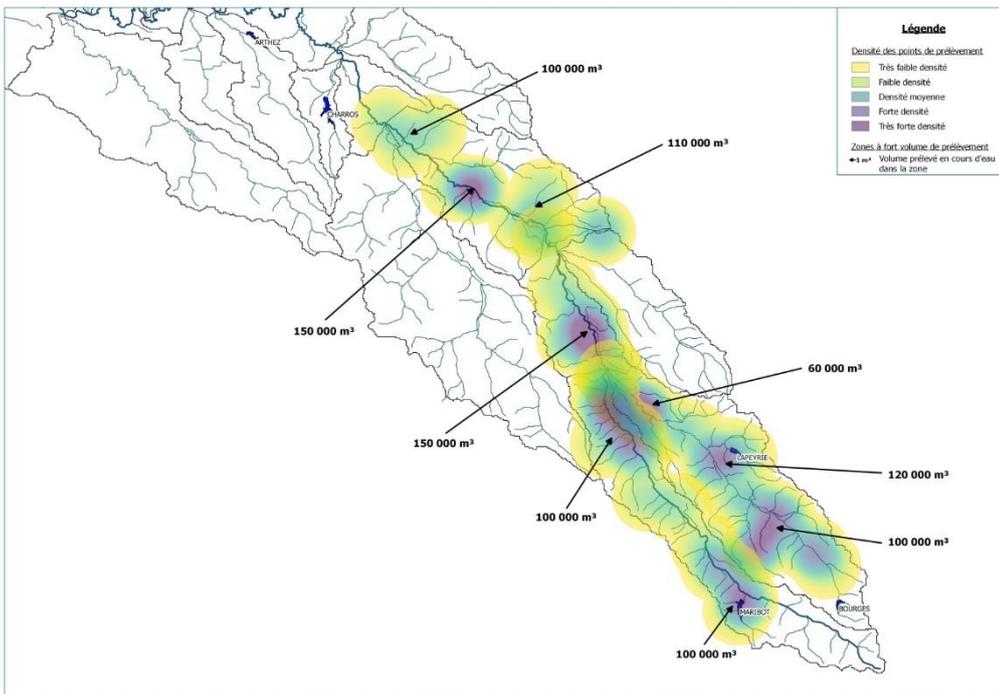
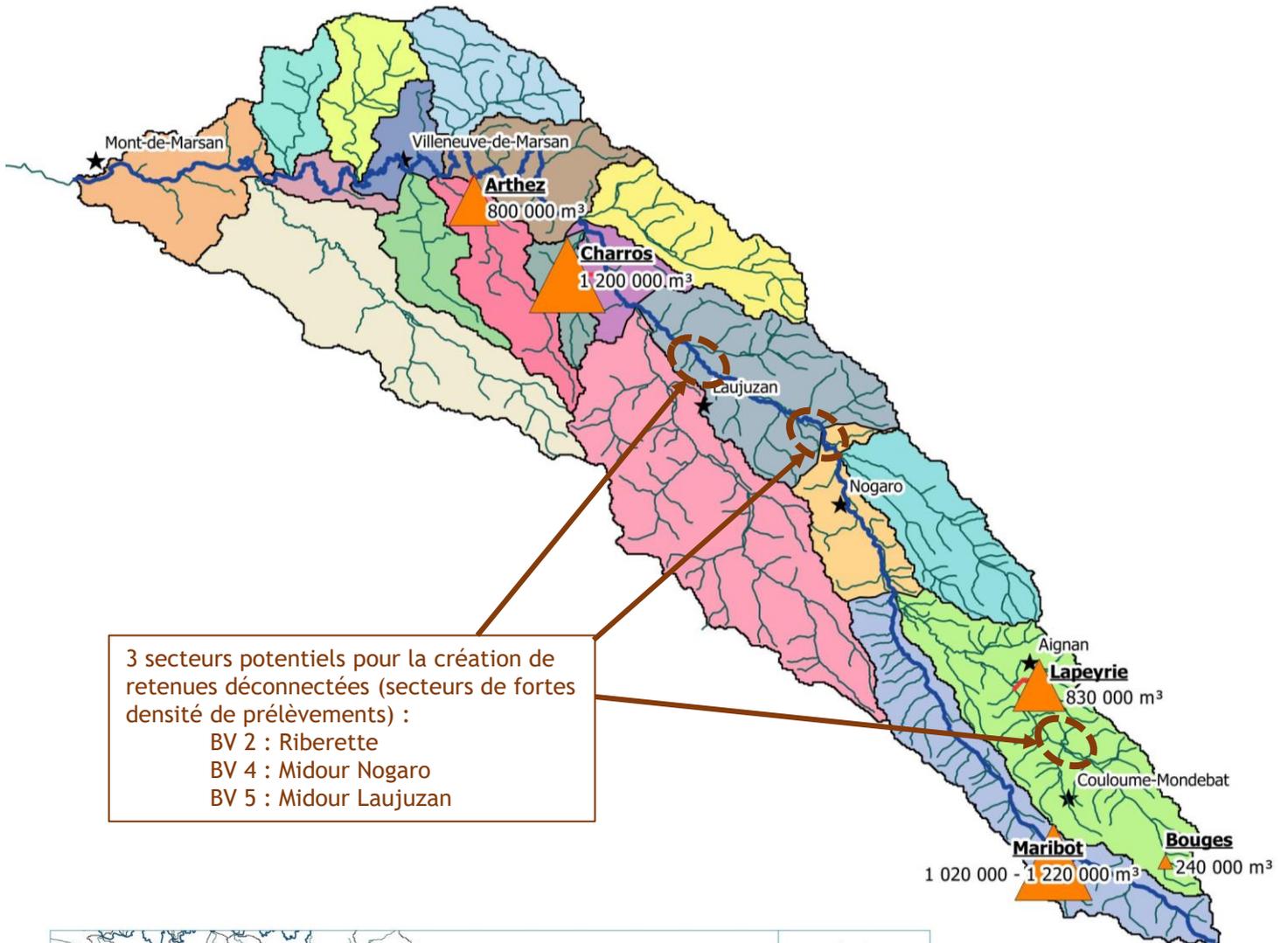
Inv.: cofinancement public à 80% dont 70% Agence de l'Eau

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

DETAILS CREATION DE RETENUES DECONNECTEES AVEC POMPAGES COMPLEMENTAIRES HIVERNAUX

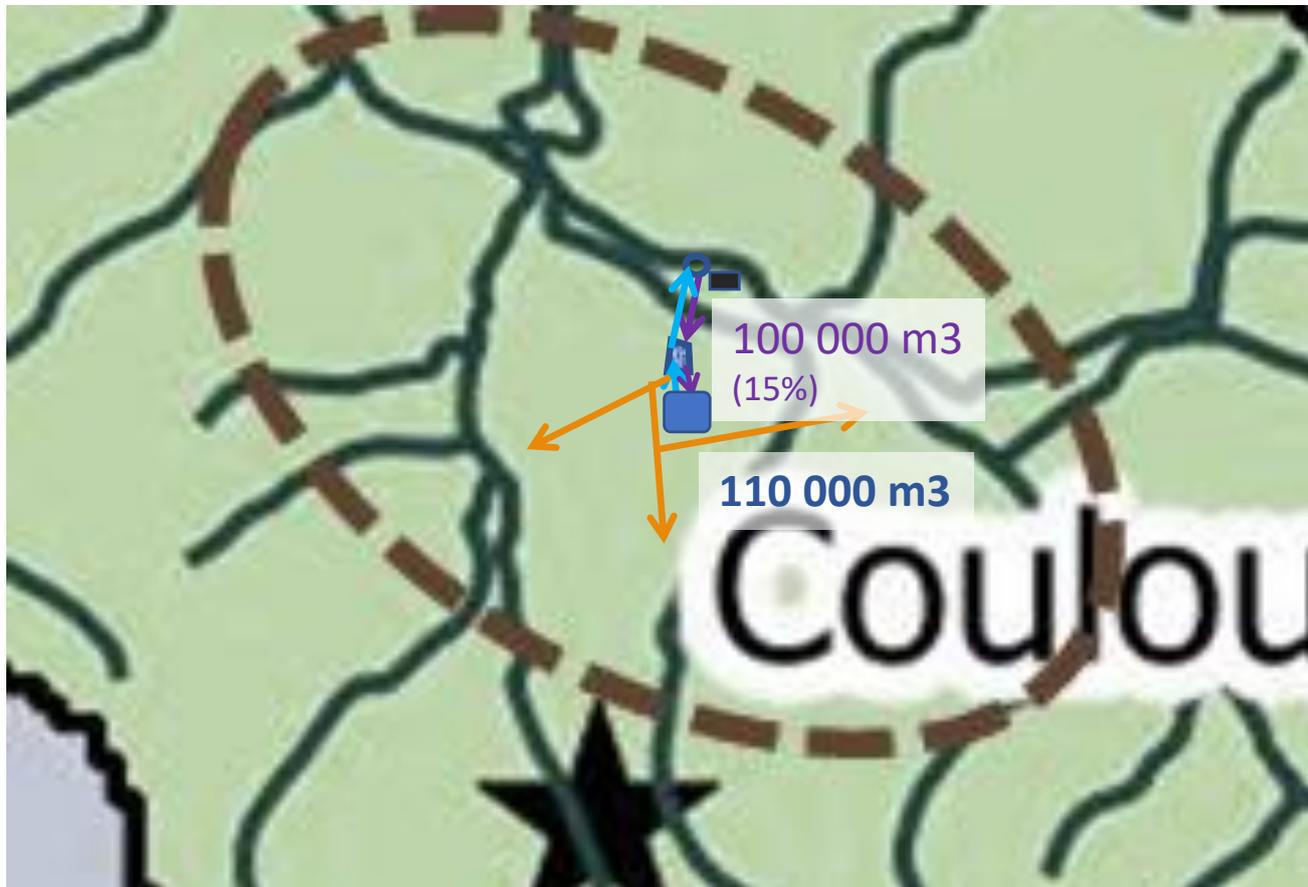
MRC2b

LOCALISATION GENERALE DES SECTEURS CONCERNES



LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

BV 2 : RIBERETTE



Puits en berge

Canalisation double flux

Retenue déconnectée: 100 000 m³

Bassin lagunage amont = aval

Connexion réseaux d'irrigation

Caractéristiques pompage: débit pompé en période hivernale (1^{er} déc au 31 mai);

le % indique le ratio entre le débit max pompé et le débit moyen mensuel hivernal le plus faible 1 année/5)

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements

2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements retenue + pompage : 0,6 M€ ; station de reprise + réseau collectif : 0,6 M€

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans : retenue 300 000 soit 6 000 €/an ; pompage Ribierette : 24 000 €/an
Station reprise + réseau (hyp 275€/ha): 16 500 €/an

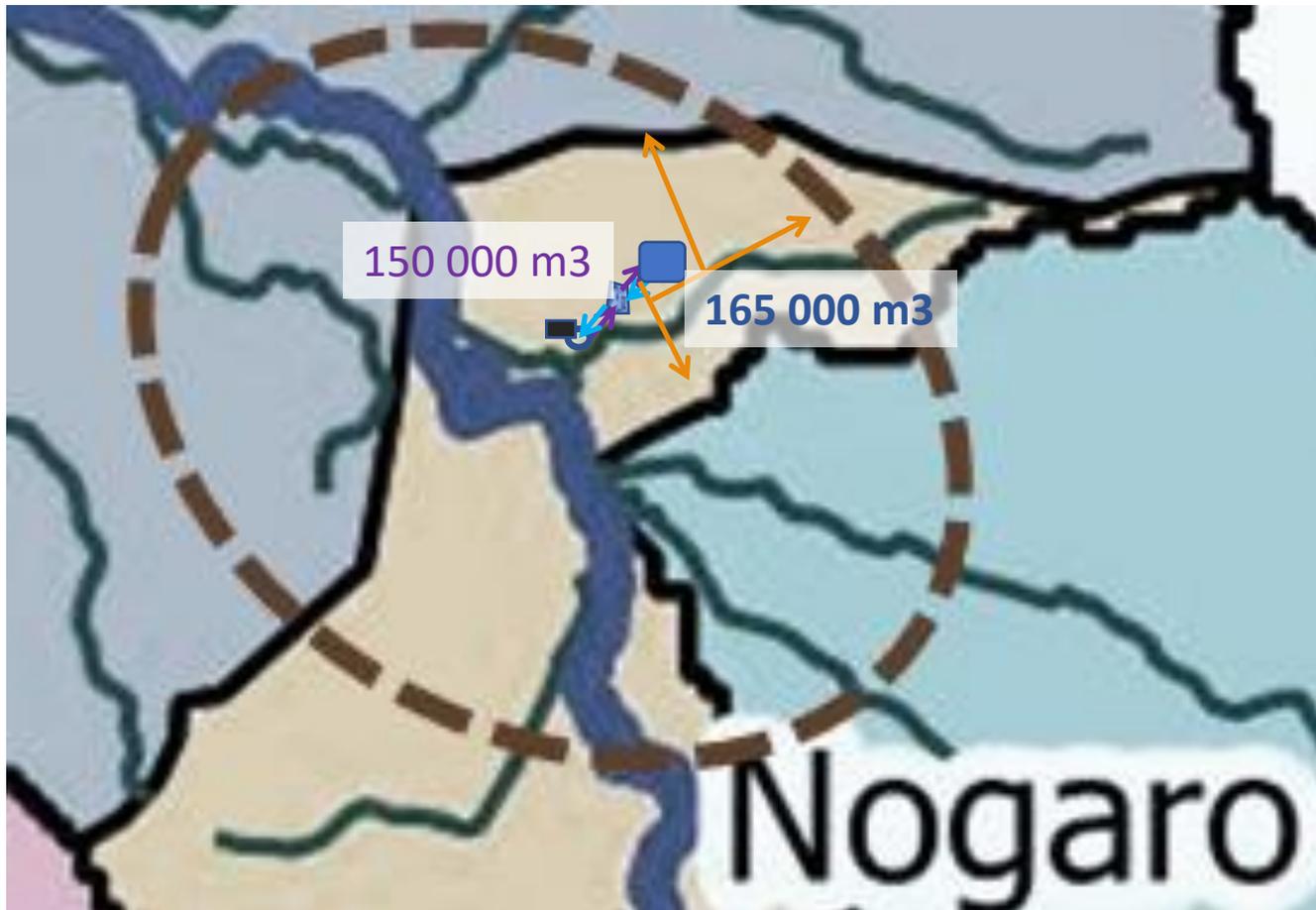
Financements:

Inv.: cofinancement public à 80% dont 70% Agence de l'Eau ; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

BV 4 : MIDOUR Nogaro



Puits en berge
Canalisation double flux
Retenue déconnectée: 150 000 m3

Bassin lagunage amont = aval
Connexion réseaux d'irrigation

NB : Pour ce projet de retenue déconnectée, qui aura potentiellement lieu à proximité du projet de réserve pour le stockage des eaux issues de la Reut de la station d'épuration de Nogaro (cf. action MRC1a), il pourrait être envisagé, dans les études de faisabilité des projets, de prévoir un réservoir commun (réservoir déconnecté + réservoir de la Reut). Il est toutefois important de noter que les contraintes vont être nombreuses : localisation, opportunités de connexion à des réseaux d'irrigation, qualité de l'eau nécessaire pour la Reut, etc.

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)
2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements
2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements retenue + pompage : 0,9 M€ ; station de reprise + réseau collectif : 0,8 M€
Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans : retenue 300 000 soit 6 000 €/an ; pompage Midour : 24 000 €/an
Station reprise + réseau (hyp 275€/ha): 23 500 €/an

Financements:

Inv.: cofinancement public à 80% dont 70% Agence de l'Eau; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

BV 5 : MIDOUR Laujuzan



Puits en berge
Canalisation double flux
Retenue déconnectée : 150 000 m3

Bassin lagunage amont = aval
Connexion réseaux d'irrigation

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)
2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements
2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements retenue + pompage : 0,9 M€ ; station de reprise + réseau collectif : 0,8 M€

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans : retenue 300 000 soit 6 000 €/an ; pompage Midour : 24 000 €/an
Station reprise + réseau (hyp 275€/ha): 23 500 €/an

Financements:

Inv.: cofinancement public à 80% dont 70% Agence de l'Eau ; voir Régions pour financement complémentaire

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action présente l'intérêt de raccorder directement l'usage préleveur pour l'irrigation à l'ouvrage de stockage, permettant de limiter les influences des réalimentations sur les milieux aquatiques et d'optimiser la gestion de la ressource stockée (meilleure efficacité de gestion de cette part de volumes stockés).

Cependant, si toute l'eau stockée est destinée à un seul usage, cette solution a l'inconvénient de privatiser l'usage de l'eau, au détriment des autres usages en année sèche ou suite à un non remplissage des retenues.

Il conviendra de prioriser ces raccordements de réseaux d'irrigation aux retenues de stockage des eaux de STEU (action MRC1a) à usage de valorisation en agriculture.

Pour les autres stockages structurants, la fonction de réalimentation pour les différents usages nécessite qu'une partie de l'eau puisse être restituée dans les cours d'eau, et donc des aménagements de restitution, dont une zone tampon en aval pour ne pas dégrader la qualité de l'eau.

Ces créations de réseaux pourront être intégrées à l'étude de faisabilité des pompages et des créations de retenues déconnectées ou rehaussées. Les travaux pourront également être envisagés en même temps que les pompages et rehaussées pour les usages concernés.

Afin de garantir la mutualisation des ressources stockées, une gestion coordonnée et efficace, le partage de la ressource pour la satisfaction des différents usages en cas de déficit de remplissage, l'ensemble de ces stockages structurants sera géré à l'échelle du BV par une entité publique l'Institution Adour. Cette gestion mutualisée de la ressource s'appuiera sur la mutualisation des coûts, répartis à l'échelle des axes réalimentés pour la compensation des prélèvements (3000 ha) et sur les différents usages.

Cette action est en lien avec les actions CMU6 « expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser, étudier la possibilité de les interconnecter », MRC2b, 2d et 2e relatives à la création de retenues déconnectées sur les axes Midour, Ludon et Lusson.

DUREE / ECHEANCES

Même calendrier que pour la création des stockages complémentaires (rehaussées ou retenues déconnectées)
2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...), à mutualiser avec solutions de pompages pour sécurisation remplissages (MRC2a)
2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements
révision du SAGE Midouze pour les rehaussées des RSE Lapeyrie et Maribot
2023-24 : travaux

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : chambres d'agriculture 32 et 40

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces agricoles irriguées en substitution directe et volume correspondant
Connexion de ces réserves au milieu naturel pour partage en cas de pénurie

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés:

Investissements : en fonction du nombre de stations collectives (150 k€ unitaire) et des linéaires de réseaux (80 k€/km)

Fonctionnement (dont amortissement de 20% du coût d'investissement) : non chiffrable

Financements:

Inv.: AEAG = 50% pour diagnostic et équipements réseaux; voir Appels à projets régionaux

Fonct.: non défini

SUPERVISER L'OPTIMISATION DU RESERVOIR DE SAINT GEIN ET LA CONNEXION DIRECTE DES IRRIGANTS CONCERNES A CET OUVRAGE - LUDON

MRC2d

DESCRIPTION / OBJECTIFS

1/ optimisation capacité :

Cf actions CMU4 et OGRM1c

Pour le sous-bassin du Ludon (18) le bureau d'études IES a identifié des déficits résiduels en cours d'eau au-delà des volumes substitués par les solutions de Reut du scénario ambitieux, soit 500.000 m3.

L'objectif de cette action MRC2d « superviser l'optimisation du réservoir de Saint Gein » est d'étudier la faisabilité de l'augmentation du volume utile des réservoirs de Saint Gein et Saint Michel déjà existants.

Si cette solution d'optimisation ne s'avérait pas pertinente pour des raisons technico-économiques, il est proposé de retenir le principe de retenues « château d'eau » déconnectées remplies par pompage hivernal.

2/ Connexion réseaux :

En lien avec action CMU6 et MRC2c, cette action présente l'intérêt de raccorder directement l'usage préleveur pour l'irrigation à l'ouvrage de stockage, permettant de limiter les influences des réalimentations sur les milieux aquatiques et d'optimiser la gestion de la ressource stockée.

Cependant, si toute l'eau stockée est destinée à un seul usage, cette solution a l'inconvénient de **privatiser l'usage de l'eau**, au détriment des autres usages en année sèche ou suite à un non remplissage des retenues.

La fonction de réalimentation pour les différents usages nécessite qu'une partie de l'eau puisse être restituée dans les cours d'eau, et donc des aménagements de restitution, dont une zone tampon en aval pour ne pas dégrader la qualité de l'eau.

Ces créations de réseaux pourront être intégrées à l'étude de faisabilité des pompages et des créations de retenues déconnectées ou rehausses, ou aux études de création des retenues de stockage des eaux usées traitées de la STEU de Conte de Mont de Marsan. Les travaux pourront également être envisagés en même temps que les pompages et rehausses pour les usages concernés.

Afin de garantir la mutualisation des ressources stockées, une gestion coordonnée et efficiente, le partage de la ressource pour la satisfaction des différents usages en cas de déficit de remplissage, l'ensemble de ces stockages structurants sera géré à l'échelle du BV par une entité publique : l'Institution Adour. Cette gestion mutualisée de la ressource s'appuiera sur la mutualisation des coûts, répartis à l'échelle des axes réalimentés pour la compensation des prélèvements (3000 ha) et sur les différents usages.

DUREE / ECHEANCES

Engagement de l'étude dès 2020-2021

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Syndicat intercommunal du Ludon Gaube / Institution Adour ?

Partenaires techniques : Institution Adour / Syndicat intercommunal du Ludon Gaube, chambre d'agriculture 40

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces agricoles irriguées en substitution directe et volume correspondant
Connexion de cette réserve au milieu naturel pour partage en cas de pénurie

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

Optimisation réservoir : selon résultats de l'étude

Inv.: Créations 2 réseaux : 2 stations collectives (300 k€) + 5 km de réseaux (400 k €) : 700.000 € HT

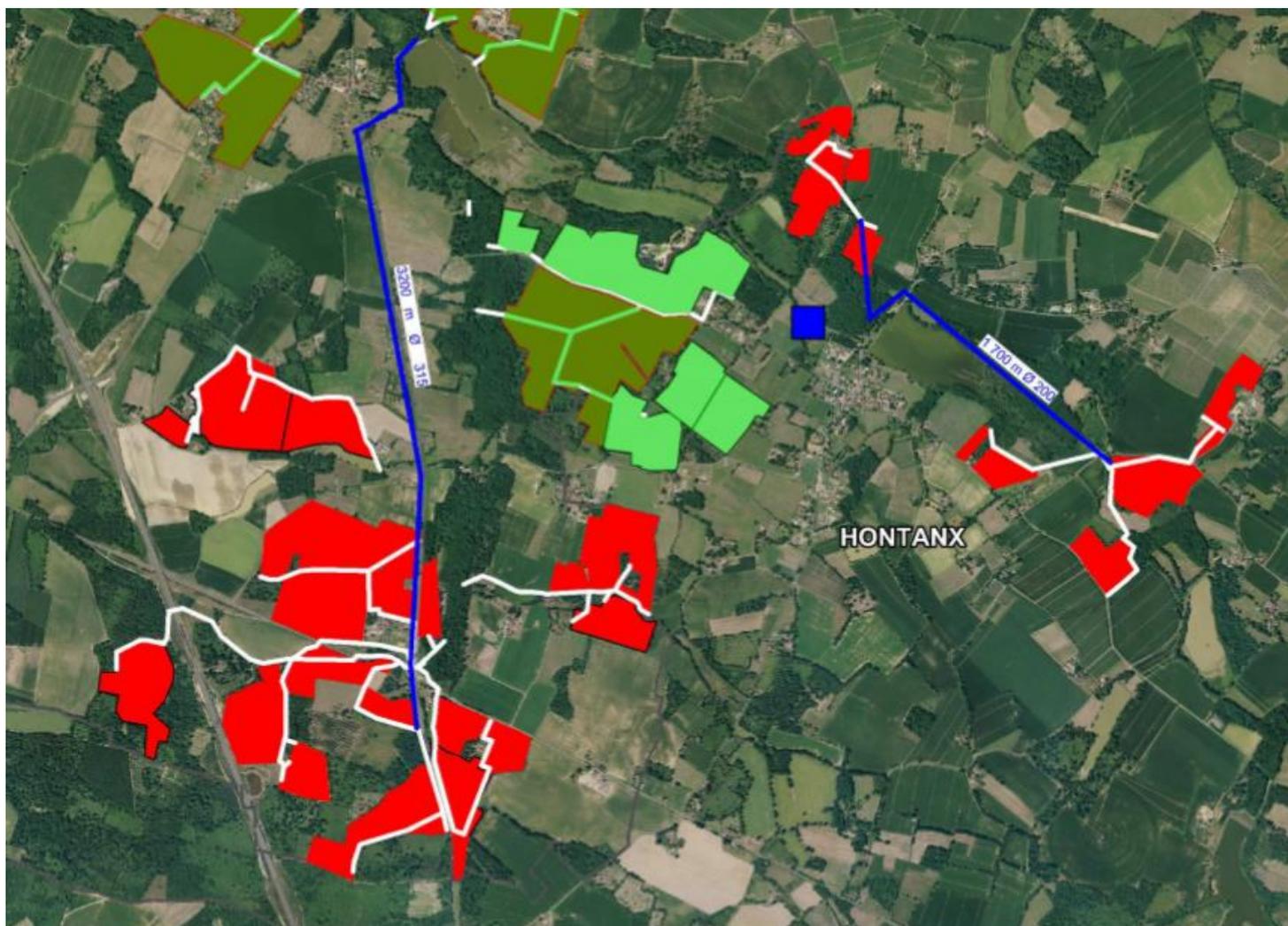
Fonct. : Station reprise + réseau (hyp 275€/ha): 23 500 €/an

Financements:

Inv.: AEAG = 50% pour diagnostic et équipements réseaux; voir Appels à projets régionaux

Fonct.: non défini

Carte du Ludon avec les réservoirs de Saint Michel (amont) et Saint Gein (aval) sur lesquels pourraient être connectées les surfaces autorisées figurant en rouge, non réalimentées par la Reut (îlots en verts)



ETUDIER LA NECESSITE DE CRÉER UNE RETENUE DECONNECTEE DE SUBSTITUTION SUR LE LUSSON

MRC2e

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Sur le sous-bassin du Lussion, l'étude IES a révélé un déséquilibre à l'horizon 2050 de l'ordre de 400.000 m³, dont une partie peut être comblée par l'utilisation des eaux traitées de la STEU de Villeneuve de Marsan (volume estimé à 200 000 m³, action MRC1a).

Pour ce sous-bassin, il faudra étudier l'opportunité de créer une retenue déconnectée pour un volume d'environ 200 à 250 000 m³ en complément des volumes provenant de la Reut, avec possibilité de restitution d'une partie de l'eau stockée vers le cours d'eau pour une potentielle réalimentation multi-usages, ou raccordée directement aux préleveurs agricoles si pas de besoin pour les milieux.

Si la fonction de réalimentation pour les différents usages est privilégiée, elle nécessite qu'une partie de l'eau puisse être restituée dans les cours d'eau, et donc des aménagements de restitution, dont une zone tampon en aval pour ne pas dégrader la qualité de l'eau.

Cette action pourra être étudiée en même temps que l'étude de faisabilité des pompages et des créations ou que l'étude de la valorisation du réservoir de St Gein sur le Ludon (action MRC2d).

Ces créations de retenue et les éventuels réseaux associés pourront être intégrées à l'étude de faisabilité des pompages et des créations de retenues déconnectées ou rehausses, ou aux études de création des retenues de stockage des eaux usées traitées de la STEU de Villeneuve de Marsan. Les travaux pourront également être envisagés en même temps que les pompages et rehausses pour les usages concernés.

Afin de garantir la mutualisation des ressources stockées, une gestion coordonnée et efficiente, le partage de la ressource pour la satisfaction des différents usages en cas de déficit de remplissage, ce stockage structurant sera géré à l'échelle du BV par une entité publique l'Institution Adour. Cette gestion mutualisée de la ressource s'appuiera sur la mutualisation des coûts, répartis à l'échelle des axes réalimentés pour la compensation des prélèvements (3000 ha) et sur les différents usages.

Cette action est en lien avec les actions CMU6 « expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser, étudier la possibilité de les interconnecter », et MRC2b, 2d relatives à la création de retenues déconnectées sur les axes Midour et Ludon.

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements

2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour

Partenaires techniques : chambre d'agriculture 40

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude
Volume de stockage créé

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

Etude de la nécessité d'une retenue déconnectée et de connexions des parcelles autorisées à l'irrigation : 30.000 € HT
Travaux retenue : cf. détails page suivante

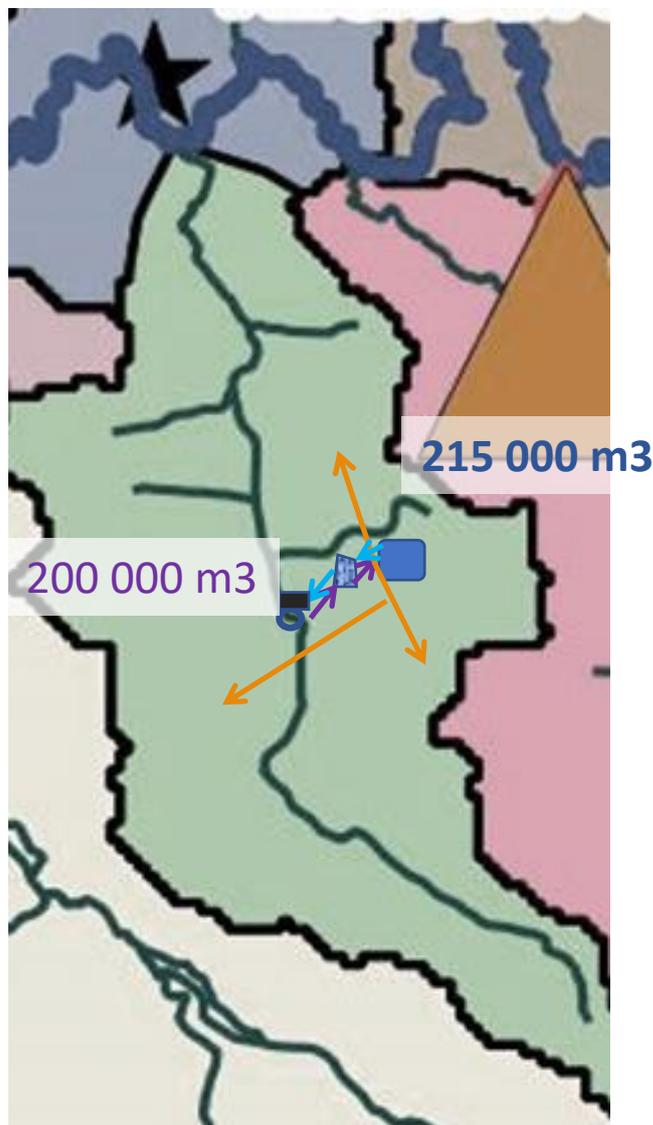
Financements :

Inv.: AEAG = 70% pour retenues déconnectées; voir Régions pour financement complémentaire
= 50% pour diagnostic réseaux ; voir Appels à projets régionaux

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

LOCALISATION et DESCRIPTIF TECHNIQUE

BV 13 : LUSSON



En complément action
Reut Villeneuve de Marsan : 200 000 Mm3

Puits en berge
Canalisation double flux
Retenue déconnectée: 200 000 m3
(x2 si pas ReuT)
Bassin lagunage amont = aval
Connexion réseaux d'irrigation

DUREE / ECHEANCES

2020-21 : études et constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes (AVP, LSE, foncière, DIG, DUP,...)

2022 : instruction par les services de l'Etat et enquête publique
sollicitation des financements

2023-24 : travaux (calendrier ajustable selon les financements à engager)

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts estimés

Investissements retenue + pompage : 1,2 M€ ; réseaux + stations pompage : 250 k€ + 150 k€

Fonctionnement (avec amortissement 20%): 50 ans : retenue (50 ans) 6000 €/an + pompage (15 ans) 24 000 €/an
station reprise + réseau (hyp 275€/ha): 23 500 €/an

Financements:

Inv.: cofinancement public retenue + pompage à 80% dont 70% Agence de l'Eau ; solliciter Régions pour complément
station reprise + réseau : = 50% pour diagnostic réseaux ; voir Appels à projets régionaux

Fonct.: mutualisation des coûts d'exploitation des ouvrages de stockage entre les différents usages à l'échelle du territoire au prorata des besoins en volume (selon étude IES: 80% irrigation, 20% salubrité - milieux)

6. ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION

ORGANIGRAMME DES ACTIONS

ASV 1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS AGRICOLES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

ASV 1a : Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI

ASV 1b : Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations, journées d'échange

ASV 1c : Mener des expérimentations

ASV 1d : Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles

ASV 1e : Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques

ASV 1f : Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs

ASV 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

ASV 2a : Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités

ASV 2b : Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités

ASV 3 : ELABORER UN PLAN D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION



ACCOMPAGNER LES ACTEURS AGRICOLES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Toutes les actions du PTGE Midour visant la profession agricole vont nécessiter une mobilisation et un investissement importants des agriculteurs. Cette mobilisation est nécessaire pour maintenir sur le long terme, dans le contexte d'évolution du climat notamment, une agriculture viable et rentable à l'échelle du bassin du Midour.

Toutefois, pour permettre les évolutions attendues dans des conditions techniques, sociales et économiques acceptables, il est indispensable d'accompagner les acteurs dans leur démarche d'évolution et de progrès. Les agriculteurs auront besoin d'échanger, d'expérimenter, de progresser et de valoriser leur travail.

Les démarches d'accompagnement et d'échanges à mettre en place, prévues dans les actions ASV1a à ASV1f, viseront à créer une synergie collective pour rendre les actions de chacun plus efficaces et plus lisibles pour le territoire.

À l'échelle du bassin versant du Midour

LOCALISATION



ENJEUX

CLIMAT

QUANT

QUAL

MILIEU

CONN

DESCRIPTION / OBJECTIFS

L'Accompagnement Technique Individuel (ATI) est un conseil personnalisé, régulier et renforcé basé sur le projet de l'exploitant qui en bénéficie.

Cet accompagnement est réalisé en plusieurs étapes :

- Etat des lieux des pratiques : connaître le système d'exploitation, ses atouts et ses faiblesses grâce à un diagnostic afin d'avoir une vision globale de l'exploitation. Le diagnostic n'est pas obligatoirement commun à toutes les structures d'accompagnement mais deux indicateurs communs par thématique seront définis avec l'ensemble des structures d'accompagnement.
- Projet d'exploitation : se baser sur l'état des lieux et les thématiques que l'agriculteur souhaite aborder et les priorités définies pour le PTGE → objectifs, leviers techniques et agronomiques, feuille de route pluriannuelle.
- Accompagnement et suivi du projet : faire des points de suivi réguliers avec l'agriculteur sur ses difficultés et ses réussites avec un bilan de la campagne passée - actualisation du projet et perspectives pour la campagne suivante. Cet accompagnement doit être sur le long terme et a vocation à durer plusieurs années.

Les thématiques sur lesquelles le projet peut porter sont :

- SOL (développement de pratiques de conservation du sol et d'optimisation de la réserve utile des sols)
- QUALITE (conversion ou accompagnement à la conduite en Agriculture Biologique / autres thématiques adaptés à l'exploitation : gestion et optimisation des intrants, gestion du système dont rotations et nouvelles cultures, gestion des effluents, etc....)
- AMENAGEMENT (pratiques d'aménagement de l'espace agricole)
- IRRIGATION (gestion de l'irrigation -> cf. OGRM 3)
- ZONES HUMIDES ET BIODIVERSITE (diagnostic et plan de gestion associé)
- Etc.

DUREE / ECHEANCES

2020 : → travail concerté entre les acteurs agricoles pour définir des indicateurs communs à tous les diagnostics et élaborer une feuille de route de l'action et les modalités de suivi des accompagnements individuels.

→ communiquer auprès des agriculteurs et les recenser

A partir de 2021 : lancement des ATI et mise en place de la communication et valorisation de la démarche de progression

Cette action est un des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet de territoire - elle a donc vocation à être poursuivie sur toute la durée de sa mise en œuvre.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour et acteurs agricoles impliqués pour l'animation technique agricole

Partenaires techniques : acteurs agricoles

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de diagnostics réalisés

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

Animation incluse dans l'animation du PTGE

Financements :

AEAG : 50% + autres partenaires à solliciter (Régions...)

APPUYER COLLECTIVEMENT LES AGRICULTEURS DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS : GROUPES DE TRAVAIL, FORMATIONS, JOURNEES D'ÉCHANGES

ASV1b

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les démarches d'accompagnement et d'échanges à mettre en place dans le cadre des actions ASV1 viseront à créer une synergie collective pour rendre les actions de chacun plus efficaces et plus lisibles pour le territoire.

En parallèle d'un accompagnement individuel prévu en ASV1a, indispensable pour mettre en œuvre très concrètement à l'échelle d'une exploitation les évolutions de pratiques, il est donc nécessaire que les agriculteurs puissent échanger et valoriser leur travail.

Ainsi, l'action ASV1b vise à mettre en place des instances ou évènements collectifs de travail, de discussion et de communication, réunissant les agriculteurs engagés ou intéressés par ces démarches, et éventuellement un public plus élargi.

Ces instances ou évènements collectifs pourront être de plusieurs types ou viser différents objectifs :

- Groupe de travail régulier
- Formations
- Journées de démonstrations et d'échanges
- Journée de d'échanges, de partage de connaissances et de communication
- Etc.

Des démarches collectives de ce type sont prévues sur des sujets d'ores et déjà ciblés au sein des fiches actions AUM1a, AUM2b, AUM2c, AUM2d, AUM2e, AUM3b, AUM4a, AUM4b, OGRM3b.

Elles pourront, dans le cadre de cette fiche action ASV1b, porter sur tout autre sujet utile.

Les leviers utiles, tels les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), pourront être mobilisés pour formaliser l'existence et la reconnaissance de groupes d'agriculteurs.

DUREE / ECHEANCES

Cette action est un des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet de territoire - elle a donc vocation à être poursuivie sur toute la durée de sa mise en œuvre.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour et acteurs agricoles impliqués pour l'animation technique agricole, autres organismes agricoles, etc.

Partenaires techniques : acteurs agricoles, CFPPA

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunion de groupes de travail
Nombre de formation // nombre d'agriculteurs ayant participé
Nombre de journée d'échanges, de communication, de partage, etc. // nombre de participants

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Inclus dans le coût de l'animation du PTGE

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les évolutions de pratiques et de techniques pourront se faire dans le cadre d'expérimentations lorsque ces pratiques ou techniques sont peu développées à l'échelle du bassin du Midour ou dans des contextes pédoclimatiques similaires. Ceci permet de sécuriser l'agriculteur lorsqu'il s'engage dans ces évolutions et de développer les pratiques de manière progressive.

Pour toute expérimentation à mener, une prospection sera réalisée auprès des agriculteurs pour accueillir l'expérimentation, définition d'un protocole expérimental en accord avec l'exploitant et en concertation avec les acteurs agricoles du territoire dans un objectif de partage d'information et de mutualisation. Puis le travail sera réalisé et analysé pour être reconduit et évoluer au besoin d'année en année.

Le développement de démarches d'expérimentations est prévu sur des sujets d'ores et déjà ciblés au sein des fiches actions AUM2a, AUM3a, OGRM3a .

Elles pourront, dans le cadre de cette fiche action ASV1c, porter sur tout autre sujet utile.

Pour valoriser les expérimentations, des journées de démonstrations et d'échanges seront organisées, idéalement sur site, comme prévu dans l'action ASV1b.

DUREE / ECHEANCES

Selon les besoins exprimés sur le territoire et les opportunités de développement d'expérimentations

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : exploitants agricoles, AFAF, CA 40, CA 32, Maisadour, Vivadour, autres acteurs agricoles, ADASEA 32...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'expérimentations
Surface engagée et évolution

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : non chiffrable - coût d'une expérimentation à déterminer au cas par cas et coût global à l'échelle du territoire dépendant de l'ampleur de mise en œuvre de l'action

Financements : 50% AEAG / Autres ?

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les conseillers agricoles accompagnent les exploitants de manière régulière. Afin de garantir leur aptitude à les accompagner dans les évolutions de pratiques et de techniques permettant la réalisation du programme d'actions du PTGE du Midour, il est essentiel d'envisager leur information générale sur le PTGE Midour et son programme d'action et leur formation sur les thèmes pertinents, les techniques, les pratiques, etc. à développer sur le territoire :

- Information générale et sensibilisation : PTGE Midour et son programme d'actions, connaissances générales, enjeux du territoire, enjeu prospectif, changement climatique...
- Pratiques et techniques : économies d'eau, gestion de l'irrigation, conservation des sols, agriculture biologique...
- Filières
- Etc.

A noter que la fiche action AUM2d prévoit la mobilisation des techniciens agricoles sur le sujet de la conservation et l'optimisation des services rendus par les sols.

DUREE / ECHEANCES

Cette action sera un des moyens utiles pour atteindre les objectifs du projet de territoire - elle a donc vocation à être poursuivie sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Réunion ou communication 1 à 2 fois par an

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour et acteurs agricoles impliqués pour l'animation technique agricole

Partenaires techniques : acteurs du projet de territoire et intervenants extérieurs, CFPPA...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions
Nombre d'outils de communication

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :
Animation comprise dans le coût de l'animation du PTGE
Réalisation des formations et interventions : 1000 € HT en moyenne /intervention - coût global selon déploiement de l'action en mise en œuvre

Financements : 50% AEAG

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles sont mobilisées sur des territoires dotés de projet agro-écologique et climatique (PAEC).

La mobilisation des MAEC vise les deux objectifs suivants :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement ;
- maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

La mobilisation de MAEC sur le bassin versant du Midour permettra de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions en garantissant une rémunération aux agriculteurs pour un certain nombre de pratiques et techniques éligibles à ces financements.

DUREE / ECHEANCES

2020-2022 : définition de l'emprise du territoire à travailler et élaboration d'un PAEC

A partir de 2022 : 1^{ères} contractualisations

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour et acteurs agricoles impliqués pour l'animation technique agricole

Partenaires techniques : acteurs du PTGE

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de contrats
Surface sous contrat

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coût d'animation : compris dans l'animation du PTGE

Financement des actions : FEADER - MAEC

DESCRIPTION / OBJECTIFS

La réalisation du programme d'actions du PTGE du Midour dépendra de l'engagement des exploitants agricoles pour les actions les concernant directement. Cet engagement sera fortement dépendant des possibilités d'accompagnement financier des agriculteurs, pour les actions et pratiques à développer.

Au-delà des mesures agro-environnementales et climatiques à mobiliser, comme prévu dans la fiche action ASV1e, il sera nécessaire de rechercher de nouvelles possibilités de financement pour les agriculteurs. Certaines actions du PTGE sont essentielles pour l'atteinte des objectifs pour le territoire et pour répondre aux enjeux environnementaux et de résilience des exploitations agricoles ; c'est par exemple le cas pour le développement de l'irrigation par le goutte à goutte, qui permet une économie très conséquente d'eau et donc contribue fortement à la réponse au déficit quantitatif. Cependant, ce type d'équipement très coûteux pour les agriculteurs ne bénéficie à ce jour d'aucune possibilité de financement.

Parmi les nouveaux financements à travailler, les paiements pour services environnementaux (PSE) sont mobilisés sur le territoire du PTGE Midour à titre d'expérimentation. Les financements participatifs au service de l'agriculture et l'alimentation durables pourront aussi être étudiés.

DUREE / ECHEANCES

Cette action est un des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet de territoire - elle a donc vocation à être menée tout au long du programme.

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : Institution Adour et acteurs agricoles impliqués pour l'animation technique agricole

Partenaires techniques : AEAG, Régions, Départements, Europe, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Montant global des aides allouées aux agriculteurs sur le territoire

COUTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Veille et animation : compris dans le coût de l'animation du PTGE
Aides aux agriculteurs : selon les opportunités...

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEUR DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Certaines actions du PTGE Midour visent les collectivités du territoire. Leur réalisation est nécessaire pour maintenir sur le long terme, dans le contexte d'évolution du climat notamment, des milieux en bon état, une ressource suffisante, une eau de qualité et un cadre de vie agréable à l'échelle du bassin du Midour.

Au-delà des actions prévues dans le cadre du PTGE, les collectivités doivent travailler au développement durable de leur territoire en adoptant une vision prospective indispensable. Elles développent ainsi des actions et pratiques selon leurs possibilités, sensibilités et enjeux locaux.

Pour permettre la réalisation et la réussite des actions attendues dans le cadre du PTGE ou spécifiques aux territoires, il est indispensable d'accompagner les collectivités dans leur démarche d'évolution et de progrès. Les élus et techniciens des collectivités auront besoin d'échanger, d'expérimenter, de progresser et de valoriser leur travail.

Les démarches d'accompagnement et d'échanges à mettre en place, prévues dans les actions ASV2a et ASV2b, viseront à créer une synergie collective pour rendre les actions de chacun plus efficaces et plus lisibles pour le territoire.

À l'échelle du bassin versant du Midour

LOCALISATION



ENJEUX

CLIMAT

QUANT

QUAL

MILIEU

CONN

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Les infrastructures naturelles et paysagères peuvent concerner des surfaces boisées, arbustives, herbacées (arbres, bosquets, haies, forêts, ripisylves, bandes enherbées, etc.) ou encore des milieux humides (mares, noues, fossés, zones humides, etc.). Elles remplissent des fonctions importantes sur les territoires et à l'échelle des bassins versants ; réseau écologique, biodiversité, limitation de l'érosion, infiltration, rôle épuratoire, qualité des paysages, etc.

Ces fonctions et services rendus seront d'autant plus précieux dans le contexte du changement climatique. Les infrastructures naturelles et paysagères rendent le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

L'objectif de l'action ASV2a, qui vise les collectivités, est complémentaire des actions AUM4 ciblant de manière plus importante les acteurs agricoles. L'objectif est de promouvoir le maintien ou le développement des infrastructures naturelles et paysagères à l'échelle des bassins versants, ainsi que leur bonne gestion.

Afin de participer à l'atteinte de cet objectif, les collectivités mobiliseront tout moyen utile dans leur champ de compétence pour développer, préserver et gérer les paysages et infrastructures naturelles de leurs territoires de manière durable. Elles s'appuieront sur les résultats de l'action CMU7 qui permettra de recenser le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger.

En particulier et entre autres, les collectivités travailleront le sujet dans le cadre de leurs documents d'urbanisme locaux, qui comprennent des outils pertinents (espace boisé classé, zonage ZH, prescription sur les aménagements, OAP, etc.).

Il existe un lien fort entre la question des infrastructures naturelles et la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant : de ce fait, cette fiche action est liée à la fiche action ASV2b suivante.

DUREE / ECHEANCES

Tout au long du programme

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : collectivités

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents d'urbanisme ayant travaillé le sujet

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : animation inclus dans l'animation globale PTGE ou animation des collectivités
+ éventuelles études - à chiffrer au cas par cas

Financements : à définir

DESCRIPTION / OBJECTIFS

Cette action fait écho et complète les actions OGRM4a, OGRM4b, OGRM5, MRC1a.

Les collectivités du territoire sont compétentes en assainissement (collectif ou non collectif), en gestion des eaux pluviales, et production et distribution d'eau potable.

L'enjeu majeur pour faire face aux évolutions du territoire liées au climat et aux activités sera de réaliser des économies d'eau, de diminuer les pressions liées aux rejets anthropiques et de limiter les risques liés au ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux à l'échelle des bassins versants.

Pour cela, les collectivités doivent développer des pratiques de gestion de l'eau alternatives et durables, en mobilisant tout moyen utile dans leur champ de compétence.

En particulier et entre autres, les collectivités travailleront le sujet dans le cadre de leurs documents d'urbanisme locaux. Elles peuvent de plus mettre en œuvre des schémas directeurs permettant d'aborder les enjeux de l'eau dans un cadre formalisé et plus concerté à une échelle élargie. Enfin, un enjeu fort réside dans le fait de renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Il existe un lien fort entre la question des infrastructures naturelles et la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant : de ce fait, cette fiche action est liée à la fiche action ASV2a précédente.

DUREE / ECHEANCES

Tout au long du programme

MAITRE(S) D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage : collectivités

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents d'urbanisme ayant travaillé le sujet

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts : animation inclus dans l'animation globale PTGE ou animation des collectivités
+ éventuelles études - à chiffrer au cas par cas

Financements : à définir

ELABORER UN PLAN D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

DESCRIPTION / STRATEGIE MISE EN OEUVRE

Afin d'organiser au mieux la communication auprès des acteurs du territoire et au delà, et la valorisation des actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire, un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation doit être élaboré et mis en œuvre. Ce plan visera plus largement à sensibiliser différents publics à l'évolution des territoires, du climat et de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et aux adaptations nécessaires pour concilier l'existence des usages, la préservation des milieux et la résilience globale du territoire.

Le plan de communication sera élaboré en concertation avec les acteurs du projet de territoire et autres partenaires susceptibles d'être intéressés.

Il portera sur les 4 axes suivants, visant différents types de publics :

- Profession agricole ;
- Collectivités ;
- Public scolaire (jusqu'au lycée professionnel agricole) ;
- Grand public.

La mise en œuvre des actions prévues pour chacun des axes se fera dans la continuité de son élaboration, durant la mise en œuvre du projet de territoire.

Certaines actions seront probablement en lien avec les actions AUM2b, AUM2c, AUM2d, AUM2e, AUM3b, OGRM3b, ASV1b, ASV1c...

MAITRES D'OUVRAGE / PARTENAIRES TECHNIQUES

Maîtrise d'ouvrage « élaboration du plan » : Institution Adour (stage ou contrat d'apprentissage)

Maîtrise d'ouvrage « mise en œuvre du plan » : selon actions de communication qui seront définies

COÛTS ESTIMATIFS / FINANCEMENTS POTENTIELS

Coûts :

Elaboration : Dans le cadre d'un stage ou d'un contrat d'apprentissage sur 2 ans : 6 000 €

Mise en œuvre : à définir ultérieurement

Financements : à définir

DUREE / ECHEANCES

Fin 2022 : finalisation du plan d'information, de sensibilisation et de valorisation

À partir de 2023 : mise en œuvre

INDICATEURS DE SUIVI

Elaboration du plan : O / N

ENJEUX



2. Calendrier de mise en œuvre des actions

Le tableau ci-après récapitule le calendrier de mise en œuvre des actions du projet de territoire sur 15 ans. Ce calendrier est donné à titre indicatif et pourra varier selon les possibilités de mise en œuvre des actions par les maîtres d'ouvrages, les financements disponibles, les contraintes techniques, administratives, réglementaires, etc.

Orientation Stratégique	Action		CALENDRIER de mise en œuvre de l'action															
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	
GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE - GOUV	GOUV1	Maintenir la gouvernance du projet de territoire et la mobilisation des instances	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	GOUV2	Animer et coordonner le projet de territoire	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	GOUV3	Elaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire	Elaboration TdB	Renseignement du TdB pour suivi du PTGE														
CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES - CMU	CMU1	Quantifier les relations nappes-rivières et évaluer l'impact des prélèvements en eaux souterraines	Etude (5 ans)															
	CMU2	Etudier la qualité sur le bassin du Midour																
	CMU3	Améliorer le suivi hydrométrique du Ludon	Station	échelles limni complémentaires...					Suivi hydrométrique de long terme...									
	CMU4	Évaluer l'état d'ensablement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion		GT	Début étude ...													
	CMU5	Connaître les besoins culturaux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	CMU6	Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser	GT	programmes annuels d'expertise...														
	CMU7	Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger	secteur Armagnac					autres secteurs...										
ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX - AUM	AUM1	Développer des filières durables sur le territoire	AUM 1a	Mettre en place un groupe de travail sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 1b	Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux	Etude					Actions suite à l'étude...								
			AUM 1c	Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie	Etude					Actions suite à l'étude...								
			AUM 1d	Etudier les débouchés en agriculture biologique	Etude					Actions suite à l'étude...								
	AUM2	Développer des pratiques culturales permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols	AUM 2a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 2b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 2c	Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 2d	Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 2e	Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la profession agricole	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
	AUM3	Développer une agriculture biologique adaptée au territoire	AUM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 3b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
	AUM4	Développer des pratiques d'aménagement de l'espace rural	AUM 4a	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
			AUM 4b	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE													
AUM 4c			Aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur ensablement						Action ultérieure à la réalisation de CMU4									

Orientation Stratégique	Action			CALENDRIER de mise en œuvre de l'action															
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	
OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX - OGRM	OGRM1	Améliorer la gestion et l'utilisation des ressources et des milieux	OGRM 1a	Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles	GT	Prospection des propriétaires...													
			OGRM 1b	Travailler à la valorisation des retenues sans usage	GT	Prospection des propriétaires...													
			OGRM 1c	Reconquérir la capacité de stockage de plans d'eau	Etude BV Frèche		Poursuite de l'action selon besoins/priorités et selon résultats CMU4												
			OGRM 1d	Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion	Plan de crise simplifié dès année N					Intégration des résultats de CMU1 au plan de crise									
	OGRM2	Optimiser la gestion des réservoirs de soutien d'étiage	OGRM 2a	Systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 2b	Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 2c	Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 2d	Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
	OGRM3	Economiser l'eau en irrigation agricole	OGRM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 3b	Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 3c	Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
			OGRM 3d	Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE														
	OGRM4	Améliorer la qualité des rejets anthropiques	OGRM 4a	Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC	Priorité en début de mise en œuvre														
			OGRM 4b	Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station d'épuration	Aménagements					Suivis...									
			OGRM 4c	Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole	Aménagements					Suivis...									
	OGRM5	Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés	OGRM 5a	Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser	Elaboration PPG			Mise en œuvre (5 ans)											
			OGRM 5b	Mettre en place des zones pilotes sur le territoire	Opérations pilotes...														
			OGRM 5c	Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle											Au terme de la mise en œuvre des PPG				
			OGRM 5d	Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière	Etude concertation			Opérations coordonnées...											

Orientation Stratégique	Action			CALENDRIER de mise en œuvre de l'action																
				N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14		
MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES - MRC	MRC1	Utiliser et réutiliser durablement la ressource en eau	MRC 1a	Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan	?															
			MRC 1b	Sensibiliser les industriels sur les possibilités de recyclage de leurs eaux de process	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	MRC2	Gérer le déficit en eau restant en privilégiant l'optimisation des RSE existants	MRC 2a	Mettre en place des pompages complémentaires hivernaux pour les RSE de Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez - Axe Midour	Etudes et dossiers	Travaux														
			MRC 2b	Rehausser les RSE de Maribot et Lapeyrie et créer une (des) retenue(s) déconnectée(s) de substitution - Axe Midour	Etudes et dossiers + révision SAGE	Travaux														
			MRC 2c	Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour	Etudes et dossiers	Travaux selon résultats études MRC 2c et CMU6 et conjointement aux actions MRC 2a et MRC 2b														
			MRC 2d	Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage - Axe Ludon	Etude	Selon résultats de l'étude et des actions CMU4, CMU6 et MRC 1a														
			MRC 2e	Etudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lusson	Etudes et dossiers	Travaux selon résultats de l'étude														
ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION - ASV	ASV1	Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche de progrès continu	ASV 1a	Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
			ASV 1b	Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations, journées d'échange	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
			ASV 1c	Mener des expérimentations	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
			ASV 1d	Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
			ASV 1e	Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques	Elab PAEC	Début des contractualisations														
			ASV 1f	Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	ASV2	Accompagner les collectivités dans leur démarche de progrès continu	ASV 2a	Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
			ASV 2b	Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités	sur toute la durée de mise en œuvre du PTGE															
	ASV3	Elaborer un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation	Elaboration du plan	Mise en œuvre																

3. Synthèse des coûts estimatifs de mise en œuvre des actions et des financements potentiels

Éléments de méthode et précautions de lecture

Le chiffrage des actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Midour est un exercice approximatif. Pour chaque action, un coût estimatif a été établi dans la mesure du possible sur la base de données les plus locales et réalistes possibles, afin d'essayer de s'approcher au mieux des réalités du territoire du Midour ; à défaut, des données plus globales ou bibliographiques ont été utilisées. Dans certains cas, des hypothèses ont été posées, semblant réalistes pour le territoire du PTGE, même si elles ne correspondront pas précisément à ce qui se mettra effectivement en œuvre dans les 15 années à venir. Le coût réel lors de la mise en œuvre effective de chaque action pourra varier selon les possibilités de mise en œuvre des actions par les maîtres d'ouvrages, les ambitions choisies, les contraintes techniques, administratives, etc.

De même, les financements potentiels n'ont pu être renseignés pour l'ensemble des actions dans la mesure où tous les financeurs potentiels ne sont pas en mesure, au moment de la validation du PTGE, d'indiquer les financements qu'ils pourront mobiliser sur toute la durée de sa mise en œuvre (15 ans).

Malgré cette volonté d'être au mieux représentatif du territoire et de son avenir, il est essentiel de convenir que l'exercice de chiffrage et de financement des actions du PTGE reste partiel (l'ensemble des actions n'a pu être chiffré ; tous les plans de financements n'ont pu être établis) et approximatif. L'objectif est d'approcher les grandes masses financières que mobiliserait la mise en œuvre des actions du PTGE, sans atteindre l'exhaustivité, mais aussi de mettre en évidence les éléments qu'il sera essentiel de préciser dans les coûts et les financements possibles pour assurer une mise en œuvre des actions du PTGE à la hauteur des enjeux à traiter.

Les chiffrages présentés ainsi que l'indication des maîtres d'ouvrages et financeurs potentiels ne représentent en aucun cas un engagement pour ces partenaires ; les éléments sont apportés à titre informatif et varieront très probablement dans la mise en œuvre du PTGE.

Résultats globaux et mises en perspectives

Animation et investissement

Le coût global d'investissement pour la mise en œuvre des actions du PTGE sur une période de 15 ans est estimé à près de 39,2 millions d'euros.

Le tableau suivant présente le détail par orientation stratégique de l'estimation financière des investissements pour la mise en œuvre du PTGE Midour.

Orientation Stratégique	Coût global d'investissement estimé sur 15 ans (euros)
GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE - GOUV	1 845 000
CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES - CMU	1 112 250
ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX - AUM	106 000
OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX - OGRM	8 161 000
MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES - MRC	27 886 000
ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION - ASV	36 000
TOTAL	39 146 250

Mobilisation de GOUV et plus-value importante pour ces actions

A noter que de nombreuses actions, notamment des orientations AUM, OGRM et ASV, dépendront de l'effort d'animation déployé dans l'orientation GOUV, qui profitera fortement à la mise en œuvre de ces groupes d'actions.

Fonctionnement et amortissement

Une partie des actions va générer des coûts d'amortissement et de fonctionnement importants. C'est notamment le cas des actions de l'orientation MRC « mobilisation de ressources complémentaires ». Comme précisé plus haut, la mutualisation des coûts entre tous les usagers bénéficiaires d'un projet est envisagée pour ces actions.

Ainsi, concernant les actions relatives à la réutilisation des eaux de consommations (MRC1a), les estimations de coûts et simulations de financements permettent d'estimer un chiffrage répercuté sur chaque irrigant de l'ordre 111 à 300 €/ha/an. Les coûts supplémentaires supportés par un foyer (100m³/an), liés à l'investissement réalisé par la collectivité compétente en eau potable, est estimé entre 2,82 € et 6 €/an.

Concernant les solutions de confortement et d'augmentation des stockages (MRC2), la répercussion des coûts d'investissement (amortissement) et de fonctionnement sur les usagers, en posant certaines hypothèses (qui seront à ajuster et confirmer en phase de mise en œuvre des actions) permet d'envisager les chiffrages suivants :

- ➔ Axe Midour (MRC2a et MRC2b) : considérant que les irrigants bénéficiant de la réalimentation sont ceux prélevant en cours d'eau, ce qui représente une surface irriguée d'environ 3000 ha, le coût ramené à l'hectare est estimé à 188 €/ha/an.
Il s'agit ici de coûts maximums estimés sur la base de l'hypothèse d'une participation des irrigants en cours d'eau uniquement - ces éléments devront être précisés en mise en œuvre.

Ces chiffres qui impactent faiblement les usagers mettent donc en évidence la pertinence d'envisager ce principe de mutualisation des efforts pour supporter les coûts d'actions très onéreuses mais indispensables pour le territoire, et qui par ailleurs apportent, directement ou indirectement, des bénéfices sur le territoire dont chaque acteur ou habitant peut bénéficier.

Chaque action est importante et doit être déployée - des financements devront être mobilisés

Il est important de préciser que l'importance de chaque action, pour répondre aux enjeux du territoire et assurer sa résilience ainsi que celles des exploitations agricoles face aux évolutions climatiques à venir,

n'est pas directement liée à son coût. Ainsi, des actions de faible coût pourront avoir des effets durables et indispensables sur le territoire et pour les exploitations agricoles. En ce sens, chaque action du PTGE est importante et doit être mise en œuvre.

Ceci étant dit, certaines actions présentent des coûts de mise en œuvre importants et sont essentielles pour le territoire ; c'est le cas notamment des actions de l'orientation stratégique MRC qui comprend les projets structurants de réutilisation des eaux de consommation et de confortement et de mobilisation de ressources complémentaires. Les possibilités de financement de ces actions sont pressenties de manière plutôt fiable.

Par ailleurs, d'autres actions potentiellement très coûteuses relativement au maître d'ouvrage qui devra en assurer la mise en œuvre ne sont pas, au moment de la validation du PTGE, éligibles à des financements. C'est le cas notamment du déploiement du système d'irrigation par goutte-à-goutte, prévu dans l'action OGRM3, qui est non chiffré et pour lequel aucun plan de financement ne peut être établi ; cependant, la mise en œuvre de cette action permet une efficacité importante en termes d'économies d'eau sur le territoire. Il conviendra donc de rechercher et mobiliser des financements pour mettre en œuvre l'action à hauteur de l'objectif visé (1000 ha).

Synthèse du chiffrage

Le tableau ci-après synthétise les chiffrages réalisés pour la mise en œuvre des actions du projet de territoire sur toute la durée de sa mise en œuvre.

La mention « NC » indique que l'action est non chiffrée (non chiffrable ou chiffrage indisponible au moment de la validation du PTGE).

Orientation Stratégique		Action		Unité / référence de chiffre	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels	
GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE - GOUV	GOUV1	Maintenir la gouvernance du projet de territoire et la mobilisation des instances		animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2	
	GOUV2	Animer et coordonner le projet de territoire		coût par an	123 000	TTC		1845000	AEAG / IA / acteurs agricoles	
	GOUV3	Elaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire		animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2	
CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES - CMU	CMU1	Quantifier les relations nappes-rivières et évaluer l'impact des prélèvements en eaux souterraines		coût d'étude	500 000	HT		500 000	AEAG / Dpt40 / BRGM / ...	
	CMU2	Etudier la qualité sur le bassin du Midour		coût d'étude	390 000	TTC		390 000	AEAG / Région Occ / Région NA	
	CMU3	Améliorer le suivi hydrométrique du Ludon		investissement matériel	1 000	HT	2 échelles limni supplémentaires	1000	PDR MP et NA	
	CMU4	Evaluer l'état d'ensablement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion		coût par plan d'eau	500 à 3 000 / plan d'eau		15 plans d'eau (1 par an) moy 1750 euros par plan	26250	PDR MP et NA	
	CMU5	Connaître les besoins culturaux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée		animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2	
	CMU6	Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser		coût d'étude / audit	15 000	HT	13 audit (1 par ASA)	195000	AEAG / Régions / PDR MP et NA	
	CMU7	Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger		animation + éventuelle étude	NC			NC	cf. GOUV2	
ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX - AUM	AUM1	Développer des filières durables sur le territoire	AUM 1a	Mettre en place un groupe de travail sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 1b	Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux	coût d'étude	20 000	HT		20000	Régions / Dpt / collectivités / PETR...
			AUM 1c	Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie	coût d'étude	20 000	HT		20000	Régions / Dpt / collectivités / PETR...
			AUM 1d	Etudier les débouchés en agriculture biologique	animation + éventuelle étude	NC			NC	FRAB
	AUM2	Développer des pratiques culturales permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols	AUM 2a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
			AUM 2b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2c	Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2d	Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2e	Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la profession agricole	coûts d'interventions	1000	HT	2 interventions par an	30000	AEAG
	AUM3	Développer une agriculture biologique adaptée au territoire	AUM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
			AUM 3b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
	AUM4	Développer des pratiques d'aménagement de l'espace rural	AUM 4a	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves	animation de réunion en €/j	600	HT	2 réunions / an	18000	AP32
			AUM 4b	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides	animation de réunion en €/j	600	HT	2 réunions / an	18000	
AUM 4c			Aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur ensablement	aménagements et travaux	NC - selon CCL CMU4			NC		

Orientation Stratégique		Action		Unité / référence de chiffrage	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels	
OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX - OGRM	OGRM1	Améliorer la gestion et l'utilisation des ressources et des milieux	OGRM 1a	Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles	aménagements et travaux	NC - au cas par cas		NC	PDR MP et NA	
			OGRM 1b	Travailler à la valorisation des retenues sans usage	aménagements et travaux	NC - au cas par cas		NC	PDR MP et NA	
			OGRM 1c	Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau	étude Frèche	40 000	HT		40000	PDR MP et NA
			OGRM 1d	Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion	animation - adaptation de gestion	pas de surcoût			/	
	OGRM2	Optimiser la gestion des réservoirs de soutien d'étiage	OGRM 2a	Systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			OGRM 2b	Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants	coût pour l'ensemble des compteurs	30 000	HT		30000	AEAG 70% ou PDR MP et NA
			OGRM 2c	Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			OGRM 2d	Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
	OGRM3	Economiser l'eau en irrigation agricole	OGRM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	50000 e pour 10 ha	HT	3 sites de 10 ha	150000	
			OGRM 3b	Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			OGRM 3c	Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation	acquisition de matériel	2000 e / exploitation + 1000 e / 10ha	HT	433 exploit. irrigantes obj PTGE 9000ha équipés	1766000	PCAE / PDR MP et NA / AEAG
			OGRM 3d	Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants	acquisition de matériel	6000 e SHE / exploit + 4000 e GG / ha	HT	équip 130 exploit (30%) et obj PTGE 1000 ha GG	4780000	PCAE / PDR MP et NA / AEAG
	OGRM4	Améliorer la qualité des rejets anthropiques	OGRM 4a	Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC	travaux pour un système d'ANC	10 000	HT	30 systèmes	300 000	AEAG
			OGRM 4b	Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station d'épuration	travaux et aménagements	NC - au cas par cas			NC	
			OGRM 4c	Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole	travaux et aménagements	NC - au cas par cas			NC	
	OGRM5	Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés	OGRM 5a	Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser	élaboration des PPG des syndicats de rivières	95 000	HT		95000	AEAG / Dpt
			OGRM 5b	Mettre en place des zones pilotes sur le territoire	travaux	NC - à définir selon actions			NC	AEAG / Dpt / Régions
			OGRM 5c	Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle	mobilisation d'un outil	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			OGRM 5d	Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière	coût des travaux selon caractéristiques de louvrage	2 000 à 150 000	HT	20 seuils 50 000 euros par seuil	1000000	AEAG

Orientation Stratégique	Action		Unité / référence de chiffre	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels		
MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES - MRC	MRC1	Utiliser et réutiliser durablement la ressource en eau	MRC 1a	Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan	Travaux et aménagements STEU de Conte	12 567 000	HT		12567000	AEAG / Agglo du Marsan / IA / synd irrigation
					Travaux et aménagements STEU Villeneuve de Marsan	1 773 000	HT		1773000	AEAG / Commune Villeneuve / IA / ASA irrigation
					Travaux et aménagements STEU de Nogaro	NC - à l'étude			NC	AEAG / Commune Nogaro / IA / irrigants
		MRC 1b	Sensibiliser les industriels sur les possibilités de recyclage de leurs eaux de process	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2	
	MRC2	Gérer le déficit en eau restant en privilégiant l'optimisation des RSE existants	MRC 2a	Mettre en place des pompages complémentaires hivernaux pour les RSE de Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez - Axe Midour	pompage confortement Charros + Arthez	896 000			896000	AEAG / ...
			MRC 2b	Rehausser les RSE de Maribot et Lapeyrie et créer une (des) retenue(s) déconnectée(s) de substitution - Axe Midour	réhausse + confortement Lapeyrie et Maribot : travaux 3 retenues déconnectées : travaux	5 720 000 4 600 000			5720000 4600000	AEAG / ... AEAG / ...
			MRC 2c	Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour	Travaux	NC - au cas par cas			NC	AEAG / ...
			MRC 2d	Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage - Axe Ludon	travaux	700 000	HT		700000	AEAG / ...
			MRC 2e	Étudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lusson	étude travaux : retenue déconnectée + réseaux	30 000 1 600 000	HT		30000 1 600 000	AEAG / ...
	ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION - ASV	ASV1	Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche de progrès continu	ASV 1a	Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI	animation	inclus dans l'animation		/	cf. GOUV2
ASV 1b				Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations, journées d'échange	animation	inclus dans l'animation		/	cf. GOUV2	
ASV 1c				Mener des expérimentations	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
ASV 1d				Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles	coûts d'interventions	1000	HT	2 interventions par an	30000	AEAG
ASV 1e				Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
ASV 1f				Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
ASV2		Accompagner les collectivités dans leur démarche de progrès continu	ASV 2a	Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités	animation + éventuelle étude	NC			NC	
			ASV 2b	Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités	animation + éventuelle étude	NC			NC	
ASV3		Elaborer un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation		stage ou contrat d'apprentissage sur 2 ans	6000			6000		

IV. Validation du projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour et perspectives

1. Validation par le comité de pilotage et la CLE du SAGE Midouze

Les instructions ministérielles du 4 juin 2015 et du 7 mai 2019 relatives aux projets de territoires pour la gestion de l'eau prévoient que la CLE concernée émette un avis conforme sur le PTGE et que le Préfet référent se prononce sur le programme d'actions.

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour sera validé par le comité de pilotage du PTGE et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Midouze lors d'une réunion conjointe le 11 mars 2020, en présence des Préfètes des Landes et du Gers, ou de leur représentants.

A cette occasion, une déclaration d'adhésion des acteurs ayant participé au plus près à la démarche d'élaboration sera signée. Par cette déclaration, les acteurs s'engageront également à poursuivre le travail en phase de mise en œuvre du PTGE.

Suite à cette réunion, la CLE et le comité de pilotage du PTGE soumettront ces documents à la Préfète des Landes (Préfète référente) pour approbation.

DECLARATION D'ADHESION

AU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU MIDOUR

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Midour (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau. Il est décliné selon un programme d'actions variées élaboré en concertation par les acteurs du bassin versant du Midour.

L'ensemble des acteurs du territoire a participé à la phase d'élaboration de ce projet et contribuera à le mettre en œuvre : services de l'Etat, collectivités, profession agricole, structures de gestion et de protection de l'environnement. Le grand public a également été associé lors des réunions publiques organisées à chaque étape de l'élaboration du projet.

Cette démarche a débuté en mars 2016 par des réunions d'informations préalables aux usagers et s'est poursuivie par l'élaboration concertée de l'état des lieux du territoire de novembre 2016 à octobre 2017, état des lieux validé à l'unanimité par le comité de pilotage du projet.

Jusqu'en juin 2018, ont été proposés et discutés diverses actions en ateliers de concertation – actions qui ont ensuite été approfondies et organisées afin de construire un programme d'actions opérationnelles.

Des groupes de travail et des rencontres individuelles ont été réalisées durant le dernier semestre 2018 et le premier semestre 2019 afin d'aboutir à des fiches actions précises et complètes.

En parallèle, des scénarii d'évolution du territoire ont été analysés afin d'identifier les impacts de leur mise en œuvre sur le territoire, selon le niveau d'ambition des actions déployées. Ceci avait pour but de faciliter le choix des acteurs sur le niveau d'ambition à poursuivre pour toutes les actions prévues et in fine sur la mobilisation de ressources complémentaires et leur nature, tout en prenant en compte l'impact du changement climatique sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments, dont la conception et l'analyse ont toujours été menées en concertation et détaillées en réunions publiques, a permis d'aboutir à un programme opérationnel d'actions variées et complémentaires qui a vocation à répondre à cinq enjeux d'égale importance :

- Anticiper et s'adapter au changement climatique
- Atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation)
- Améliorer la qualité des masses d'eau
- Participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels
- Approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser

Les réunions du comité de pilotage du projet et de la commission locale de l'eau du SAGE Midouze d'octobre 2019 à mars 2020 ont permis de valider les orientations choisies par les acteurs ainsi que le programme d'actions.

Nous, acteurs du bassin du Midour,

En présence des Préfètes des départements du Gers et des Landes, ou de leurs représentants,

Déclarons avoir participé à la démarche et au processus d'élaboration du projet – de la construction de l'état des lieux à la finalisation du programme d'actions.

Déclarons partager les enjeux et objectifs auxquels le programme d'actions, de par sa combinaison de solutions variées et complémentaires et notre mobilisation, doit répondre, à savoir : Anticiper et s'adapter au changement climatique – Atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation) – Améliorer la qualité des masses d'eau – Participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels – Approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Déclarons notre engagement pour suivre, sur le long terme, le projet de territoire dans sa phase de mise en œuvre.

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

Institution Adour	Région Nouvelle-Aquitaine	Région Occitanie	Département des Landes	Département du Gers
Mont de Marsan Agglomération	Communauté de communes Armagnac Adour	Communauté de communes du Bas Armagnac	Communauté de communes de Villeneuve de Marsan	Ville de Nogaro
Syndicat du Midou et de la Douze	Syndicat Mixte des bassins versants Midou-Douze	Fédération de pêche du Gers	Agrobio 40	Amis de la Terre des Landes
Amis de la Terre du Gers	ADASEA 32	SEFANSO 40	Bio du Gers	Ambres et Paysages 32
Chambre d'agriculture du Gers	Chambre d'agriculture des Landes	Maisadour	Vivadour	Irigadour
Agence de l'Eau Adour-Garonne				

Fait à Mont-de-Marsan
Le 11 mars 2020

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

2. La révision du SAGE Midouze en perspective...

L'instruction ministérielle du 7 mai 2019 relative aux projets de territoires pour la gestion de l'eau prévoit qu' « il est recommandé d'engager la démarche de PTGE en même temps que la révision du SAGE [...]. Si les calendriers ne le permettent pas, le PTGE peut être conduit en parallèle et les liens avec le PAGD et le règlement du SAGE seront réalisés en temps voulu à la prochaine révision du SAGE. »

Le PTGE Midour et son programme d'actions sont basés sur des éléments ou comportent des actions qui nécessitent une révision du SAGE Midouze, dont l'élaboration a été engagée en 2005 et approuvée le 29 janvier 2013 :

→ Débit cible à Mont-de-Marsan

Le débit cible considéré dans le cadre du PTGE (modélisation 2019) à Mont-de-Marsan est de 1m³/s. Il s'agit du débit de salubrité fixé pour la STEU de Conte.

Le SAGE Midouze avait fondé sa stratégie initiale (modélisation 2005) sur un débit objectif fixé à 1,6 m³/s à Mont-de-Marsan. Il s'agit d'un débit biologique de crise établi dans l'étude contribuant à la mise en place d'une gestion globale et équilibrée sur le BV de la Midouze par une détermination hydrobiologique des débits de référence (modélisation 2005). Ce débit initialement considéré pour le SAGE n'est jamais actuellement mesuré à l'étiage et ne sera probablement jamais naturellement atteint à l'horizon 2050 à Mont-de-Marsan, d'après les résultats des modélisations les plus récentes.

→ Règle 2 du SAGE Midouze

La règle 2 du SAGE Midouze « raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact sur les cours d'eau à l'aval » limite fortement la création de plans d'eau sur le bassin versant. Les solutions de stockage envisagées historiquement sont exclues du champ d'application de la règle.

Les solutions de stockage envisagées en dernier lieu dans le programme d'actions du PTGE Midour, complémentaires de l'ensemble des autres actions et visant à combler le déficit résiduel restant après application des mesures d'économies d'eau et de changements de pratiques, sont différentes des solutions historiques envisagées dans le cadre du SAGE ; elles ne font donc pas exception au champ d'application de la règle du SAGE. Ces solutions du PTGE ne pourront se mettre en œuvre qu'à la condition de réviser la règle du SAGE.

Par ailleurs, d'autres éléments de contexte nécessitent d'envisager une révision prochaine du SAGE Midouze :

- le prochain cycle de SDAGE portera sur la période 2022-2027 ; le SAGE Midouze, approuvé en 2013, devra intégrer les éléments utiles pour assurer sa compatibilité avec le prochain SDAGE ; il devra notamment intégrer plus en avant les enjeux prospectifs liés au changement climatique, qui étaient déjà appuyés dans le SDAGE 2016-2021, lui aussi postérieur à la validation du SAGE Midouze ;
- certaines communes dans le bassin versant du SAGE Midouze n'ont pas été intégrées dans l'arrêté initial de délimitation du périmètre du SAGE. Ceci nécessite une régularisation ;
- la règle 3 du SAGE portant sur la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) n'est pas applicable en l'état du fait de l'absence de définition de ces zones. Cette règle devra être travaillée pour être rendue applicable si cela s'avérait toujours pertinent au regard des nouvelles connaissances et réglementations applicables ;
- l'année 2023 marquera les 10 ans de mise en œuvre du SAGE Midouze ; un SAGE est révisé tous les 10 ans.

Afin de garantir la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PTGE, visant un retour durable à l'équilibre quantitatif sur le bassin du Midour, et afin de coordonner les calendriers de mise en œuvre du PTGE Midour et de révision du SAGE Midouze, il est proposé d'engager la révision du SAGE Midouze dès l'approbation des modifications de la CLE suite aux élections municipales de 2020.

3. Engagement de la mise en œuvre du PTGE

Après sa validation, le PTGE Midour sera présenté sur le territoire lors d'une ou plusieurs réunions publiques, pour respecter les principes de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration.

Dès sa validation, le projet de territoire devra être mis en œuvre sur le territoire.

La dynamique de pilotage et de suivi du PTGE sera assurée d'un point de vue technique par l'animation dédiée, et d'un point de vue concerté et stratégique par le comité de pilotage du PTGE. En effet, conformément aux actions prévues dans l'orientation stratégique relative à la gouvernance (GOUV), et conformément à l'engagement des acteurs du territoire signataires de la déclaration d'adhésion, la dynamique de travail sera maintenue grâce aux instances et acteurs déjà mobilisés.

La CLE du SAGE Midouze restera en parallèle sur le long terme une instance essentielle pour participer au suivi et au pilotage du PTGE.

Afin d'assurer un suivi rapproché et efficace de la mise en œuvre du PTGE, un des premiers travaux du comité de pilotage consistera à élaborer le tableau du bord qui permettra de suivre, sur le long terme :

- l'effectivité de la mise en œuvre des actions ;
- l'atteinte des objectifs fixés ;
- les effets sur le territoire et sur la ressource en eau.

Au-delà du suivi, le comité de pilotage prévoira une évaluation annuelle et des bilans d'étape du PTGE aux échéances 5, 10 et 15 ans.